

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°2

FEVRIER 2019



Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique - 04/02/2019 - - DEC190533SGCN..... p.18

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut de physique (INP) - 19/02/2019 - - DEC190663SGCN..... p.20

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

- 14/02/2019 - - DEC190665SGCN..... p.21

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 18/02/2019 - - DEC190666SGCN..... p.22

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers (INSU) - 14/02/2019 - - DEC190668SGCN..... p.23

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 14/02/2019 - - DEC190676SGCN..... p.24

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB) - 15/02/2019 - - DEC190670SGCN..... p.25

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 14/02/2019 - - DEC190671SGCN..... p.26

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE) - 14/02/2019 - - DEC190674SGCN..... p.27

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 14/02/2019 - - DEC190675SGCN..... p.29

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie (INC) - 14/02/2019 - - DEC190669SGCN..... p.30

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.03 Personnels contractuels de droit public

04.02.03.04 CDD réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Décision portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence INSIS/18/10/LP2 - 11/01/2019 - - DEC190225DR10..... p.31

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.02 Rémunérations

Décision DEC183247DRH du 18/12/2018 concernant la revalorisation de la rémunération des doctorants - 18/12/2018 - - DEC183247DRH..... p.32

Décision DEC190484DRH du 25 janvier 2019 de revalorisation du barème forfaitaire des personnels contractuels du CNRS - 25/01/2019 - - DEC190484DRH..... p.33

04.08.07 Primes et indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions

04.08.07.02 Prime de technicité

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales. - 07/12/2018 - - DEC183106INSHS..... p.35

04.08.09 Primes et indemnités pour sujétions particulières

04.08.09.01 Sujétions et astreintes

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités relevant des ressources communes - 15/02/2019 - - DEC190717DRH..... p.40

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2018

Décision portant nomination de Mme Pascale MASSIANI JUPILLE aux fonctions de chargée de mission 2018 / 2019 - 15/10/2018 - - DEC182569DERCI..... p.44

2019

Décision portant nomination de Mme Anne Corval aux fonctions de conseillère auprès du directeur général délégué à la science - 18/02/2019 - - DEC190606DAJ..... p.45

Décision portant nomination de M. Arnaud Lalo aux fonctions d'adjoint au directeur en charge de la coordination des actions transversales à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) - 12/02/2019 - - DEC190325DAJ..... p.46

DR01 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant nomination de Madame Pascale TALOUR aux fonctions de chargée de mission à temps partiel à l'INSU. - 18/02/2019 - - DEC182949INSU..... p.47

2019

Décision portant nomination de Mme Claudine PIQUE aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 26/02/2019 - - DEC190425DGDS..... p.48

DR02

2018

Décision portant nomination de Mme Annaïg Le Guen aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3278, intitulée « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) » - 19/10/2018 - - DEC182649INEE..... p.49

DR04

2018

Décision portant nomination de M. Olivier DELELIS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée - 22/08/2018 - - DEC182433DR04..... p.50

Décision portant nomination de Mme Véronique FALLET FERIES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique - 19/04/2018 - - DEC181442DR04..... p.51

2019

Décision portant nomination de Mme Danièle HAUSER aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 26/02/2019 - - DEC190427DGDS..... p.52

Décision portant nomination de Mme Lucienne LETELLIER aux fonctions de chargée de mission - 14/02/2019 - - DEC190650PDT..... p.53

Décision portant nomination de Madame Pascale BRACONNOT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183002INSU..... p.54

Décision portant nomination de Monsieur Laurent VIBERT aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU. - 18/02/2019 - - DEC182945INSU..... p.55

Décision portant nomination de Monsieur François LEBLANC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC182929INSU..... p.56

DR05

2018

Décision portant nomination de M. Alpha Diallo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne - 31/05/2018 - - DEC181696DR05..... p.57

2019

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BEZARD aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC182926INSU..... p.59

Décision portant nomination de Mme Laurence MANOLAKADIS aux fonctions de chargée de mission à temps partiel - 26/02/2019 - - DEC190423DGDS..... p.60

Décision portant nomination de Mme Cécile MICHEL aux fonctions de chargée de mission - 14/02/2019 - - DEC190649PDT..... p.61

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pierre DROSSART, et nomination de Monsieur Vincent COUDE DU FORESTO aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA). - 20/02/2019 - - DEC190614INSU..... p.62

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Piercarlo BONIFACIO, et nomination de Monsieur Hector FLORES aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI). - 20/02/2019 - - DEC190565INSU..... p.63

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Stéphane MAZEVET, et nomination de Monsieur Philippe GRANDCLEMENT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH). - 20/02/2019 - - DEC190613INSU..... p.64

DR06

2019

Décision portant nomination de Mme Marianne Buchmann aux fonctions de responsable du service patrimoine et logistique de la délégation Centre-Est - 12/02/2019 - - DEC190637DR06..... p.65

Décision portant nomination de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183010INSU..... p.66

Décision portant prolongation de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine. - 18/02/2019 - - DEC190595INSHS..... p.67

Décision portant nomination de Madame Laure Giamberini aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux - 01/02/2019 - - DEC190779DR06..... p.68

Décision portant nomination de M. Nicolas Geoffroy aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB) - 28/01/2019 - - DEC190453DR06..... p.69

DR07

2019

Décision portant nomination de M. Jérôme CHEVALIER, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS). - 22/02/2019 - - DEC190551INSIS..... p.70

Décision portant nomination de Madame Nathalie HURET aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC182998INSU..... p.71

Décision portant nomination de Mme Valérie Sartre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)" - 14/02/2019 - - DEC190345INSIS..... p.72

Décision portant nomination de M.Germain GILLET aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 26/02/2019 - - DEC190422DGDS..... p.73

Décision portant nomination de Monsieur Bruno GUIDERDONI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC182928INSU..... p.74

DR08

2019

Décision portant nomination de Monsieur Valéry CATOIRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7328 intitulée « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » (LPC2E). - 20/02/2019 - - DEC190624INSU..... p.75

Décision portant cessation de fonctions de M. Moulay BARKATOU, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM. - 22/02/2019 - - DEC190597INSIS..... p.76

Décision portant nomination de M. Fabien THOMAS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 26/02/2019 - - DEC190426DGDS..... p.77

DR10

2019

Décision portant nomination de Monsieur François CHABAUX aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183003INSU..... p.78

Décision portant nomination de Monsieur Daniel SAUTER aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183008INSU..... p.79

Décision portant nomination de Mme Andréa CATTANI aux fonctions d'ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Alsace - 13/02/2019 - - DEC190678DR10..... p.80

DR11

2019

Décision portant nomination de Madame Sylvie GALLE aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183005INSU..... p.81

Décision portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro & NanoTechnologies (FMNT) - 12/02/2019 - - DEC190421INSIS..... p.82

Décision portant nomination de Madame Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC182927INSU..... p.83

Décision portant nomination de Monsieur Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183009INSU..... p.84

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) - M. Eric DEFRANCO - 15/02/2019 - - DEC190558INC..... p.85

DR12

2019

Décision portant nomination de M. Eric KAJFASZ aux fonctions de chargé de mission à temps partiel - 26/02/2019 - - DEC190428DGDS..... p.86

Décision portant nomination de Monsieur Maurice LIBES aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU. - 18/02/2019 - - DEC182943INSU..... p.87

Décision portant nomination de Mme Caroline Strube aux fonctions de chargée de mission - 14/02/2019 - - DEC190255PDT..... p.88

Décision portant nomination de Monsieur Jerome ROSE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183011INSU..... p.89

DR13

2018

Décision portant nomination de M.PERRET Patrice aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5267 intitulée PRAXILING - 23/12/2018 - - DEC183099DR13..... p.90

2019

Décision portant nomination de M. Eric Kremer aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée "Institut de génétique moléculaire de Montpellier" - 29/01/2019 - - DEC190236INSB..... p.91

Décision portant nomination de M. Etienne Schwob aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée "Institut de génétique moléculaire de Montpellier" - 29/01/2019 - - DEC190235INSB..... p.92

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane RIVOIRE, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5299 intitulée LUPM - 01/02/2019 - - DEC190269DR13..... p.93

Décision portant nomination de M. Aymeric CHARTIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 9002 intitulée IGH - 11/02/2019 - - DEC190554DR13..... p.94

DR14

2018

Décision portant nomination de Mme Isabelle Berry aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5549 intitulée « Centre de Recherche Cerveau et Cognition » - 28/12/2018 - - DEC183147INSB..... p.96

2019

Renouvellement Lettre de Cadrage d'un Assistant de Prévention - OMP - UMS 831 - Monsieur Pierre BRAU-NOGUE - 29/01/2019 - - DEC190497DR14..... p.97

Nomination de Roger PONS aux fonctions de Chargé de mission à temps partiel à l'INSU. - 18/02/2019 - - DEC182936INSU..... p.101

Renouvellement lettre de cadrage en tant qu'Assistant de Prévention - OMP - UMS 831 - Monsieur Philippe SEJOURNANT - 29/01/2019 - - DEC190496DR14..... p.102

DR15

2018

Décision portant nomination de M. Frédéric Bringaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » - 28/12/2018 - - DEC183150INSB..... p.106

Décision portant nomination de M. Thierry Noël aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » - 28/12/2018 - - DEC183151INSB..... p.107

Décision portant nomination de Mme Marie-Aline Andreola aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » - 28/12/2018 - - DEC183152INSB..... p.108

2019

Décision portant nomination de M. Thierry Palin-Luc, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M) - 01/01/2019 - - DEC190583DR15..... p.109

DR16

2018

Décision portant nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3456, intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » - 19/10/2018 - - DEC182626INEE..... p.110

décision de nomination de Monsieur Adrien Delmas aux fonctions de directeur de l'USR3136 (régulier) à partir du 1er février 2019 - 18/02/2018 - - DEC190525INSHS..... p.111

DR17

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Myriam GEORGES, assistante de prévention au sein de l'UMR6197 intitulée Laboratoire de Microbiologie des Environnements Extrêmes -

04/10/2018 - - DEC182392DR17..... p.112

2019

Décision portant nomination de Mme Anne BOSSÉ aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR1563 Ambiances Architectures Urbanités, à compter du 1er janvier 2019 - 13/02/2019 - - DEC190349INSHS..... p.113

Décision portant nomination de M. Ludovic DAVILA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin - 28/01/2019 - - DEC190368DR17..... p.114

Décision portant nomination de M. Franck Charron aux fonctions de responsable du service des systèmes d'information de la délégation Bretagne et Pays de la Loire - 29/01/2019 - - DEC190283DR17..... p.115

Décision portant nomination de Mme Anne BOURDAIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes - 23/01/2019 - - DEC183177DR17..... p.116

Décision portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire - 01/02/2019 - - DEC190647DR17..... p.117

Décision portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire - 01/02/2019 - - DEC190648DR17..... p.118

Décision portant nomination de Monsieur Yvan LAGADEUC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU et INEE. - 01/02/2019 - - DEC182983INSU..... p.119

Décision portant nomination de Monsieur Christophe DELACOURT aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) - INSU. - 01/02/2019 - - DEC183006INSU..... p.120

DR18

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint et nomination de M. Julien Talpin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS). - 18/02/2019 - - DEC190440INSHS..... p.121

DR19

2018

Décision portant nomination de Mme Céline COLANGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6266 intitulée Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés (IDEES). - 30/11/2018 - - DEC183053DR19..... p.122

2019

Décision portant nomination de Mme Isabelle SCHMITZ AFONSO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6014 intitulée COBRA. - 28/01/2019 - - DEC190454DR19..... p.123

Décision portant nomination de Mme Tatiana BESSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6014 intitulée COBRA. - 28/01/2019 - - DEC190455DR19..... p.124

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2019

Décision portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - 15/02/2019 - - DEC190556DAJ..... p.125

Décision portant modification de la délégation de signature à M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - 14/02/2019

- - DEC190636DAJ..... p.127

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) - 14/02/2019 - -

DEC190420DAJ..... p.128

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Lucas, directrice des relations avec les entreprises (DRE) - 15/02/2019 - - DEC190644DAJ..... p.129

DR01 - Paris-Villejuif

2017

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe Batifoulier, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2017 - - DEC182732DR01..... p.131

2018

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lameen Souag, directeur de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/09/2018 - - DEC182835DR01..... p.133

2019

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Île-de-France Villejuif pour la certification du service fait

- 19/02/2019 - - DEC190706DR01..... p.135

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé Petite, directeur de l'UMR7052 intitulée « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190655DR01..... p.137

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190657DR01..... p.139

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Micouin, directeur de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190626DR01..... p.141

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directrice de l'UMR7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamiques des Systèmes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190610DR01..... p.143

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Mezger, directrice de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190609DR01..... p.145

Décision portant délégation de signature à Madame Cécilia d'Ercole, directrice de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques » (ANHIMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190608DR01..... p.147

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Mignet, directeur de l'UMR8258 intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190592DR01..... p.149

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renaud Le Goix, directeur de l'UMS2414 intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion du territoire européen » (RIATE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190591DR01..... p.151

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259 intitulée « Culture, Langues, Textes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190590DR01..... p.153

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Laheurte, directeur de la FRE2028 intitulée « Electronique, Systèmes de Communication et Microsystèmes » (ESYCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - -

DEC190589DR01..... p.155

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Esquerre, directeur de l'UMR8156 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux - Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - -

DEC190569DR01..... p.157

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190568DR01..... p.159

Décision portant délégation de signature à Madame Fabiola Terzi, directrice de l'UMS3633 intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190545DR01..... p.161

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cristiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190544DR01..... p.163

Décision portant délégation de signature à Monsieur Manuel Charpy, directeur par intérim de l'USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils » (In Visu), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - -

DEC190543DR01..... p.165

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise Bottéro, directrice de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190542DR01..... p.167

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190541DR01..... p.169

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Vialette, directeur de l'UMR8049 intitulée « Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge » (LIGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190540DR01..... p.171

DR04

2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay - 01/01/2019 - - DEC183277DR04..... p.173

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Danielle DOWEK, directrice de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190522DR04..... p.175

Décision portant délégation de signature à M. Christophe COLIN directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190433DR04..... p.177

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud - 01/01/2019 - - DEC190434DR04..... p.179

Décision portant délégation de signature à M.Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190435DR04..... p.180

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification -

01/01/2019 - - DEC190275DR04..... p.182

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190274DR04..... p.184

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises - 01/01/2019 - - DEC190268DR04..... p.186

Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directrice de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190267DR04..... p.187

Décision portant délégation de signature à Mme Laura BACIOU-PARTISETI, directrice de l'unité GDR2039 intitulée NADPH oxydase et Stress Oxydant, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190233DR04..... p.189

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique - 01/01/2019 - - DEC190436DR04..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC183276DR04..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BRESSANELLI, directeur de l'unité GDR2055 intitulée Mécanismes et dynamiques de formation des assemblages protéiques auto-organisés pathologiques, thérapeutiques, bio-inspirés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190251DR04..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Père ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité FR3393 intitulée Fédération de recherche sur l'énergie photovoltaïque, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190231DR04..... p.196

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie de Rosnay, directrice de l'unité UPR2000 intitulée Internet et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190136DR05..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/01/2019 - - DEC190416DR05..... p.200

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Gaudart-Dion, directrice de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190566DR05..... p.202

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Pichot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8209 intitulée Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP) - 01/01/2019 - - DEC183188DR05..... p.204

Décision portant délégation de signature à M. François Denord, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC183187DR05..... p.205

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Humbert, directrice de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190084DR05..... p.207

Décision portant délégation de signature à M. Eric Charkaluk pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de

mécanique & matériaux, structures, procédés (F2M-msp) - 01/01/2019 - - DEC190176DR05.....
p.209

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Castelnau, directeur de l'unité FR2609 intitulée
Fédération francilienne de mécanique & matériaux, structures, procédés (F2M-msp), par le délégué
régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190171DR05..... p.210

DR06

2019

Décision portant délégation de signature à M.Abderrahim Jourani, directeur de l'unité UMR5584
intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 27/01/2019 - - DEC190552DR06..... p.212

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de
Bourgogne - 27/01/2019 - - DEC190553DR06..... p.214

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour
l'ingénierie (META) - 16/01/2019 - - DEC190265DR06..... p.216

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE directrice de l'unité
GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) par la déléguée régionale
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/01/2019 - - DEC190263DR06..... p.218

Décision portant délégation de signature à M.Nicolas Rimbart pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces
(TRANSINTER) - 17/01/2019 - - DEC190517DR06..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. Michel Gradeck directeur de l'unité GDR2042intitulée
Transferts et Interfaces (TRANSINTER), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 17/01/2019 - - DEC190516DR06..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger directeur de l'unité UMR6174 intitulée
FEMTO-ST, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/01/2019 - -
DEC190526DR06..... p.224

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne
responsable des marchés de l'unité UMR6174 intitulée FEMTO-ST - 30/01/2019 - -
DEC190527DR06..... p.226

DR07

2019

Décision portant modification de la Décision DEC182458DR07, portant délégation de signature Mme
Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE
LYON (IPNL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - -
DEC190593DR07..... p.228

Décision portant délégation de signature à M.Mickael BOURGOIN, directeur de l'unité GDR2865,
intitulée Phénoménologie de la Turbulence (Turbulence), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190587DR07..... p.230

Décision portant délégation de signature à M. Alain TREMEAU, directeur de l'unité GDR2044
intitulée Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux (APPAMAT), par
le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - -
DEC190586DR07..... p.232

Décision modifiant la décision n°DEC180900DR07 du 1er janvier 2018, portant délégation de
signature à M.Gilles POLLET, directeur de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de
l'Homme Lyon Saint-Etienne (MSH - LSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 11/02/2019 - - DEC190640DR07..... p.234

Décision modifiant la décision DEC183267DR07, portant délégation de signature à M. Eric Maire,
directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS), par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190564DR07..... p.236
Décision portant délégation de signature à M. Guido PINTACUDA, directeur de l'unité FRE2034
intitulée Centre de Résonance Magnétique Nucléaire à très hauts champs par le délégué régional en
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC190549DR07..... p.238

DR10

2019

Décision portant délégation de signature à M. Jean MOLINIER, directeur de l'unité GDR2027,
intitulée Mécanismes épigénétiques des plantes (EPIPLANT), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 31/01/2019 - - DEC190534DR10..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361
intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse, par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 14/02/2019 - - DEC190687DR10..... p.242

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313
intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 09/01/2019 - - DEC190246DR12..... p.244

Décision portant délégation de signature à Alain GIORGI pour les actes relevant des attributions de
la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7313 intitulée Institut des Sciences
Moléculaires de Marseille - 09/01/2019 - - DEC190247DR12..... p.246

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité
UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 08/01/2019 - - DEC190271DR12..... p.247

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire
de mécanique et d'acoustique - 08/01/2019 - - DEC190273DR12..... p.249

Décision donnant délégation de signature à Mme Fabienne SAMSON, directrice par intérim de l'unité
UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par la déléguée régionale en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190469DR12..... p.251

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé PENNEC pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des
Mondes Africains - 02/01/2019 - - DEC190470DR12..... p.253

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294
intitulée Institut méditerranéen d'océanologie par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 02/01/2019 - - DEC190523DR12..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Marc SAILLARD pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée Institut
méditerranéen d'océanologie - 02/01/2019 - - DEC190524DR12..... p.257

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Provence et Corse pour la
certification du service fait - 02/01/2019 - - DEC190537DR12..... p.259

Décision portant délégation de signature à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité
UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 02/01/2019 - - DEC190604DR12..... p.261

Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7061 intitulée Perception,
Représentations, Image, Son, Musique (PRISM) - 02/01/2019 - - DEC190605DR12..... p.263

DR13

2019

UMR5203 - Délégation de signature de M. Jean-Michel PIN - 14/02/2019 - -
DEC190695DR13..... p.264

UMR5203 - Délégation de signature PRM de M. Jean-Philippe PIN - 14/02/2019 - -
DEC190696DR13..... p.266

UMS2013 - Délégation de signature de M. Frédéric HUYNH - 18/02/2019 - -
DEC190723DR13..... p.268

UMR8222 - Délégation de signature de Mme Katell GUIZIEN KESSLER - 21/02/2019 - -
DEC190808DR13..... p.270

UMR5247-Délégation signature Pascal DUMY - 17/01/2019 - - DEC190327DR13..... p.272

UMR5535 - Délégation de signature de M. Marc PIECHACZYK - 11/02/2019 - -
DEC190641DR13..... p.274

UMR5535 - Délégation de signature PRM de M. Marc PIECHACZYK - 12/02/2019 - -
DEC190643DR13..... p.276

DR16

2018

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel MORTIER, Directeur par intérim de l'unité
MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/11/2018 - - DEC183261DR16..... p.278

2019

Décision portant délégation de signature à M. Benny CHOR, directeur de l'unité UMI2005 intitulée «
French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190166DR16..... p.280

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent BÉNET, directeur de l'unité USR3060
intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou », par
la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - -
DEC190297DR16..... p.282

Décision portant délégation de signature à Madame Oissila SAAIDIA directrice de l'unité USR3077
intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190300DR16..... p.284

Décision portant délégation de signature à Madame Karine BENNAFLA, directrice de l'unité
USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ),
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - -
DEC190301DR16..... p.286

Décision portant délégation de signature à Mme Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité UMI3351
intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAEI), par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190165DR16..... p.288

Décision portant délégation de signature à M. James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité
UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la
déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - -
DEC190164DR16..... p.290

Décision portant délégation de signature à M. Fabien GRASSET, directeur de l'unité UMI3629
intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190163DR16..... p.292

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel MORTIER, directeur par intérim de l'unité
MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190162DR16..... p.294

Décision portant délégation de signature à M. Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts (BMC2) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190161DR16..... p.296

Décision portant délégation de signature à M. Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190160DR16..... p.298

Délégation de signature consentie à M. Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190100DR16..... p.300

Délégation de signature consentie à M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/01/2019 - - DEC190099DR16..... p.302

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jakob VOGEL, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190303DR16..... p.304

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC190355DR16..... p.307

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190337DR16..... p.309

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile SAKAI, directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190336DR16..... p.311

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LANDY, directeur de l'USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190335DR16..... p.313

Décision portant délégation de signature à Monsieur François BON directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français de Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190334DR16..... p.315

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc GABOLDE directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190307DR16..... p.317

Décision portant délégation de signature à M. Bayram BALCI, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatolienne (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2019 - - DEC190306DR16..... p.319

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Llinares pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) la formation de recherche en évolution FRE2015 intitulée Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS) - 30/01/2019 - - DEC190443DR17..... p.321

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denechere, directeur de la formation de recherche en évolution FRE2015 intitulée Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/01/2019 - - DEC190361DR17..... p.323

DR19

2018

Décision portant délégation de signature à M. Paolo BELLINGERI, directeur de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2018 - - DEC182805DR19..... p.325

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2018 - - DEC182822DR19..... p.327

2019

Décision portant délégation de signature à M. Eric JOSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2038 intitulée Modifications Post-Traductionnelles Bactériennes - 08/02/2019 - - DEC190623DR19..... p.329

Décision portant délégation de signature à Mme Julie HARDOUIN, directrice de l'unité GDR2038 intitulée Modifications Post-Traductionnelles Bactériennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/02/2019 - - DEC190622DR19..... p.330

DR20

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth CHRISTIANS, directrice par intérim de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/01/2019 - - DEC190261DR20..... p.332

Décision portant délégation de signature à M. Alex Mc DOUGALL, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2019 - - DEC190142DR20..... p.334

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV) - 14/01/2019 - - DEC190140DR20..... p.336

Décision portant délégation de signature à M. Grégory MAGGION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV) - 15/01/2019 - - DEC190262DR20..... p.337

Décision portant modification de la décision DEC180179DR20 donnant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/01/2019 - - DEC190437DR20..... p.338

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe LEMEE, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/01/2019 - - DEC190138DR20..... p.339

Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut écologie et environnement - 25/01/2019 - - DEC190363DAJ..... p.341

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR04

2019

Décision portant création du groupement de recherche n°2040 intitulé Accélérateurs Plasma Pompés par Laser. - 19/02/2019 - - DEC190390IN2P3..... p.342

07.04. Décisions tarifaires

DR04

2019

Décision relative au tarif des produits de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay, NEUROPSI-UMR9197 concernant la Plateforme Animalerie Campus de Gif-sur-Yvette - 12/02/2019 - - DEC190379DR04..... p.343

Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises (MOY1692) - 05/02/2019 - - DEC190550DR04..... p.345

DR10

2019

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie thérapeutique - 13/02/2019 - - DEC190659DR10..... p.352

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire, Image, Ville, Environnement - 15/02/2019 - - DEC190705DR10..... p.354

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg - 13/02/2019 - - DEC190660DR10..... p.356

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe - 13/02/2019 - - DEC190656DR10..... p.361

DR12

2019

Décision relative aux tarifs des prestations de la Fédération 3C, Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition, FR3512, intitulée "hébergement animalerie". - 21/02/2019 - - DEC190784DR12..... p.363

DR13

2019

UMS3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER PLATEFORME PIBBS - 05/02/2019 - - DEC190577DR13..... p.365

UMS3426 BIOCAMPUS PLATEFORME MGX - 04/02/2019 - - DEC190561DR13..... p.367

DR14

2019

Décision relative aux tarifs des prestations du banc de mesure SAXS de la FR3089 intitulée Fédération « Fluides, Energie, Réacteurs, Matériaux et Transferts » - (FERMAT) - 15/02/2019 - - DEC190704DR14..... p.369

Décision relative aux tarifs des produits de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET). - 12/02/2019 - - DEC190680DR14..... p.371

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2018

Décision Emeritat 2019 - 21/12/2018 - - DEC183246DRH..... p.373

2019

Décision relative aux promotions au grade de directeur de recherche première classe - 18/02/2019 - - DEC190465DRH..... p.382

Décision de nomination des représentants de l'administration du nouveau mandat 2019-2022 concernant la CAP des ATR

- 15/02/2019 - - DEC190645DRH..... p.392

Décision DEC190546DRH du 15 février 2019 modifiant la décision DEC182019DRH du 16 juillet 2018 portant création de la distinction du Cristal collectif - 15/02/2019 - - DEC190546DRH..... p.394

Décision relative aux promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeur de recherche - 18/02/2019 - - DEC190466DRH..... p.395

Décision relative aux promotions au grade de chargé de recherche hors classe - 18/02/2019 - - DEC190464DRH..... p.400

Décision désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

- 23/01/2019 - - DEC190180DRH..... p.411

Décision attribuant la superficie à allouer aux organisations syndicales représentatives au sein du CNRS - 23/01/2019 - - DEC190178DRH..... p.413

DR01 - Paris-Villejuif

2019

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Île-de-France Villejuif - 19/02/2019 - - DEC190688DR01..... p.415

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Île-de-France Villejuif - 01/01/2019 - - DEC190697DR01..... p.417

DR04

2019

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Île-de-France Gif-sur-Yvette - 18/01/2019 - - DEC190588DR04..... p.419

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 01/01/2019 - - DEC190378DR04..... p.421

DR05

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP) - 20/02/2019 - - DEC190789DR05..... p.422

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8215 intitulée Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat (Vlle ç 1er millénaire av. J.-C.) - 13/02/2019 - - DEC190653DR05..... p.423

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet - 08/02/2019 - - DEC190633DR05..... p.424

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3598 intitulée Humanités numériques (HUMA-NUM) - 25/02/2019 - - DEC190824DR05..... p.425

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES) - 06/02/2019 - - DEC190603DR05..... p.426

DR06

2018

Décision portant ajout d'une tutelle à la fédération de recherche FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB): Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficents - 30/11/2018 - - DEC182934INSIS..... p.427

DR07

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2034 intitulée Centre de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon (CRMN) - 05/02/2019 - - DEC190578DR07..... p.428

DR12

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels - 01/02/2019 - - DEC190651DR12..... p.429

DR15

2019

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Aquitaine - 27/02/2019 - - DEC190837DR15..... p.430

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du Comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Aquitaine - 27/02/2019 - - DEC190817DR15..... p.432

DR16

2018

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 05/11/2018 - - DEC182839SGCN..... p.434

2019

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2019 - 22/01/2019 - - DEC190438SGCN..... p.436

DEC190533SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des conseils scientifiques d'institut ;

Vu, la décision DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme Marie-Claude Labastie aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu, la décision DEC180354DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Claude Labastie, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les conseils scientifiques d'instituts du Centre national de la recherche scientifique mentionnés ci-dessous :

Conseil scientifique d'institut : « Institut de physique »
1 siège - Collège électoral A2

Conseil scientifique d'institut : « Institut national de physique nucléaire et de physique des particules »
2 sièges - Collège électoral A2
1 siège - Collège électoral B1
1 siège - Collège électoral B2



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Article 2

Les conseils scientifiques d'instituts concernés éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

Article 3

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec **signature manuscrite**, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel (SGCN.Secretariat@cns.fr), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), **avant le 05 avril 2019 à 18h00.**

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous : http://www.cns.fr/comitenational/sieges_vacants/csi/formcand.htm.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation.

Fait à Paris, 04 FEVRIER 2019

*Pour le Président-directeur général et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude LABASTIE

DEC190663SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut de physique (INP)

La Directrice,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC18166DAJ du 01 juin 2018 portant nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'institut de physique (INP) ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut de physique :

▫ Monsieur Noël DIMARCQ et Madame Laurence RAMOS

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 19-FEV-2019

Astrid LAMBRECHT

La Directrice de l'Institut de Physique



DEC190665SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision n° 152284DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald Pain aux fonctions de directeur de l'institut national de physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national de physique nucléaire et physique des particules :

- Madame Stéphanie ESCOFFIER-MARTORY et Monsieur Marc ROUSSEAU

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14-FEV-2019

Reynald PAIN
Directeur de l'IN2P3



DEC190666SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision n° 130471DAJ du 18 février 2013 portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes :

- Madame Cécile LEGALLAIS et Monsieur Claude PELLET

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18-FEV-2018

Jean-Yves MARZIN



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC190668SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers (INSU)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC181555DAJ du 30 avril 2018 portant nomination de M. Nicolas Arnaud aux fonctions de directeur de l'institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers :

- Madame Sylvie DERENNE et Monsieur Philippe STEE

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14-FEV-2019

Nicolas ARNAUD



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Angé
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC190676SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC182843DAJ du 7 novembre 2018 portant nomination de M. Ali Charara aux fonctions de directeur de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions :

- Monsieur Thierry ARTIERES et Monsieur David ILCINKAS

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 FEVRIER 2019

Ali CHARARA



DEC190670SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques (INSB)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC183227DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André Le Bivic aux fonctions de directeur de l'institut des sciences biologiques (INSB) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences biologiques :

- Monsieur Alain EYCHENE et Madame Florence NIEDERGANG

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 2019

André LE BIVIC



DEC190671SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales :

- Monsieur Frederic KECK et Madame Elise MASSICARD

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 FEVRIER 2019

DEC190674SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE)

La Directrice,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'institut Ecologie et environnement (INEE) ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut Ecologie et environnement :

- Monsieur Bruno MAUREILLE et Madame Agnès MIGNOT

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 FEVRIER 2019



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90



DEC190675SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC171984DAJ du 06 juillet 2017 portant nomination de M. Pascal Auscher aux fonctions de directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommées membres du bureau du conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions :

- Monsieur Christophe BESSE et Madame Marion DARBAS

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14-FEV-2019

Pascal AUSCHER
Directeur de l'Insmi



DEC190669SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie (INC)

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision DEC100003SGCN du 22 février 2010 modifiée fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu, la décision DEC171698DAJ du 30 avril 2017 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'institut de Chimie (INC) ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie :

- Monsieur Dominique HAKAKAT et Madame Catherine PINEL-HENRYON

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 FEVRIER 2019

Décision de création de la commission de sélection Personnels ingénieurs et techniciens

Politique handicap / Procédure de sélection

DEC190225DR10

Portant création de la commission de sélection sur le poste à pourvoir, désigné sous la référence
INSIS/18/10/LP2

Le PRÉSIDENT

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE

Article 1er :

Il est créé une commission de sélection auprès du laboratoire des sciences de l'ingénieur, de l'informatique et de l'imagerie (ICube – UMR7357), au titre de la campagne 2018 de recrutement des personnels ingénieurs et techniciens par la voie contractuelle.

Article 2 :

Cette commission a pour objet de sélectionner les candidats à l'emploi ci-dessus référencé, sur la base d'une appréciation sur dossier des candidatures, complétée par des entretiens.

Article 3 :

Sont nommés en tant que membres de la commission les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Kevin GEIGER – Président,
- Monsieur Michel DE MATHELIN - Représentant du laboratoire,
- Madame Christine HU - Membre expert,
- Monsieur Marc KRAUTH - Elu de la CAP

Article 4 :

La présidence de la commission de sélection est assurée par Monsieur Kevin GEIGER.

Fait à Strasbourg, le 11 janvier 2019

Par déléguation, le délégué régional

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

DEC183247DRH

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Vu le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

Vu l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel

DECIDE :

Article 1^{er} : La rémunération mensuelle forfaitaire des doctorants contractuels est portée à 2 135,00 € brut.

Article 2 : La présente décision est applicable aux contrats doctoraux prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 3 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18/12/2018

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

DEC190484DRH

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

- Vu la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS,
- Vu le décret n° 2017-561 du 18 avril 2017 du 18 avril 2017 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps de fonctionnaires régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et modifiant divers décrets fixant les échelonnements indiciaires de certains corps relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le barème des rémunérations forfaitaires des personnels contractuels du CNRS annexé à la circulaire n° CIR130864DRH du 12 mars 2013 modifiée relative à l'emploi des personnels contractuels du CNRS est modifié afin de tenir compte du pourcentage d'augmentation du net à payer des fonctionnaires appartenant aux corps de chargé de recherche, de technicien de la recherche et d'adjoint technique de la recherche compte tenu des modifications de l'échelonnement indiciaire (*cf. annexe ci-jointe*).

Article 2 : La présente décision est applicable aux contrats conclus à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 3 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2019

Pour le Président-Directeur général
Le Directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

BAREME DES REMUNERATIONS FORFAITAIRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS DU CNRS A COMPTER DU 01/05/2019

Rémunérations brutes mensuelles en € par zone de résidence																			
	Expérience < 2 ans			Expérience ≥ 2 ans et < 7 ans			Expérience ≥ 7 ans et < 10 ans			Expérience ≥ 10 ans et < 15 ans			Expérience ≥ 15 ans et < 20 ans			Expérience ≥ 20 ans			
	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	1 ^{ère} zone	2 ^e zone	3 ^e zone	
niveau - après obtention du doctorat																			
Travaux scientifiques (niveau CH)	2 695,56 à 3 107,82	2 643,22 à 3 047,48	2 617,05 à 3 017,31	3 841,41	3 766,82	3 729,53	4 019,31	3 941,27	3 902,25	4 190,74	4 109,36	4 068,68	4 273,13	4 192,12	4 150,62	4 291,12	4 207,80	4 166,14	
Travaux techniques hautement spécialisés (niveau 1)	2 471,46	2 423,47	2 399,48	2 663,89	2 612,16	2 586,30	2 847,40	2 792,11	2 764,47	3 028,79	2 969,98	2 940,57	3 119,00	3 058,44	3 028,16	3 164,17	3 102,73	3 072,01	
Travaux d'études et de conception (niveau 2)	2 139,19	2 097,65	2 076,88	2 249,97	2 206,28	2 184,44	2 401,73	2 355,10	2 331,78	2 551,73	2 502,18	2 477,41	2 623,36	2 572,42	2 546,95	2 727,45	2 674,49	2 648,01	
Travaux d'études techniques (niveau 3)	1 970,55	1 932,29	1 913,16	2 091,38	2 050,77	2 030,47	2 208,20	2 165,32	2 143,88	2 326,89	2 281,71	2 259,12	2 380,35	2 334,13	2 311,02	2 411,76	2 364,93	2 341,51	
Travaux de réalisation (niveau 4)	1 661,98	1 629,71	1 613,57	1 756,75	1 722,64	1 705,58	1 832,52	1 796,94	1 779,15	1 896,71	1 859,88	1 841,47	1 900,56	1 863,65	1 845,20	1 918,05	1 880,80	1 862,18	
Travaux d'exécution (niveau 5)	1 557,22	1 526,98	1 511,86	1 566,56	1 536,14	1 520,93	1 607,56	1 576,35	1 560,74	1 667,31	1 634,94	1 618,75	1 685,62	1 652,89	1 636,52	1 698,91	1 665,92	1 649,43	

DEC183106INSHS

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

Le Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales

Vu la circulaire n° 030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes,

Vu la décision n° 030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes, et notamment son article 2,

DECIDE :

Article 1

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les unités suivantes, les agents dans les situations d'emplois suivants et remplissant les activités suivantes :

.... (Voir tableau joint : Annexe 1)....

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision n°DEC131099INSHS déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **7 - DEC. 2018**

Le directeur de l'Institut
des Sciences Humaines et Sociales
François-Joseph RUGGIU



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Astreintes et sujétions BAP D

Bap	Code Emploi type	Intitulé	Condition	Section	Code unité	Nom Directeur			
D	D3D43	Assistant ingénieur en archéologie	Au titre des sujétions : Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.	31	UMR5133	BENECH Christophe			
				31	UMR6298	LEFEBVRE Sabine			
				32	FR3747	LE MORT Françoise			
				32	UMR7298	FAUCHERRE Nicolas			
				32	UMR8167	BOUDON Véronique			
				32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe			
	D3D44	Assistant ingénieur en archéométrie	Au titre des sujétions : Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.	31	UMR5133	BENECH Christophe			
				31	UMR6298	LEFEBVRE Sabine			
				32	FR3747	LE MORT Françoise			
				32	UMR7298	FAUCHERRE Nicolas			
				32	UMR8167	BOUDON Véronique			
				32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe			
	D2C43	Ingénieur d'études en analyse de sources historiques et culturelles	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en analyse de sources.	31	UMR9993	unité fermée			
				32	UMR5136	DEBAX-VIADER Hélène			
				32	UMR5607	FRANCE Jérôme			
				32	UMR5648	GAULIN Jean-Louis			
				32	UMR7044	HUMM Michel			
				32	UMR8584	DE FRANCESCHI Sylvio Hermann			
				32	UPR841	BOUGARD Francois			
				33	UMR8150	GADY Alexandre			
				33	UMR7323	PIERRE Benoist			
				33	UMR8171	JOLLY Eric			
				33	UMR8558	ZUNIGA Jean-Paul			
				33	UMR8596	CROUZET Denis			
				35	UMR5186	VIENNE-GUERRIN Nathalie			
				35	UMR5316	GOYET Francis			
				35	UMR8132	D'ORIO Paolo			
				35	FRE2021	NOVILLE-GUIGON Christine			
				35	UMR8230	CAYE Pierre			
				36	UMR8036	DUCLERT Vincent			
				37	UMR7235	MIGNON Valérie			
				37	UMR8568	LECOCC Franck			
				39	UMR7533	BLANC Nathalie			
				39	UMR8586	LOMBARD Jérôme			
				D2D44	Ingénieur d'études en archéologie	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en techniques archéologiques.	31	UMR5133	BENECH Christophe
							31	UMR5140	LEFEVRE David
	31	UMR9993	unité fermée						
	32	UMR5189	CHANKOWSKI Véronique						
	32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe						
	32	UMR7041	VILLENEUVE Francois						
	32	UMR8546	VERGER Stéphane						
	32	USR3133	POUZADOUX Claude						
32	USR3155	QUANTIN François							
32	UMR8167	BOUDON Véronique							
38	UMR7308	MERLE Isabelle							
32	UPR841	BOUGARD Francois							
D2D45	Ingénieur d'études en archéométrie	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en techniques archéologiques.	31				UMR5133	BENECH Christophe	
			31				UMR5140	LEFEVRE David	
			31	UMR9993	unité fermée				
			32	UMR5189	CHANKOWSKI Véronique				
			32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe				
			32	UMR7041	VILLENEUVE Francois				
32	UMR8546	VERGER Stéphane							

Astreintes et sujétions BAP D

				32	USR3133	POUZADOUX Claude
				32	USR3155	QUANTIN François
				32	UMR8167	BOUDON Véronique
				38	UMR7308	MERLE Isabelle
				32	UPR841	BOUGARD François
				31	UMR8096	PEREIRA Gregory
				32	UMR5138	BATIGNE VALLET Cecile
				32	UMR7298	FAUCHERRE Nicolas
				32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe
				32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe
				32	UMR7041	VILLENEUVE François
				32	UMR7044	HUMM Michel
				32	UMR8164	BENOIST Stéphane
				32	UMR8546	VERGER Stéphane
				32	UMR8167	BOUDON Véronique
				32	USR3155	QUANTIN François
D1D44	Ingénieur de recherche en archéologie	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.		31	UMR8096	PEREIRA Gregory
				32	UMR5138	BATIGNE VALLET Cecile
				32	UMR7298	FAUCHERRE Nicolas
				32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe
				32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe
				32	UMR7041	VILLENEUVE François
				32	UMR7044	HUMM Michel
				32	UMR8164	BENOIST Stéphane
				32	UMR8546	VERGER Stéphane
				32	UMR8167	BOUDON Véronique
				32	USR3155	QUANTIN François
D1D45	Ingénieur de recherche en archéométrie	Au titre des sujétions: Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie.		32	USR3155	QUANTIN François

Astreintes et sujétions BAP E

Bap	Code emploi type	Intitulé	Code unité	Nom directeur
E	E2B43	Administrateur-trice systèmes et réseaux	FR3747	LE MORT Françoise
			FRE2018	SAMVELIAN Pollet
			USR3225	SIDERA Isabelle
			USR2005	POLLET Gilles
			UMR7114	ISEL Frédéric
			UPS3611	CHAVALARIAS David
			FRE2010	MAGDALOU Brice
			FRE2014	HURLIN Christophe
			USR3394	BEGUE Laurent
			UMR8562	PETRIC Boris
			UMR5281	GIBAND David
			UMR3495	DE LUCA Livio
			UMR5194	AMILHAT SZARY Anne-Laure
	E4X41	Technicien d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information	UMR5191	TESTON-BONNARD Sandra
			UMR8163	LERNOULD Alain
			UMR9217	DUMEZ Herve
			UMR8562	PETRIC Boris
			UMS838	unité fermée

Astreintes et sujétions BAP F BAP G

Bap	Code emploi type	Intitulé	Section	Code unité	Nom Directeur
F	F4D44	Technicien photographe	32	UMR7299	SOURISSEAU Jean-Christophe
			32	USR3225	SIDERA Isabelle
			32	UPR841	BOUGARD François
			33	USR3132	BON François
			39	UMR8586	LOMBARD Jérôme
G	G5A44	Opérateur de maintenance	31	UMR5133	BENECH Christophe
			32	UPR841	BOUGARD François
			37	UMR7317	BERTHET Thierry
			40	UMR5115	DARBON Dominique
			36	UPS2776	ESLINE-ACCETTELLA Martine
	G3A42	Conducteur-trice de travaux immobiliers	37	UMR7317	BERTHET Thierry

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2019 dans les unités relevant des ressources communes



LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2019, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2019 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2019, la décision n° DEC152801DRH du 15 février 2016 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités relevant des ressources communes.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant des ressources communes listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le directeur général délégué aux ressources

Christophe COUDROY

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2 : Unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2019

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	Mme Marie-Hélène PAPILLON
	DR07	UMS3602	Persée	Mme Nathalie FARGIER
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	M. Jérôme PARET
	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	Mme Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Jean-Marc VOLTINI
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Michel-Ange	Mme Hélène MAURY
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	Mme Marie-Hélène PAPILLON
	DR07	MOY700	Délégation Rhône Auvergne	M. Frederic FAURE
	DR10	MOY1000	Délégation Alsace	M. Patrice SOULLIE
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	M. Jérôme PARET
	DR11	UPS2966	Unité de logistique internationale - Services et soutien aux expériences (ULISSE)	M. Jérôme PARET
	DR12	MOY1200	Délégation Provence et Corse	Mme Ghislaine GIBELLO

	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	Mme Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Jean-Marc VOLTINI
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Michel-Ange	Mme Hélène MAURY
	DR20	MOY2000	Délégation Côte d'Azur	M. Benoit DEBOSQUE
Situations administratives exceptionnelles	DR05	MOY1632	Direction des ressources humaines - Service central des concours	M. Hugues de LA GIRAUDIERE
	DR16	MOY1601	Présidence du CNRS (chauffeur)	M. Antoine PETIT
	DR16	MOY1613	Secrétariat général du comité national de la recherche scientifique	Mme Marie- Claude LABASTIE
	DR16	MOY1647	Direction de la sûreté (déclarations de vol)	M. Philippe GASNOT

DEC182569DERCI

Décision portant nomination de Mme Pascale MASSIANI JUPILLE aux fonctions de chargée de mission – 2018 / 2019**Le Président-Directeur Général,****Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT, aux fonctions de président du CNRS ;**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;**DECIDE :****Article 1^{er}**

Madame Pascale MASSIANI JUPILLE, Directrice de recherche en chimie au CNRS (DR2), est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale (DERCI), direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Pascale MASSIANI JUPILLE demeure affectée au Laboratoire de Réactivité de Surface à Paris (LRS - UMR7197), UPMC - 4, place Jussieu 75252 PARIS cedex 05.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019, Madame Pascale MASSIANI JUPILLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 OCT. 2018**

Le Président-Directeur Général

Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC190606DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne Corval aux fonctions de conseillère auprès du directeur général délégué à la science

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne Corval, directrice de recherche, est nommée conseillère auprès du directeur général délégué à la science à compter du 1^{er} janvier 2019.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2019

Le président - directeur général,

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190325DAJ

Décision portant nomination de M. Arnaud Lalo aux fonctions d'adjoint au directeur en charge de la coordination des actions transversales à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DERCI ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Arnaud Lalo est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur en charge de la coordination des actions transversales à la DERCI à compter du 1^{er} novembre 2018.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation,
Le directeur général délégué à la Science

Alain Schuhl



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC182949INSU

Décision portant nomination de Madame Pascale TALOUR aux fonctions de chargée de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Pascale TALOUR, anciennement ingénieur de recherche au CNRS partie à la retraite et devenue personnel non permanent, est nommée chargée de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet d'être la correspondante INSU auprès de la DIST, et en charge de la structuration de l'Information scientifique de l'INSU.

Sa mission sera menée en liaison avec les DAS des domaines thématiques. Elle s'appuiera sur le réseau des correspondants IST de l'INSU. Plus précisément elle assurera le suivi de la politique Open Science de l'INSU, des travaux de la DIST, des relations entre l'INSU et l'INIST, du portail Bibliopla@nets, de l'animation des Professionnels IST de l'INSU, des abonnements et contrats passés par l'INSU avec certains éditeurs scientifiques

Pour l'exercice de cette mission, Pascale TALOUR demeure affectée à « UMR-Institut de physique du globe de Paris » (UMR7154 – UMR-IPGP), Institut de Physique du globe de Paris, 1 rue Jussieu, 75238 PARIS 05.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 8 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC190425DGDS

Décision portant nomination de Mme Claudine PIQUE aux fonctions de chargée de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Claudine PIQUE, chercheuse au CNRS, Directrice de Recherche, est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Claudine PIQUE demeure affectée à l'UMR8104-Institut Cochin.

Article 2

Du 01/01/2019 au 31/12/2019, Mme Claudine PIQUE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la Délégation IdF Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC182649INEE

Décision portant nomination de Mme Annaïg Le Guen aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3278, intitulée « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3278, intitulée « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) » ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} décembre 2018, Mme Annaïg Le Guen, Ingénieure de Recherche CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2018, en remplacement de M. Serge Planes, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC182433DR04

Décision portant nomination de M. Olivier DELELIS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Malcolm BUCKLE, directeur de l'unité UMR8113, à compter du 01/01/2015 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option détention ou gestion de sources radioactives scellées et non scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à M. Olivier DELELIS le 22/12/2017 par SGS ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Olivier DELELIS, CRCN, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22/12/2017. La date d'expiration du certificat est le 22/12/2022.

Article 2 : Missions

M. Olivier DELELIS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Olivier DELELIS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 août 2018

Le directeur d'unité
Malcolm BUCKLE

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'ENS Paris-Saclay,
Visa du Président
Pierre-Paul ZALIO



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC181442DR04

Décision portant nomination de Mme Véronique FALLET FERIES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Philippe MAITRE directeur de l'unité de recherche n° UMR8000, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Véronique FALLET FERIES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation de Meudon les 15, 16, 17 novembre et les 13, 14 et 15 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Véronique FALLET FERIES, IECN, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8000, à compter du 01/01/2018.

Mme Véronique FALLET FERIES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Véronique FALLET FERIES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 avril 2018

Le directeur de l'unité

Philippe MAITRE

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa de la présidente
Sylvie RETAILLEAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC190427DGDS

Décision portant nomination de Mme Danièle HAUSER aux fonctions de chargée de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Danièle HAUSER, Directrice de Recherche, est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/11/2018 au 31/01/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Pour l'exercice de cette mission, Mme Danièle HAUSER demeure affectée à l'UMR8190 – Laboratoire « Atmosphère, Milieux, Observations Spatiales ».

Article 2

Du 01/11/2018 au 31/01/2019, Mme Danièle HAUSER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la Délégation IdF Gif-sur-Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC190650PDT

Décision portant nomination de Mme Lucienne LETELLIER aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Lucienne LETELLIER, Directrice de recherche émérite, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique du 15/02/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet de traiter les aspects formation de la Mission à l'intégrité scientifique en liaison avec le référent déontologue.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Lucienne LETELLIER demeure affectée à l'UMR8619.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC183002INSU

Décision portant nomination de Madame Pascale BRACONNOT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Pascale BRACONNOT, chercheur au CEA, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de dossiers « climat » dans lesquels le CNRS se doit d'apparaître en chef de file.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC182945INSU

Décision portant nomination de Monsieur Laurent VIBERT aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Laurent VIBERT, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet d'appuyer le pilotage des programmes spatiaux pour toutes actions relevant de son domaine de compétence et en particulier en ce qui concerne le développement et l'exploitation des systèmes d'information. Ce système d'information, développé et exploité dans le cadre des différentes missions spatiales, permet à la direction de l'INSU de suivre l'ensemble des activités de recherche spatiale dans ses unités.

Pour l'exercice de cette mission, Laurent VIBERT demeure affecté à « Institut d'astrophysique spatiale » (UMR8617 – IAS), Université Paris-Sud, bat. 121, 91405 ORSAY.

Article 2

Du 01/01/2019 au 31/12/2020, Laurent VIBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 FEV 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglé
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC182929INSU

Décision portant nomination de Monsieur François LEBLANC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur François LEBLANC, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des programmes PNP (Programme National de Planétologie) et PNST (Programme National Soleil Terre). Il représente l'INSU dans les comités directeurs de MEDOC et du CDPF et assure le suivi d'OFRAME. Il est chargé d'une mission d'expertise pour le suivi du dossier THEMIS dans le cadre de la préparation d'un accord de cession de THEMIS à l'IAC. Il assure également la représentation de l'INSU au Comité Científico Internacional auprès de l'IAC (Espagne) et la création de l'UMI Canaries. Il suit également les dossiers à l'interface entre le domaine AA et les autres domaines de l'INSU, particulièrement OA où les projets spatiaux communs prennent une importance grandissante.

Pour l'exercice de cette mission, François LEBLANC demeure affecté au Laboratoire « Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales » (UMR8190 – LATMOS), Université Versailles Saint-Quentin, Quartier des Garennes, 11 boulevard d'Alembert, 78280 GUYANCOURT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

01 FEV. 2019


Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC181696DR05

Décision portant nomination de M. Alpha Diallo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8103 intitulée Droit comparé de Paris ;

Vu la décision n° DEC161724INSHS portant modification de l'intitulé de l'unité mixte n°8103 intitulée Droit comparé de Paris par les termes « Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne » dont le directeur est M. Dominique Rousseau ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR8103 en date du 02/10/2017 ;

Considérant que M. Alpha Diallo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 avril (1^{ère} session) et du 15 au 17 mai 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alpha Diallo, Technicien CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8103 intitulée Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, à compter du 1^{er} juin 2018.

M. Alpha Diallo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Alpha Diallo est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 mai 2018

Le directeur de l'UMR8103
Dominique Rousseau

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne (ou de son délégataire)

DEC182926INSU

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BEZARD aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Bruno BEZARD, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer le travail de coordination et de suivi des services nationaux d'observation en Astronomie/Astrophysique et notamment d'assurer le suivi et la gestion de la base de données interactive des SNO.

Pour l'exercice de cette mission, Bruno BEZARD demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR8109 intitulée Laboratoire d'Études Spatiales et d'Instrumentation en Astrophysiques (LESIA), Observatoire de Paris, Site de Meudon, 5 place Jules Janssen, 92195 MEUDON Cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190423DGDS

Décision portant nomination de Mme Laurence MANOLAKAKIS aux fonctions de chargée de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laurence MANOLAKAKIS, chercheuse au CNRS, Chargée de Recherche, est nommée chargée de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laurence MANOLAKAKIS demeure affectée à l'UMR8215-TRAJECTOIRES.

Article 2

Du 01/01/2019 au 31/12/2019, Mme Laurence MANOLAKAKIS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la Délégation IdF Meudon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC190649PDT

Décision portant nomination de Mme Cécile MICHEL aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile MICHEL, Directrice de recherche de 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique du 15/02/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet de traiter spécifiquement des allégations au sein de la Mission à l'intégrité scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Cécile MICHEL demeure affectée à l'UMR7041.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Pierre DROSSART, et nomination de Monsieur Vincent COUDE DU FORESTO aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8109 intitulée « Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique » (LESIA) et nommant Monsieur Pierre DROSSART directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 7 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Pierre DROSSART, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Vincent COUDE DU FORESTO, astronome 1^{ère} classe à l'Observatoire de Paris, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Piercarlo BONIFACIO, et nomination de Monsieur Hector FLORES aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8111 intitulée « Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation » (GEPI) et nommant Monsieur Piercarlo BONIFACIO directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 8 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Piercarlo BONIFACIO, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Hector FLORES, chercheur à l'Observatoire de Paris, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Stéphane MAZEVET, et nomination de Monsieur Philippe GRANDCLEMENT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8102 intitulée « Laboratoire Univers et Théories » (LUTH) et nommant Monsieur Stéphane MAZEVET directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'accord de la tutelle ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 8 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Stéphane MAZEVET, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Philippe GRANDCLEMENT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC190637DR06

Décision portant nomination de Mme Marianne Buchmann aux fonctions de responsable du service patrimoine et logistique de la délégation Centre-Est

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180332DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marianne Buchmann, IECN CNRS, est nommée, à compter du 1^{er} mars 2019, responsable du service patrimoine et logistique de la délégation Centre-Est.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 12 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC183010INSU**Décision portant nomination de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)****LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Raphael PIK, directeur de recherche 2nde classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Il sera chargé, auprès du DAS « Infrastructures », de la direction du « Réseau Géochimique et Expérimental Français » (REGEF) et de son articulation dans l'infrastructure européenne EPOS. Il sera également amené à représenter, en tant que de besoin, le DAS chargé du domaine « Infrastructures » de l'INSU auprès des laboratoires, au sein des comités inter-organismes et d'autres instances de coordination scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Raphael PIK demeure affecté au « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » (UMR7358 - CRPG), CNRS, 15 Rue Notre Dame des Pauvres, BP 20 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX, 54501 VANDOEUVRE LES NANCY.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190595INSHS

Décision portant prolongation de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC180056INSHS en date du 9 février 2018 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine et nommant Mme Muriel Sinanidès directrice par intérim;

Vu la décision DEC182026INSHS en date du 18 juillet 2018 portant prolongation du mandat de Mme Muriel Sinanidès aux fonction de directrice par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Muriel SINANIDES, déléguée régionale pour la circonscription Centre Est du CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3261 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lorraine » pour une durée de 2 (deux) mois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

18 FEV. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC190779DR06

Décision portant nomination de Madame Laure Giamberini aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 portant création et le renouvellement de l'unité UMR7360, intitulée Groupe de Spectrométrie Moléculaire et Atmosphérique, dont le directeur est Mme Laure Giambérini;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laure Giambérini, Enseignant-chercheur, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7360 Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux à compter du 1^{er} février 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} février 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

Décision portant nomination de M. Nicolas Geoffroy aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain Dereux, en qualité de directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Nicolas Geoffroy le 14/03/2016 par Apave Formation ;

Vu l'avis du CHSCT de l'université de Bourgogne en date du 6 février 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas Geoffroy, IEHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03/03/2016.

Article 2 : Missions

M. Nicolas Geoffroy exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas Geoffroy sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 28 janvier 2019

Le directeur d'unité

Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS Visa du Président de l'Université de Bourgogne

Muriel Sinanidès

Alain Bonin

DEC190551INSIS

Décision portant nomination de M. Jérôme CHEVALIER, directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) et nommant M. Jérôme CHEVALIER, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC182879INSIS en date du 20 novembre 2018 portant nomination de M. Eric MAIRE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 9 janvier 2019, M. Jérôme CHEVALIER, professeur des universités de classe exceptionnelle à l'INSA de Lyon, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC182998INSU

Décision portant nomination de Madame Nathalie HURET aux fonctions de chargée de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Nathalie HURET, professeure à l'Université d'Orléans, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des dossiers « atmosphère » impliquant des collaborations avec le CNES, et en particulier le volet atmosphérique du programme TOSCA (Terre, Océan, Surfaces Continentales, Atmosphère) du CNES et le programme « Ballons » copiloté par le CNES et l'INSU. Elle assurera également le suivi de l'action incitative PNTS (Programme National de Télédétection Spatiale) pilotée par le CNRS-INSU, et du volet atmosphérique de l'action incitative multi-organisme LEFE-IMAGO coordonnée par l'INSU.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUFLÉ



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190345INSIS

Décision portant nomination de Mme Valérie Sartre aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)" et nommant M. Frédéric Kuznik directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Valérie Sartre, Maître de conférence à l'INSA de Lyon, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité n°5008.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190422DGDS

Décision portant nomination de M. Germain GILLET aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Germain GILLET, professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/10/2018 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Article 2

Du 01/10/2018 au 31/12/2019, M. Germain GILLET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/02/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC182928INSU

Décision portant nomination de Monsieur Bruno GUIDERDONI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno GUIDERDONI, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

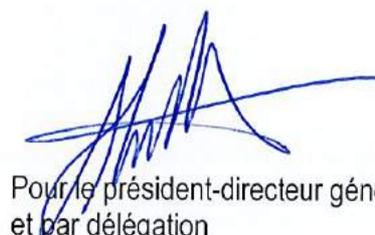
Sa mission a pour objet de le suivi des programmes PNCG (Programme National Cosmologie et Galaxies) et PNPS (Programme National de Physique Stellaire). Il suit également la réflexion en cours concernant la feuille de route de notre communauté dans le domaine de la mesure et l'étude du fond de rayonnement cosmologique (CMB : Cosmic Microwave Background) et la mise en œuvre de l'accès de la communauté astronomique à l'IR LSST.

Pour l'exercice de cette mission, Bruno GUIDERDONI demeure affecté au « Centre de recherche astrophysique de Lyon » (UMR5574 – CRAL), 9 avenue Charles André, 69561 ST GENIS LAVAL.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**



Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Décision portant nomination de Monsieur Valéry CATOIRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7328 intitulée « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » (LPC2E).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7328 intitulée « Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace » (LPC2E) et nommant Monsieur Dominique DELCOURT directeur de cette unité ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, Monsieur Valéry CATOIRE, Professeur des universités à l'Université d'Orléans, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC190597INSIS

Décision portant cessation de fonctions de M. Moulay BARKATOU, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7252 intitulée XLIM.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée XLIM et nommant M. Dominique BAILLARGEAT, directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Moulay BARLATOU, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190426DGDS

Décision portant nomination de M. Fabien THOMAS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabien THOMAS, Directeur de Recherche, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/10/2018 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Pour l'exercice de cette mission, M. Fabien THOMAS demeure affectée à l'UMR7560-Laboratoire Interdisciplinaire des environnements continentaux.

Article 2

Du 01/10/2018 au 31/12/2019, M. Fabien THOMAS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la Délégation Centre Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/19

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC183003INSU

Décision portant nomination de Monsieur François CHABAUX aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur François CHABAUX, professeur des universités 1^{ère} classe à l'Université de Strasbourg, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail

Sa mission a pour objet d'assurer pour la DAS SIC le suivi des laboratoires et structures d'animation diverses (LabEx, GIS...) en lien avec l'hydrologie et l'hydrochimie, une part très importante du domaine. Ce suivi sera réalisé en lien fort avec la Section 30 du CNRS. Il sera également en charge des relations avec les autres Instituts du CNRS et la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires sur ces sujets.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUMMEL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183008INSU

Décision portant nomination de Monsieur Daniel SAUTER aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Daniel SAUTER, directeur de recherche 2nde classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer pour le DAS du domaine Terre Solide de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS le suivi des activités de recherche en géosciences marines. Il assure également le suivi des relations avec les partenaires du domaine des Sciences de la mer des Géosciences (Ifremer, IRD, Shom, BRGM). Il suivra plus particulièrement le développement des travaux de recherche sur les ressources minérales sous-marines. Par ailleurs, il assurera le suivi du comité thématique (CT2) couplage terre interne et externe (prospective et programmes) ainsi que de celui du programme Marges avec nos partenaires académiques et industriels.

Pour l'exercice de cette mission, Daniel SAUTER demeure affecté à « Institut de Physique du Globe de Strasbourg » (UMR7516 – IPGS), Université de Strasbourg, IPGS – UMR7516, 5 rue René Descartes, 67084 STRASBOURG.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190678DR10

Décision portant nomination de Mme Andréa CATTANI aux fonctions d'ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Alsace**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Andréa CATTANI, ingénieure d'étude, est nommée, à compter du 3 avril 2019, ingénieure régionale de prévention et de sécurité de la délégation Alsace en remplacement de M. Kevin GEIGER appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le

13 FEV. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC183005INSU**Décision portant nomination de Madame Sylvie GALLE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)****LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Madame Sylvie GALLE, chargée de recherche 1^{ère} classe à l'IRD, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de le suivi du pôle thématique de données en SIC, Théia. Elle sera en particulier en charge de l'interface entre la filière de télédétection spatiale développée par le pôle et les données in situ mesurées par les observatoires terrestres. Pour mener cette mission à bien elle poursuivra son travail au Bureau Exécutif du pôle Théia.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190421INSIS

Décision portant nomination de M. Alain SYLVESTRE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche FR2542 intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2542 intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT) et nommant Mme Mireille MOUIS, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2019, M. Alain SYLVESTRE, professeur des universités, est nommé directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche intitulée Fédération des Micro – NanoTechnologies (FMNT) n° de code 2542, jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC182927INSU

Décision portant nomination de Madame Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Karine PERRAUT, Astronome 2^{ème} classe à l'Observatoire de Grenoble, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet l'aide au suivi de l'instrumentation optique du domaine astronomique. Cela comprend notamment l'ESO (ELT, VLT/VLTI) et le CFHT. Elle est également responsable du suivi pour l'INSU des activités de l'ASHRA.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183009IINSU

Décision portant nomination de Monsieur Olivier VIDAL aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Olivier VIDAL, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail

Sa mission a pour objet de co-animer le groupe de programmation « Energie fossile, géothermie et ressources minérales » de l'Alliance pour la coordination de la recherche sur l'énergie ANCRE ; coordonner l'ERA-NET ERA-MIN dont le CNRS a la responsabilité au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; d'assurer le partenariat étroit avec l'INSIS sur les questions de l'énergie en coordination avec Monsieur Alain DOLLET, DAS INSIS, en charge de la représentation du CNRS dans l'Alliance Ancre et de l'animation du groupe interdisciplinaire Energie du CNRS et de l'animation scientifique du projet OROGEN entre le CNRS, le BRGM et TOTAL.

Pour l'exercice de cette mission, Olivier VIDAL demeure affecté à l' « Institut des Sciences de la Terre » (UMR5275 – ISTERRE), Université Grenoble Alpes, UGA/OSUG C, 1381 rue de la Piscine, BP 40700 GRENOBLE CEDEX, 38058 ST MARTIN D HERES.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUH



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190558INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG) - M. Eric DEFRANCQ

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151296DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble et nommant M. Sylvain COTTAZ, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Sylvain COTTAZ, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} mars 2019.

II. M. Eric DEFRANCQ, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'université Grenoble Alpes, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190428 DGDS

Décision portant nomination de M. Eric KAJFASZ aux fonctions de chargé de mission à temps partiel.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Eric KAJFASZ, Directeur de Recherche de Classe Exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science pour la DAPP, Direction rattachée à la DGDS du 01/10/2018 au 31/12/2019.

Sa mission a pour objet, le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric KAJFASZ demeure affectée à l'UMR7346-Centre de Physique des Particules Marseille.

Article 2

Du 01/10/2018 au 31/12/2019, M. Eric KAJFASZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la Délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC182943INSU

Décision portant nomination de Monsieur Maurice LIBES aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Maurice LIBES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet de le suivi de l'ensemble de ses actions de formation en lien avec le directeur adjoint technique (DAT) et le directeur de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Maurice LIBES demeure affecté à « Institut PYTHEAS » (UMS3470 – PYTHEAS), Université d'AIX-MARSEILLE, 163 avenue de Luminy, 13009 MARSEILLE 09.

Article 2

Du 01/01/2019 au 31/12/2020, Maurice LIBES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190255PDT

Décision portant nomination de Mme Caroline STRUBE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Caroline STRUBE, chargée de recherche de classe normale, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique du 15/02/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet de traiter spécifiquement des allégations au sein de la Mission à l'intégrité scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Caroline STRUBE demeure affectée à l'UMR7051.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président-directeur général
Antoine Petit

DEC183011INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme ROSE aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Jerome ROSE, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de le suivi des instruments nationaux des domaines Surfaces et Interfaces Continentales et Terre Solide de l'INSU, notamment les lignes Synchrotron de ESRF (dont l'Equipe ECO-X) et Soleil ainsi que le laboratoire LMC14. Il représentera le CNRS-INSU dans les comités de pilotage de ces infrastructures et assure le suivi de l'ensemble des instruments et plateformes nationaux au service de la communauté, notamment les grands instruments de géochimie de Nancy et Lyon et la microscopie électronique.

Pour l'exercice de cette mission, Jerome ROSE demeure affecté au « Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement » (UMR7330 – CEREGE), Université d'Aix Marseille, de l'Arbois, Europôle Méditerranéen, BP 80 AIX EN PROVENCE CEDEX 4 ; 13545 AIX EN PROVENCE

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183099DR13

Décision portant nomination de M PERRET Patrice aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5267 intitulée PRAXILING

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5267 intitulée PRAXILING et nommant Mme STEUCKARDT Agnès en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5267 en date du 03 /12 /2018 ;

Considérant que M PERRET Patrice suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la préfecture de la région Occitanie du 27 novembre 2018 au 29 novembre 2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M PERRET Patrice, (TCE), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5267 intitulée PRAXILING, à compter du 05/12/2018 ;

M PERRET Patrice exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

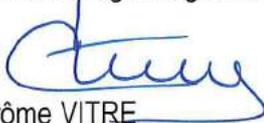
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M PERRET Patrice est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 05/12/2018

La directrice de l'unité
Agnès STEUCKARDT

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE



Agnès STEUCKARDT
Directrice U.M.R 5267

Visa des partenaires

DEC190236INSB

Décision portant nomination de M. Eric Kremer aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier » et nommant M. Marc Piechaczyk directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Eric Kremer, directeur de recherche à l'Inserm, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190235INSB

Décision portant nomination de M. Etienne Schwob aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5535 intitulée « Institut de génétique moléculaire de Montpellier » et nommant M. Marc Piechaczyk directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC173243INSB en date du 2 janvier 2018 portant cessation de fonctions de M. Alexandre Philips, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} octobre 2018, M. Etienne Schwob, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 30 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190269DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane RIVOIRE, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5299 intitulée LUPM**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC162477DR13 du 05/10/2016, portant nomination de M. Stéphane RIVOIRE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

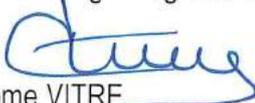
Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Stéphane RIVOIRE, dans l'unité du CNRS n°5299, à compter du 31/01/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/01/2019

Le directeur de l'unité
Denis PUY

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC190554DR13

Décision portant nomination de M. Aymeric CHARTIER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 9002 intitulée IGH

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC161217DGS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR9002 intitulée IGH dont le directeur est M. Monsef BENKIRANE;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 option sources non scellés délivré à M. Aymeric CHARTIER le 15/02/2018 par RPC&S

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire 21 mars 2013 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Aymeric CHARTIER, IR, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15/02/2018

Article 2 : Missions

M. Aymeric CHARTIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivant du code du travail. Ses missions s'appliquent auprès des personnels CNRS, et de l'Université de Montpellier. La répartition des tâches entre M. Robert ORTI (PCR) et M. Aymeric CHARTIER (PCR) est précisée en annexe.

Article 3 : Communication obligatoire

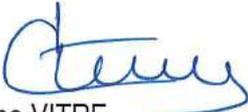
L'identité et les coordonnées de M. Aymeric CHARTIER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31/01/2019

Visa du délégué régional du CNRS


Jérôme VITRE

Le directeur d'unité
Monsef BENKIRANE



DOCUMENT ANNEXE

Répartition des tâches entre M. ORTI et M. CHARTIER

Contrôle mensuel de non contamination : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Commande radioactivité : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Enlèvement déchets radioactifs : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Gestion informatique de l'activité détenue : ORTI Robert

Contrôle Geiger Müller : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Formation radioprotection : ORTI Robert

Réception de sources : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Dosimétrie : ORTI Robert et CHARTIER Aymeric

Formulaire de demande de radioéléments IRSN : ORTI Robert

Vérification des détecteurs par une société agréée: ORTI Robert et CHARTIER Aymeric
(tous les 3 ans)

Actuellement les activités sont effectuées en binôme ou en alternance selon un mode semaine paire et semaine impaire.

DEC183147INSB

Décision portant nomination de Mme Isabelle Berry aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5549 intitulée « Centre de Recherche Cerveau et Cognition »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5549 intitulée « Centre de Recherche Cerveau et Cognition » et nommant M. Simon Thorpe directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle Berry, Professeur à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit





Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale



INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE



Locaux propres UPS

Renouvellement de la lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS) DEC.190497DR14

Monsieur Pierre BRAU-NOGUE, adjoint technique principal RF 1C

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu reconduire votre fonction d'assistant de prévention et votre nomination est renouvelée à compter du 01/01/2018.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Mike TOPLIS, directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.



Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale



INSA | INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE



Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (mai 2016) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.



Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale



INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE



Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le site de Tarbes (bâtiment OMP) et UMS 831 Plateforme du Pic du Midi - Observatoire Midi-Pyrénées - 05 62 53 31 00 - pierre.brau-nogue@obs-mip.fr

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresse postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Date de création : septembre 2012

Date de mise à jour : 13/10/2017

Réf : SP5-10RM Lettre Cadrage AP Renouvellement



Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbrequer@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 27/04/2018

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention</p> <p>Observatoire Midi-Pyrénées Le Responsable des Services Techniques Sites de Bigorre F. LACASSAGNE</p>	<p>Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...)</p> <p>Michael TOPLIS Directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées</p>
<p>Le président de l'université</p> <p>Le Président Paul Sabatier</p>  <p>Professeur Jean-Pierre VINEL</p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p> <p>Pour le Délégué Régional Empêché</p>  <p>Virginie MAHDI</p>	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p> <p>Sans Objet</p>
<p>Le président de l'INP</p> <p>Sans Objet</p>	<p>Le directeur de l'INSA</p> <p>Sans Objet</p>	

DEC182936INSU

Décision portant nomination de Monsieur Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Roger PONS, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2019 au 31/12/2020.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, Roger PONS demeure affecté à l' « Institut de recherche en astrophysique et planétologie » (UMR5277 – IRAP), Université de Toulouse Paul Sabatier, 9 avenue Colonel Roche, BP 44346 TOULOUSE CEDEX 4, 31028 TOULOUSE.

Article 2

Du 01/01/2019 au 31/12/2020, Roger PONS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR 14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 FEV. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégle
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Locaux propres UPS

Renouvellement de la lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)
DECA90496 DR14

Monsieur Philippe SEJOURNANT, Technicien classe Normale

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu reconduire votre fonction d'assistant de prévention et votre nomination est renouvelée à compter du 01/01/2018.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Mike TOPLIS, directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être Informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (mai 2016) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur UMS 831 Plateforme du Pic du Midi – Observatoire Midi-Pyrénées - sejournant@obs-mip.fr – 05 62 53 31 00

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site Intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

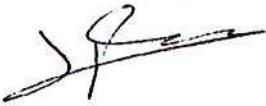
En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 27/04/2018

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention</p> <p>Observatoire Midi-Pyrénées Le Responsable des Services Prévention Sylvie de Bigorre E. LACASSAGNE</p>	<p>Le directeur de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)</p> <p>Michael TOPLIS Directeur de l'Observatoire Midi-Pyrénées</p>
<p>Le président de l'université Toulouse III Paul Sabatier</p>  <p>Professeur Jean-Pierre VINEL</p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p> <p>Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI</p>	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p> <p>Sans Objet</p>
<p>Le président de l'INP</p> <p>Sans Objet</p>	<p>Le directeur de l'INSA</p> <p>Sans Objet</p>	

DEC183150INSB

Décision portant nomination de M. Frédéric Bringaud aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » ;

Vu la décision DEC182672INSB en date du 19 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2019, M. Frédéric Bringaud, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC183151INSB

Décision portant nomination de M. Thierry Noël aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » ;

Vu la décision DEC182672INSB en date du 19 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} octobre 2018, M. Thierry Noël, Professeur à l'Université de Bordeaux, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC183152INSB

Décision portant nomination de Mme Marie-Aline Andreola aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5234 intitulée « Microbiologie Fondamentale et Pathogénicité » ;

Vu la décision DEC182672INSB en date du 19 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Bringaud, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} octobre 2018, Mme Marie-Aline Andreola, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 décembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC190583DR15

Décision portant nomination de M. Thierry Palin-Luc, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie (I2M)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295, intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M), dont le directeur est M. Eric Arquis ;

Vu la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Palin-Luc, professeur des universités, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) à compter du 1^{er} janvier 2019 en remplacement de M. Cyril Pennanech.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} janvier 2019

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Christophe Batsale

DEC182626INEE

Décision portant nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3456, intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité de service et recherche intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} décembre 2018, M. Vincent Goujon, Délégué Régional CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et de recherche susvisée, jusqu'au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Annaïg Le Guen, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC182275INSHS

Décision portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181210INSHS du 23 avril 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 30 août 2018 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Adrien DELMAS chercheur contractuel du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales à compter du 1^{er} février 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC181210INSHS susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **18 FEV. 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



DEC182392DR17

Décision portant cessation de fonctions de Mme Myriam GEORGES, assistante de prévention au sein de l'UMR6197 intitulée Laboratoire de Microbiologie des Environnements Extrêmes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151834DR17 du 10/11/2015 portant nomination de Mme Myriam GEORGES aux fonctions d'assistante de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Myriam GEORGES, dans l'unité mixte de recherche du CNRS n°6197, à compter du 02/09/2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le directeur de l'unité

Gabrielle INGUSCIO

Mohammed JEBBAR

Visa du président de l'UBO

Matthieu GALLOU

DEC190349INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Thomas LEDUC, et nomination de Mme Anne BOSSÉ directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563 intitulée Ambiances Architectures Urbanités et nommant M. Daniel SIRET directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Thomas LEDUC, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2019.

II. A compter de cette même date, Mme Anne BOSSÉ, maître de conférences à l'ENSA Paris Malaquais, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC190368DR17

Décision portant nomination de M. Ludovic DAVILA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161226DGDS portant nominations de M. Arnaud Leclerc aux fonctions de Directeur de l'Unité de Service et de Recherche USR3491 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'USR3491 en date du 07/06/2018;

Considérant que M. Ludovic DAVILA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 3 au 5 décembre 2018 et du 14 au 16 janvier 2019 par l'Université de Nantes.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Ludovic Davila, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR3491 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin à compter du 1^{er} février 2019.

M. Ludovic Davila exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Ludovic Davila est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'unité

Arnaud Leclerc

Visa du Président de l'Université de Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Olivier Laboux

Gabrielle Inguscio

DEC190283DR17

Décision portant nomination de M. Franck Charron aux fonctions de responsable du service des systèmes d'information de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25/01/2018 donnant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Franck Charron, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 01/09/2018 responsable du service des systèmes d'information de la délégation Bretagne et Pays de la Loire en remplacement de M. Alain Girault.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 janvier 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Gabrielle Inguscio



DEC183177DR17

Décision portant nomination de Mme Anne BOURDAIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Reynald Gillet aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6290 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR 6290 en date du 16/10/2018;

Considérant que Mme Anne Bourdais a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 27 au 29 mars et du 24 au 26 avril 2017 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne Bourdais, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mme Anne Bourdais exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne Bourdais est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Reynald Gillet

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis

DEC190647DR17

Décision portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Valérie Roch, ingénieure de recherche, est nommée, à compter du 1^{er} février, responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC190648DR17

Décision portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} février, Mme Edith Mazuet, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 janvier 2019

Pour le président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC182983INSU

Décision portant nomination de Monsieur Yvan LAGADEUC aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) et de la directrice de l'Institut écologie et environnement (INEE) ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Monsieur Yvan LAGADEUC, Professeur des Universités 1^{ère} classe à l'Université Rennes 1, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) et de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 50% (25% INSU et 25% INEE) de son temps de travail.

Sa mission a pour objet d'assurer l'animation de la communauté scientifique française, au CNRS et au-delà, et assurer une représentation active dans le groupe de pilotage européen de eLTER-RI.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC183006INSU

Décision portant nomination de Monsieur Christophe DELACOURT aux fonctions de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Christophe DELACOURT, Professeur des universités 2nde classe à l'Université Bretagne Occidentale, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2019 au 31/12/2020 pour 25% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet de d'assurer le suivi des affaires littorales et des dossiers inhérents à la stabilité du trait de côte, et veillera à développer les synergies nécessaires entre le Service National d'Observation DYNALIT, le réseau des stations marines RESOMAR et l'Infrastructure de Recherche ILICO dont il poursuivra la co-coordination. Il suivra également les actions de coordination en cours avec les organismes et ministères opérationnels du domaine, notamment le BRGM, le CEREMA et le METS, et plus particulièrement la Charte « Littoral », en cours d'écriture.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **01 FEV. 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190440INSHS

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint et nomination de M. Julien Talpin, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS) et nommant M. Jean-Gabriel Contamin, directeur de cette unité;

Vu la décision DEC182922INSHS en date du 14 décembre 2018 portant sur la nomination de M. Étienne Penissat, directeur et M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint de cette unité,

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Gabriel Contamin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} février 2019.

II. A compter de cette même date, M. Julien Talpin, Chargé de recherche de classe normale au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 FEV. 2019**

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



DEC183053DR19

Décision portant nomination de Mme Céline COLANGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6266 intitulée Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés (IDEES).

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR6566 intitulée Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés (IDEES), et nommant Mme Sophie DE RUFFRAY en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6507 en date du 7 juin 2007 ;

Considérant que Mme Céline COLANGE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rouen Normandie du 13 au 15/04/2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline COLANGE, Ingénieur de Recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6266 intitulée Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés (IDEES), à compter du 16 avril 2015.

Mme Céline COLANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Céline COLANGE est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

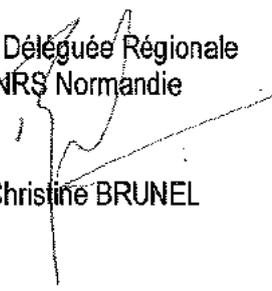
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 30/11/2018

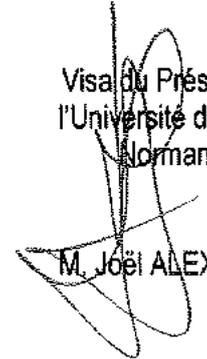
Signature du Directeur
de l'UMR6266 – IDEES


Mme Sophie DE RUFFRAY

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Normandie


Mme Christine BRUNEL

Visa du Président de
l'Université de Rouen
Normandie


M. Joël ALEXANDRE

DEC190454DR19

Décision portant nomination de Mme Isabelle SCHMITZ AFONSO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6014 intitulée COBRA.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°6014 intitulée COBRA;

Vu la décision n° DEC183074INC nommant M. Vincent LEVACHER en qualité de directeur par intérim de l'unité mixte n°6014 intitulée COBRA;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹;

Considérant que Mme Isabelle SCHMITZ AFONSO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 27/09/2004 au 5/11/2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle SCHMITZ AFONSO, Ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6014 intitulée COBRA, à compter du 01/01/2019.

Mme Isabelle SCHMITZ AFONSO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle SCHMITZ AFONSO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 28/01/2019

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Normandie

Mme Christine BRUNEL

Signature du Directeur par intérim
de l'UMR 6014 - COBRA

M. Vincent LEVACHER

Visa du Président de l'Université de
Rouen Normandie

M. Joël ALEXANDRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Unité Mixte UMR 6014

www.dr19.cnrs.fr

Unité - 14, rue Alfréd-Kastler
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 86 56

DEC190455DR19

Décision portant nomination de Mme Tatiana BESSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6014 intitulée COBRA.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°6014 intitulée COBRA;

Vu la décision n° DEC183074INC nommant M. Vincent LEVACHER en qualité de directeur par intérim de l'unité mixte n°6014 intitulée COBRA;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹;

Considérant que Mme Tatiana BESSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par ELEGIA Formation du 09/05/2016 au 13/05/2016,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Mme Tatiana BESSET, Chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6014 intitulée COBRA, à compter du 01/01/2019.

Mme Tatiana BESSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Tatiana BESSET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 28/01/2019

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Normandie

Mme Christine BRUNEL

Signature du Directeur par intérim
de l'UMR 6014 - COBRA

M. Vincent LEVACHER

Visa du Président de l'Université de
Rouen Normandie

M. Joël ALEXANDRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Unité mixte UMR 6014

www.dr19.cnrs.fr

Unité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

+33 (0) 2 31 43 45 00
+33 (0) 2 31 44 88 56

DEC190556DAJ

Décision portant modification de la délégation de signature permanente consentie à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180342DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC190647DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu le décret DEC190648DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

Vu la décision DEC190555DAJ portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC190585DR17 portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – La décision portant délégation de signature susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Aux visas, les termes « **Vu** la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de M. Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire » sont remplacés par les termes « **Vu** la décision DEC190555DAJ portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ».

II. Aux visas, les termes « **Vu** la décision DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation » sont remplacés par les termes « **Vu** la décision DEC190585DR17 du portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim ».

III. Aux visas, après les termes « **Vu** la décision DEC190585DR17 du portant nomination de Mme Emmanuelle Malesys aux fonctions de responsable du



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Service Partenariat et Valorisation par intérim », sont rajoutés les termes « **Vu** la décision DEC190647DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du service ressources humaines de la délégation Bretagne et Pays de la Loire » et les termes « **Vu** la décision DEC190648DR17 du 31 janvier 2019 portant nomination de Mme Edith Mazuet, aux fonctions de responsable de service adjointe du service ressources humaines de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ».

IV. A l'article 2 les termes « *M Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale* » sont remplacés par les termes « *Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale* ».

V. L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

□ « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale et de Mme Anne Fagon, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Malesys, responsable du Service Partenariat et Valorisation par intérim, à Mme Valérie Roch, responsable du service ressources humaines et à Mme Edith Mazuet, responsable de service adjointe du service ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président – directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.* ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC190636DAJ

Décision portant modification de la délégation de signature à M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC171304DAJ du 19 avril 2017 portant nomination de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

Vu la décision DEC182643DAJ du 23 octobre 2018 portant nomination de M. Christophe-Alexandre Paillard aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision DEC182644DAJ du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

DECIDE :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de la délégation de signature susvisée est désormais rédigé comme suit :

« Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe-Alexandre Paillard, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion et de Mme Ophélie Robin, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Sylvie Périnal, adjointe au directeur, et à Mme Anne-Marie Capellan, responsable du service budget et optimisation des ressources, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC190420DAJ

Décision portant modification de la décision DEC183224DAJ portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la Giraudière aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC183224DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines (DRH) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – La décision portant délégation de signature susvisée est modifiée comme suit :

I. Aux vises les termes « **Vu** la décision DEC100234DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Ghislaine Bec, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap », « **Vu** la décision DEC162000 du 1er août 2016 portant nomination de Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs » et les termes « **Vu** la décision DEC180046DAJ du 18 janvier 2018 portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel Perier, aux fonctions de responsable par intérim de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique à la Direction des ressources humaines (DRH) » sont supprimés ;

II. L'article 3 est modifié comme suit :

- ▣ Les termes « *Mme Marie-Thérèse Dorin-Gérald, directrice déléguée aux cadres supérieurs* » et « *Mme Ghislaine Bec, responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap* » sont supprimés ;
- ▣ Les termes « *Mme Muriel Perier, responsable par intérim* » sont remplacés par les termes « *Valérie Defauquet, responsable* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190644DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie Lucas, directrice des relations avec les entreprises (DRE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111543 du 20 juillet 2011 portant nomination de M. Pierre Roy aux fonctions de directeur adjoint responsable du pôle « Réseaux et Eco-Systèmes d'Innovation » ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17 juillet 2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Francoise Duval aux fonctions d'adjointe à la directrice en charge du Pôle des affaires administratives à la DIRE ;

Vu la décision DEC182966DAJ portant nomination de Mme Valérie Lucas, directrice des relations avec les entreprises;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Valérie Lucas, directrice des relations avec les entreprises, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS :

- les conventions de recherche comportant des clauses de valorisation particulières et les accords de licence ;
- les actes relatifs au dépôt et à l'extension des brevets ;
- les décisions relatives à des actions de valorisation (stages, bourses, fond de valorisation, actions thématiques programmées, transfert de technologie ...) ;
- les conventions fixant les règles relatives à la copropriété et à l'exploitation des brevets, logiciels et savoir-faire ;



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

- les actes de cession de brevet, logiciel, savoir-faire ou de parts de copropriété de brevet, logiciel, savoir-faire d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- tous actes relatifs aux créances détenues par le CNRS sur les sociétés innovantes, et notamment leurs cessions, d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 375 000 € ;
- les actes relatifs aux aides octroyées par BPI France, dont le remboursement est d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 100 000 €.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Lucas, directrice des relations avec les entreprises, délégation est donnée à Mme Anne-Francoise Duval, adjointe à la directrice, responsable du Pôle des affaires administratives, et à M. Pierre Roy, directeur adjoint chargé de la coordination générale et responsable du Pôle Science et Innovation, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, toutes conventions, actes et décisions ou documents visés dans l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC182732DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe Batifoulier, directeur de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de Paris Nord » (CEPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'UMR7234 intitulée « Centre d'économie de Paris Nord » (CEPN), dont le directeur est Monsieur Philippe Batifoulier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Batifoulier, directeur de l'unité directeur de l'UMR7234, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Batifoulier, délégation de signature est donnée à Monsieur Jonathan Marie, maître de conférences, et Madame Corinne Vercher-Chaptal, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC170248DR01 du 2 février 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **01 AVR. 2017**

La déléguée régionale

Clarisse Lefort-David



DEC182835DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Lameen Souag, directeur par intérim de l'UMR7107 intitulée « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale » (LACITO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7107 intitulé « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale » (LACITO) ;

Vu la décision DEC182614INSHS portant nomination de Monsieur Lameen Souag aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7107 intitulé « Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale » (LACITO) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Lameen Souag, directeur par intérim de l'UMR7107, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Lameen Souag, délégation de signature est donnée à Madame San San Hnin Tun, enseignante-chercheuse, et à Madame Anissa Forget, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171083DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **06 SEP. 2018**

La déléguée régionale

Clarisse Lefort-David



Pour la Déléguée régionale
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Eric CHAREYRE

DEC190706DR01

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Île-de-France Villejuif pour la certification du service fait

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC180016DAJ du 18 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC181066DR01 du 18 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif (OS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Clarisse Lefort, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France, et de Monsieur Sylvain-Karl Gosselet, adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif, délégation est donnée à Madame Cécile Ayed, responsable du Pôle de Soutien aux Unités (PSU) du service financier et comptable de la Délégation Île-de-France Villejuif, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait des laboratoires du Pôle de Soutien aux Unités de la DR01 et des laboratoires transférés et fermés.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant et/ou de délégataire.



Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 19 février 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190655DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Hervé Petite, directeur de l'UMR7052 intitulée « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement de l'UMR7052 intitulée « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Biomécanique Ostéo-articulaires (B3OA) », dont le directeur est Monsieur Hervé Petite ;

Vu la décision DEC190131INSIS du 22 janvier 2019, portant modification de l'intitulé de l'UMR7052 devenant ainsi « Laboratoire de Biologie, Bioingénierie et Bioimagerie Ostéo-articulaires (B3OA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé Petite, directeur de l'UMR7052, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Petite, délégation de signature est donnée à Monsieur Nathanael Larochette, assistant ingénieur, à Madame Delphine Logeart-Avramoglou, chargée de recherche, à Monsieur Morad Bensidhoum, chargé de recherche et à Madame Carole Kurzydowski, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171078DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190657DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299 intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181906 du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPR299, intitulée « Centre d'études himalayennes » (CEH), dont le directeur est Monsieur Nicolas Sihlé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Sihlé, directeur de l'UPR299, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Sihlé, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Ramirez, chargé de recherche classe normale, et à Madame Bernadette Sellers, ingénieur d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171222DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190626DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent Micouin, directeur de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques (LCBPT) », dont le directeur est Monsieur Laurent Micouin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent Micouin, directeur de l'UMR8601, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Micouin, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès Sari, professeur, et à Madame Christine Gravier-Pelletier, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171199DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190610DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur François Maurel, directeur de l'UMR7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamiques des Systèmes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7086, intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamiques des Systèmes », dont le directeur est Monsieur François Maurel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François Maurel, directeur de l'UMR7086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François Maurel, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe Lacroix, professeur des universités de classe exceptionnelle, et à Monsieur Pierre-François Quenin, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190609DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie Mezger, directrice de l'UMR7216 intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7216, intitulée « Epigénétique et destin cellulaire », dont la directrice est Madame Valérie Mezger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie Mezger, directrice de l'UMR7216, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Mezger, délégation de signature est donnée à Madame Claire Rougeulle, directrice de recherche 1^{ère} classe, à Madame Ingrid Citerne, technicienne de classe supérieure, et à Monsieur Xavier Jourdan, technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171096DR01 du 21 décembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190608DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécilia d'Ercole, directrice de l'UMR8210 intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques » (ANHIMA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques », dont la directrice est Madame Cécilia d'Ercole ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécilia d'Ercole, directrice de l'UMR8210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécilia d'Ercole, délégation de signature est donnée à Madame Sylvia d'Intino, chargée de recherche, à Madame Florence Gherchanoc, professeur, et à Madame Isabelle Bart, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171151DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190592DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nathalie Mignet, directeur de l'UMR8258 intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé » (UTCBS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la Santé », dont la directrice est Madame Nathalie Mignet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie Mignet, directrice de l'UMR8258, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Mignet, délégation de signature est donnée à Monsieur Gounassegarin Virapin, technicien de classe exceptionnelle, et à Madame Evelyne Lucas, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171168DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190591DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Renaud Le Goix, directeur de l'UMS2414 intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion du territoire européen » (RIATE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS2414, intitulée « Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion du territoire européen », dont le directeur est Monsieur Renaud Le Goix ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Renaud Le Goix, directeur de l'UMS2414, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud Le Goix, délégation de signature est donnée à Madame Marianne Guerois, maître de conférences, et à Madame Chloé Didelon, ingénieure d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171209DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190590DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259 intitulée « Culture, Langues, Textes », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UPS2259, intitulée « Culture, Langues, Textes », dont le directeur est Monsieur Bernard Weiss ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard Weiss, directeur de l'UPS2259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard Weiss, délégation de signature est donnée à Madame Elodie Chacon, assistante ingénieure, à Madame Céline Ferlita, assistante ingénieure, et à Monsieur Mourad Aouini, ingénieur d'études de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171224DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190589DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Laheurte, directeur de la FRE2028 intitulée « Electronique, Systèmes de Communication et Microsystèmes » (ESYCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création de la FRE2028, intitulée « Electronique, Systèmes de Communication et Microsystèmes » (ESYCOM), dont le directeur est Monsieur Jean-Marc Laheurte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc Laheurte, directeur de la FRE2028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc Laheurte, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Basset, professeur, et à Madame Laurence Layani, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190569DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Arnaud Esquerre, directeur de l'UMR8156 intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux – Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant de l'UMR8156, intitulée « Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux – Sciences sociales, Politique, Santé » (IRIS), dont le directeur est Monsieur Arnaud Esquerre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud Esquerre, directeur de l'UMR8156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud Esquerre, délégation de signature est donnée à Madame Karima Guenfoud, maître de conférences, à Madame Helena Devillers, ingénieure d'études hors classe, et à Madame Estelle Girard, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171139DR01 du 1^{er} novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190568DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité l'UMR7164, intitulée « Astroparticule et Cosmologie », dont le directeur est Monsieur Antoine Kouchner ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Kouchner, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris Loucatos, directeur de recherche, à Monsieur Fabien Casse, maître de conférences, et à Madame Valérie Aubry, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182520DR01 du 1^{er} juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190545DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Fabiola Terzi, directrice de l'UMS3633 intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS3633, intitulée « Structure Fédérative de Recherche Necker », dont la directrice est Madame Fabiola Terzi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fabiola Terzi, directrice de l'UMS3633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabiola Terzi, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Anne Rey-Cuille, directrice de recherche 2^{ème} classe, et à Monsieur Stéphanie Massare, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171217DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190544DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Cristiano Ciuti, directeur de l'UMR7162 intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR7162, intitulée « Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques » (MPQ), dont le directeur est Monsieur Cristiano Ciuti ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cristiano Ciuti, directeur de l'UMR7162, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cristiano Ciuti, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent Repain, professeur des universités, à Madame Nathalie Merlet, assistante ingénieure, et à Madame Jocelyne Moreau, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181128DR01 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190543DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Manuel Charpy, directeur par intérim de l'USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils » (In Visu), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'USR3103, intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils », dont le directeur par intérim est Monsieur Manuel Charpy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Manuel Charpy, directeur par intérim de l'USR3103, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Manuel Charpy, délégation de signature est donnée à Madame Claudine Piaton, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC171227DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190542DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise Bottéro, directrice de l'UMR8563 intitulée « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8563, intitulé « Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale » (CRLAO), dont la directrice est Madame Françoise Bottéro;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise Bottéro, directrice de l'UMR8563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Bottéro, délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues Feler, technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171184DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190541DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle » (LLF), dont le directeur est Monsieur Olivier Bonami ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier Bonami, directeur de l'UMR7110, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier Bonami, délégation de signature est donnée à Madame Heather Burnett, chargée de recherche, et à Monsieur Jeff Alexandre, technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171084DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

DEC190540DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Stéphane Vialette, directeur de l'UMR8049 intitulée « Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge » (LIGM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'UMR8049, intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard-Monge »,

Vu la décision DEC183157INS2I du 21 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Stéphane Vialette à la direction de l'UMR8049 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Vialette, directeur de l'UMR8049, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Vialette, délégation de signature est donnée à Monsieur Jamal Najim, directeur de recherche, et à Madame Corinne Palescandolo, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171112DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC183277DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES et de Monsieur Jean-Marc EDELIN, délégation est donnée à Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN et de Madame Nathalie BERTHE, délégation est donnée à Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN, de Madame Nathalie BERTHE et de Madame Amélie LEOST, délégation est donnée à Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELINE, de Madame Nathalie BERTHE, de Madame Amélie LEOST, et de Madame Aline GINOIS, délégation est donnée à Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELINE, de Madame Nathalie BERTHE, de Madame Amélie LEOST, de Madame Aline GINOIS, et de Madame Irina KOPYSOVA, délégation est donnée à Madame Michèle TOULGOAT, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe VERNIER

Madame Patricia MADRIERES

Monsieur Jean-Marc EDELINE

Madame Nathalie BERTHE

Madame Amélie LEOST

Madame Aline GINOIS

Madame Irina KOPYSOVA

Madame Michèle TOULGOAT

DEC190522DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

La décision DEC182155DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Danielle DOWEK

DEC190433DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe COLIN*, directeur de l'unité *UMR8148* intitulée *Géosciences Paris-Sud*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud » ;

Vu la décision DEC183244INSU nommant Monsieur Christophe COLIN directeur de l'unité à compter du 01/01/2019 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe COLIN, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COLIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de recherche, et Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182252DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Christophe COLIN

Monsieur Eric CHASSEFIERE

Madame Chantal ROCK

DEC190434DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud » ;

Vu la décision DEC183244INSU nommant Monsieur Christophe COLIN directeur de l'unité à compter du 01/01/2019 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHASSEFIERE, délégation est donnée à Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe COLIN

Monsieur Eric CHASSEFIERE

Madame Chantal ROCK



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DEC190435DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON*, directeur de l'unité *UMR8627* intitulée *Laboratoire de physique théorique*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8627, intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182294DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON

Monsieur Philippe BOUCAUD

DEC190275DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification »,

Vu la décision DEC152644INS2I nommant Monsieur Stéphane DEMRI directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE, délégation est donnée à Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia BOUYER-DECITRE et de Monsieur Serge HADDAD, délégation est donnée à Monsieur Pierre CHRISTINE, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Stéphane DEMRI

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Monsieur Serge HADDAD

Monsieur Pierre CHRISTINE

DEC190274DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane DEMRI*, directeur de l'unité *UMR8643* intitulée *Laboratoire spécification et vérification*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification »,
- Vu** la décision DEC152644INS2I nommant Monsieur Stéphane DEMRI directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane DEMRI, directeur de l'unité UMR8643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane DEMRI, délégation de signature est donnée à Madame Patricia BOUYER-DECITRE, directrice de recherche, Monsieur Serge HADDAD, professeur, et Monsieur Pierre CHRISTINE, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182297DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAILLON

Monsieur Stéphane DEMRI

Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Monsieur Serge HADDAD

Monsieur Pierre CHRISTINE

DEC190268DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises »,

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique VERON, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique VERON, délégation est donnée à Madame Valérie FOUCHIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Madame Edith WILMART

Madame Véronique VERON

Madame Valérie FOUCHIER



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DEC190267DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Véronique VERON, assistante ingénieure, et Madame Valérie FOUCHIER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182187DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Edith WILMART

Madame Véronique VERON

Madame Valérie FOUCHIER

DEC190233DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Laura BACIOU-PARTISETI, directeur de l'unité GDR2039 intitulée NADPH oxydase et stress oxydant, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC181912DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité GDR2039, intitulée « NADPH oxydase et stress oxydant », dont le directeur est Madame Laura BACIOU-PARTISETI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laura BACIOU-PARTISETI, directeur de l'unité GDR2039, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Laura BACIOU-PARTISETI

DEC190436DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de physique théorique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8627, intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON

Monsieur Philippe BOUCAUD



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DEC183276DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe VERNIER*, directeur de l'unité *UMR9197* intitulée *Institut des neurosciences Paris Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, Madame Nathalie BERTHE, ingénieure d'études, Madame Amélie LEOST, technicienne, Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, et Madame Michèle TOULGOAT, technicienne, aux fins mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182311DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Philippe VERNIER

Madame Patricia MADRIERES

Monsieur Jean-Marc EDELIN

Madame Nathalie BERTHE

Madame Amélie LEOST

Madame Aline GINOIS

Madame Irina KOPYSOVA

Madame Michèle TOULGOAT

DEC190251DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Stéphane BRESSANELLI*, directeur de l'unité *GDR2055* intitulée *Mécanismes et dynamiques de formation des assemblages protéiques auto-organisés pathologiques, thérapeutiques, bio-inspirés*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC181912DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2019, de l'unité GDR2055, intitulée « Mécanismes et dynamiques de formation des assemblages protéiques auto-organisés pathologiques, thérapeutiques, bio-inspirés », dont le directeur est Monsieur Stéphane BRESSANELLI ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane BRESSANELLI, directeur de l'unité GDR2055, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Stéphane BRESSANELLI

DEC190231DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pere ROCA CABARROCAS*, directeur de l'unité *FR3393* intitulée *Fédération de Recherche sur l'énergie Photovoltaïque*,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3393, intitulée « Fédération de Recherche sur l'énergie Photovoltaïque », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité FR3393, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Pere ROCA CABARROCAS

DEC190136DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité UPR2000 intitulée Internet et société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181906DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UPR2000, intitulée Internet et société, dont la directrice est Mme Mélanie Dulong de Rosnay ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mélanie Dulong de Rosnay, directrice de l'unité UPR2000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie Dulong de Rosnay, délégation de signature est donnée à Mme Francesca Musiani, CR, et Mme Céline Vaslin, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC190416DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur de l'unité MOY1678 intitulée Direction des systèmes d'information, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc Voltini aux fonctions de directeur des systèmes d'information, à compter du 1^{er} septembre 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Voltini, directeur de l'unité MOY1678, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

La décision n° DEC132429DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC190566DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Gaudart-Dion, directrice de l'unité UMR3320 intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3320, intitulée Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE), dont la directrice est Mme Corinne Gaudart-Dion ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Gaudart-Dion directrice de l'unité UMR3320, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Gaudart-Dion, délégation de signature est donnée à M. Christian Azaïs, PU, Mme Audrey Lefèvre, IE, et Mme Zaëra Mariaux, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170156DR05 du 16 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC183188DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Pichot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8209 intitulée Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée Centre européen de sociologie et science politique de la Sorbonne (CESSP), dont le directeur est M. François Denord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Jocelyne Pichot, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
François Denord

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC183187DR05

Décision portant délégation de signature à M. François Denord, directeur de l'unité UMR8209 intitulée Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8209, intitulée Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP), dont le directeur est M. François Denord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Denord, directeur de l'unité UMR8209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Denord, délégation de signature est donnée à Mme Cécile Rabot, MCF, Mme Isabelle Sommier, PU, et Mme Jocelyne Pichot, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162922DR05 du 29 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC190084DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique Humbert, directrice de l'unité GDS3378 intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181913DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité GDS3378, intitulée Fédération et Ressources sur l'Antiquité (FRANTIQ), dont la directrice est Mme Véronique Humbert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Humbert, directrice de l'unité GDS3378, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Humbert, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne Sinigaglia, IR, et Mme Nathalie Cléquin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC182220DR05 du 26 juillet 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC190176DR05

Décision portant délégation de signature à M. Eric Charkaluk pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés (F2M-msp)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés (F2M-mps), dont le directeur est M. Olivier Castelnaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Charkaluk, DR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2019

Le directeur d'unité
Olivier Castelnaud

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190171DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Castelnaud, directeur de l'unité FR2609 intitulée Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés (F2M-msp), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant approuvant le renouvellement de l'unité FR2609, intitulée Fédération francilienne de mécanique – matériaux, structures, procédés (F2M-msp), dont le directeur est M. Olivier Castelnaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Castelnaud, directeur de l'unité FR2609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Castelnaud, délégation de signature est donnée à M. Eric Charkaluk, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC1711039DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} janvier 2019

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC190552DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim Jourani, directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est M. Abderrahim Jourani;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abderrahim Jourani**, directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Abderrahim Jourani**, délégation de signature est donnée à **Mme Lucy Moser-Jauslin**, Professeur à l'université de Bourgogne, **M. Daniele Faenzi** Professeur à l'université de Bourgogne, et Mme Anissa Bellaassali, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170053DR06 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 27 janvier 2019

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190553R06

Décision portant délégation de signature à Mme Lucy Moser-Jauslin, M. Daniele Faenzi et Mme Anissa Bellaassali, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est M. Abderrahim Jourani;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Lucy Moser-Jauslin**, Professeur à l'université de Bourgogne à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin, délégation est donnée à **M. Daniele Faenzi**, Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin, de M Daniele Faenzi, délégation est donnée à **Mme Anissa Bellaassali**, Secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 27 janvier 2019

Le directeur d'unité
Abderrahim Jourani

DEC190265DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3759, intitulée META ;

Vu la décision DEC182532INSIS du 15 Novembre 2018 portant modification de rattachement à une délégation régionale l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

Vu la décision DEC182891INSIS du 20 Novembre 2018 portant nomination de Mme Sarah Benchabane comme directrice de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Jean Pascal CARPENTIER, IR et Secrétaire Général de l'UMR6174 FEMTO ST, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Pascal Carpentier, délégation est donnée à Mme **Fabienne Fichepoil**, responsable finance de l'UMR6174(FEMTO ST) aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon le 16 janvier 2019

la directrice d'unité
Sarah BENCHABANE-GAIFFE

DEC190263DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE, directrice de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3759, intitulée META ;

Vu la décision DEC182532INSIS du 15 Novembre 2018 portant modification de rattachement à une délégation régionale l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

Vu la décision DEC182891INSIS du 20 Novembre 2018 portant nomination de Mme Sarah Benchabane comme directrice de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE, directrice de l'unité GDR3759, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE**, délégation de signature est donnée à **M. Jean Pascal CARPENTIER, IR et Secrétaire Général FEMTO ST(UMR6174)** et à **Mme Fabienne Fichepoil**, AI et responsable finance, contrats et audits de FEMTO ST (UMR6174) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC160636DR18 du 2 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 16 janvier 2019

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190517DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas RIMBERT, , pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 12/21/2018 portant création de l'unité GDR2042, intitulée Transferts et Interfaces, dont le directeur est Michel GRADECK;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Nicolas RIMBERT**, PU et directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 17/1/2019

le directeur d'unité

Michel

GRADECK

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190516DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michel GRADECK, directeur de l'unité GDR2042 intitulée Transferts et Interfaces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2042, intitulée Transferts et Interfaces (TRANSINTER), dont le directeur est Michel GRADECK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel GRADECK, directeur de l'unité GDR2042, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Michel GRADECK**, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas RIMBERT, PU et directeur adjoint**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 17 janvier 2019

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190526DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Larger, directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie (FEMTO-ST), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologie dont le directeur est M. Laurent Larger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Laurent Larger**, directeur de l'unité UMR6174, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS, secrétaire général, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint, à Mme **Fabienne Fichepoil**, Assistante Ingénieur et responsable finance, contrats et audits de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs :

- à **M. Mickael HILAIRET**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 4

La décision n° DEC170012DR06 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 30 janvier 2019

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC190527DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique- Sciences et Technologie (FEMTO ST).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique -Sciences Technologie – (FEMTO ST), dont le directeur est M. Laurent Larger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS et secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, et de M. Frédéric Cherioux, délégation est donnée à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, de M. Frédéric Cherioux, et de M. Michaël Gauthier, délégation de signature est donnée à Mme **Fabienne Fichepoil**, AI et responsable finance, contrats, audits de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera, de M. Frédéric Cherioux, de M. Michaël Gauthier et de Mme Fabienne Fichepoil, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision aux directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael Hilaret**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée ;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 30 janvier 2019

Le directeur d'unité,
Laurent Larger

DEC190593DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC182458DR07 du 1 septembre 2018 portant délégation de signature à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, dont la directrice est Mme Anne EALET ;

Vu la décision DEC182458DR07 du 1 septembre 2018 donnant délégation de signature à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC182458DR07 du 1er Septembre 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne EALET, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent PINARD, ingénieur de recherche, M. Christophe PEAUCELLE, Ingénieur de recherche, à Mme Martine Verdenelli, Ingénieure de recherche et à Mme Sandra GONCALVES, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC190587DR07

Décision portant délégation de signature à M. Mickael BOURGOIN, directeur par intérim de l'unité GDR2865 intitulée Phénoménologie de la Turbulence, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC16123DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2865, intitulée Phénoménologie de la Turbulence, dont le directeur par intérim est M. Mickael BOURGOIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Mickael BOURGOIN, directeur par intérim de l'unité GDR2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mickael BOURGOIN, délégation de signature est donnée à Madame Nadine CLERVAUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC172563DR07 du 7 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190586DR07

Décision portant délégation de signature à M. Alain TREMEAU, directeur de l'unité GDR2044 intitulée Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC181911DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité GDR2044, intitulée Apparence des matériaux : Métrologie, Modélisation, Design de Matériaux, dont le directeur est M. Alain TREMEAU ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alain TREMEAU, directeur de l'unité GDR2044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain TREMEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu HEBERT, Maître de Conférence, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190640DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC180900DR07 du 1 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017, portant création de l'unité USR2005, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, dont le directeur est M. Gilles POLLET ;

Vu la décision DEC180900DR07 du 1 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Gilles POLLET, directeur de l'unité USR2005 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC180900DR07 du 1er Janvier 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles POLLET, délégation de signature est donnée à Madame Emma Bessièrès, Ingénieure d'études et Madame Rachida Bensaddik, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 février 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC190564DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC183267DR07 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510, intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, dont le directeur est M. Eric MAIRE ;

Vu la décision DEC183267DR07 du 20 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Eric MAIRE, directeur de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC183267DR07 du 20 Décembre 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MAIRE, délégation de signature est donnée à M. Bernard NORMAND, Directeur adjoint, à M. Laurent CHAZEAU, Professeur, à M. Jérôme CHEVALIER, Professeur et à Monsieur PEREZ, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC190549DR07

Décision portant délégation de signature à M. Guido PINTACUDA, directeur de l'unité FRE2034 intitulée Centre de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité FRE2034, intitulée Centre de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon, dont le directeur est M. Guido PINTACUDA ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Guido PINTACUDA, directeur de l'unité FRE2034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guido PINTACUDA, délégation de signature est donnée à Madame Anne LESAGE, Ingénieure de Recherche et Madame Camille CHABILAN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC190534DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean MOLINIER, directeur de l'unité GDR2027 intitulée Mécanismes épigénétiques des plantes (EPIPLANT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 approuvant la création de l'unité GDR2027, intitulée Mécanismes épigénétiques des plantes (EPIPLANT), dont le directeur est M. Jean MOLINIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean MOLINIER, directeur de l'unité GDR2027 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean MOLINIER, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle FRIEDLIN, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **31 JAN. 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC190687DR10

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse, dont le directeur est M. Vincent ROUCOULES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUCOULES, délégation de signature est donnée à M. Gautier SCHRODJ, Ingénieur d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUCOULES et de M. Gautier SCHRODJ, délégation de signature est donnée à M. Benoît HANSER, Ingénieur d'étude, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUCOULES, de M. Gautier SCHRODJ et de M. Benoît HANSER, délégation de signature est donnée à Mme Dalila IDIRI, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181052DR10 du 14 mars 2018 donnant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'UMR7361 intitulée « Institut de Science des Matériaux de Mulhouse », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2019.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **14 FEV. 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC190246DR12

Décision portant délégation de signature à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313 intitulée *Institut des Sciences Moléculaires de Marseille* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est Jean RODRIGUEZ ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Jean RODRIGUEZ, directeur de l'unité UMR7313, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean RODRIGUEZ**, délégation de signature est donnée à M. Alain GIORGI, IE et M. Jérôme MAUNIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181459DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190247DR12

Décision portant délégation de signature à Alain GIORGI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7313 intitulée *Institut des Sciences Moléculaires de Marseille*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille, dont le directeur est Jean RODRIGUEZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Alain GIORGI*, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Alain GIORGI*, délégation est donnée à M. Jérôme MAUNIER, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 9 janvier 2019

Le directeur d'unité
Jean RODRIGUEZ

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190271DR12

Décision portant délégation de signature à M. Dominique EYHERAMENDY, directeur de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY*;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Dominique EYHERAMENDY*, directeur de l'unité UMR7031, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Dominique EYHERAMENDY*, délégation de signature est donnée à M. Bruno LOMBARD, CR, à M. Pierre Olivier MATTEI et à Mme Marie-Madeleine MORANO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181335DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190273DR12

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LOMBARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7031 intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7031, intitulée *Laboratoire de mécanique et d'acoustique*, dont le directeur est *Dominique EYHERAMENDY*;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno LOMBARD, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOMBARD, délégation est donnée à M. Pierre Olivier MATTEI, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LOMBARD et de M. Pierre Olivier MATTEI, délégation est donnée à Mme Marie-Madeleine MORANO, coordinatrice financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 8 janvier 2019

Le directeur d'unité
Dominique EYHERAMENDY

DEC190469DR12

Décision donnant délégation de signature à *Mme Fabienne SAMSON*, directrice par intérim de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont la directrice par intérim est Mme Fabienne SAMSON ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Fabienne SAMSON, directrice par intérim de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Fabienne SAMSON**, délégation de signature est donnée à M. Hervé PENNEC, CR, M. Henri MEDARD, PR, et Mme Véronique LAUTIER, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181485DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190470DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé PENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains

LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont la directrice par intérim est Mme Fabienne SAMSON ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *M. Hervé PENNEC*, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Hervé PENNEC*, délégation est donnée à *M. Henri MEDARD*, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Hervé PENNEC* et *M. Henri MEDARD*, délégation est donnée à Mme Véronique LAUTIER, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La directrice d'unité par intérim
Fabienne SAMSON

DEC190523DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard SEMPERE, directeur de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. *Richard SEMPERE*, directeur de l'unité UMR7294, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard SEMPERE**, délégation de signature est donnée à M. Marc SAILLARD, PU, M. François CARLOTTI, DR, M. Christian GRENZ, DR et Mme Dominique POIROT, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181357DR12 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190524DR12

Décision portant délégation de signature à M. Marc SAILLARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7294 intitulée *Institut méditerranéen d'océanologie*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180446DGDS du 26 janvier 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7294, intitulée Institut méditerranéen d'océanologie, dont le directeur est *Richard SEMPERE* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Marc SAILLARD, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAILLARD, délégation est donnée à M. François CARLOTTI, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAILLARD et de M. François CARLOTTI, délégation est donnée à M. Christian GRENZ, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SAILLARD, M. François CARLOTTI et M. Christian GRENZ, délégation est donnée à Mme Dominique POIROT, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

Le directeur d'unité
Richard SEMPERE

DEC190537DR12

Décision portant délégation de signature au sein de la délégation Provence et Corse pour la certification du service fait

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC121751DAJ du 26 juin 2012 portant nomination de Mme Bernadette BEURTON, aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signatures consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;

Vu la décision DEC181313DR12 du 3 avril 2018 portant délégation de signature à Mme Beurton, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale et Mme Bernadette BEURTON, adjointe à la déléguée régionale, pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée aux agents suivants :

M. Claude MUSACCHIA, Mme Odile Martin ou Mme Anne Marie D'AMICO, affectés au pôle Achat du service financier et comptable, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour :

- les marchés publics et commandes d'un montant unitaire égal ou supérieur au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015¹ nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des unités,
- les marchés publics et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des services de la délégation.

Mme Céline REYNIER, Mme Sandrine TOBOSO ou Mme Christine BIRBA, affectés au service technique et logistique, à l'effet de signer les actes relevant de la certification du service fait pour :

- les marchés publics et commandes relevant de leurs activités.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 02/01/2019

La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC190604DR12

Décision portant délégation de signature à M. Richard KRONLAND-MARTINET, directeur de l'unité UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC181899DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR7061, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont le directeur est *M. Richard KRONLAND-MARTINET* ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à *M. Richard KRONLAND-MARTINET*, directeur de l'unité UMR7061, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Richard KRONLAND-MARTINET**, délégation de signature est donnée à Mme Mitsuko ARAMAKI, chargée de recherche, et Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

DEC190605DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Mitsuko ARAMAKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7061 intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181899DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMR7061, intitulée Perception, Représentations, Image, Son, Musique (PRISM), dont le directeur est *M. Richard KRONLAND-MARTINET* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *Mme Mitsuko ARAMAKI*, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Mitsuko ARAMAKI*, délégation est donnée à Mme Sølvi YSTAD, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2019

Le directeur d'unité
Richard KRONLAND-MARTINET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC190695DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel PIN, directeur de l'unité UMR5203 intitulée Institut de génomique fonctionnelle, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, portant le renouvellement de l'unité UMR5203 *Institut de génomique fonctionnelle* dont le directeur est M. Jean-Philippe PIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel PIN, directeur de l'unité UMR5203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe PIN, délégation de signature est donnée à M. Philippe LORY, DR1, à Mme Anne CHABANNES, IR, à M. Patrice MOLLARD, DR1, à M. Philippe JAY, DR1, et à M. Etienne AUDINAT, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180553DR13 du 1^{er} janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 février 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC190696DR13

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Philippe PIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5203, intitulée Institut de génomique fonctionnelle

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5203, intitulée *Institut de génomique fonctionnelle*, dont le directeur est M. Jean-Philippe PIN ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Philippe LORY, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LORY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Anne CHABANNES, Responsable Administrative ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 février 2019

Le directeur de l'Unité

Jean-Philippe PIN

DEC190723DR13

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric HUYNH, directeur de l'unité mixte UMS2013 intitulée Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018, portant création de l'unité mixte UMS2013 intitulée *Coordination Pôles de données et de services pour le Système Terre (CPST)* dont le directeur est M. Frédéric HUYNH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric HUYNH, directeur de l'unité mixte UMS2013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HUYNH, délégation de signature est donnée à Mme Alexia VAILLE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 18 février 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC190808DR13

Décision portant délégation de signature à Mme Katell GUIZIEN KESSLER, directrice de l'unité UMR8222 intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 intitulée *Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques (LECOB)*, dont la directrice est Mme Katell GUIZIEN KESSLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Katell GUIZIEN KESSLER, directrice de l'unité UMR8222, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Katell GUIZIEN KESSLER, délégation de signature est donnée à M. Pierre GALAND, DR2, et à Mme Nathalie GUILLORY, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171997DR13 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 février 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC190327DR13

Décision portant délégation de signature à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée *Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)*, dont le directeur est M. Pascale DUMY;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMY, délégation de signature est donnée à M. Alberto MARRA, Professeur, Responsable Département Glycochimie et Renaissance Moléculaire (A), à M. Christian PERIGAUD, Professeur, responsable Département DAGAN(B), à M. Jean COUDANE, Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels (C), à M. Hervé COTTET, Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire (D), à M. Thierry DURAND, DR1 CNRS, responsable Département Lipides Bioactifs (E), à Mme Muriel AMBLARD, DR1 CNRS, Directrice Adjointe de l'IBMM, à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1 CNRS, Directeur Adjoint de l'IBMM, et à Mme Sandrine ORIOL, AI CNRS, Gestionnaire Principale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC173147DR13 du 1^{er} octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 17 janvier 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC190641DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535 intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier*, dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, délégation de signature est donnée à Mme Emilie JOURDAN, IECN CNRS, à M. Etienne SCHWOB, DR2 CNRS, et à Mme Lysianne AMAT, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC172993DR13 du 1^{er} novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 février 2019

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

DEC190643DR13

Décision portant délégation de signature à M. Marc PIECHACZYK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5535, intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier*, dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Emilie JOURDAN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12 février 2019

Le directeur de l'Unité

Marc PIECHACZYK

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC183261DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel MORTIER, Directeur par intérim de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Délégée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC182916DAJ du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Michel MORTIER aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) par intérim ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Michel MORTIER**, Directeur par intérim de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Délégée à l'Innovation » (DGD-I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 25 000 euros hors taxes, soit 30 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel MORTIER, délégation de signature est donnée à **Mme Leila AMRANE**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 15 novembre 2018

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC190166DR16

Décision portant délégation de signature à M. Benny CHOR, directeur de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), dont le directeur est M. Benny CHOR et le directeur adjoint M. Adi ROSEN, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Benny CHOR**, directeur de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benny CHOR, délégation de signature est donnée à **M. Adi ROSEN** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

DEC190297DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent BÉNET, directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°070025SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de Moscou » ;

Vu la décision n° du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Moscou » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC172810INSHS du 5 décembre 2017 portant nomination de M. Vincent BÉNET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » à compter du 1^{er} octobre 2017 et jusqu'au 31 juillet 2018, en remplacement de Mme Hélène MELAT, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182540INSHS du 2 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent BÉNET aux fonctions de directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » à compter du 1^{er} août 2018 jusqu'au terme du mandat de l'unité ;

Vu la décision DEC181915DGDS portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou » dont le directeur est M. Vincent BÉNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent BÉNET**, directeur de l'unité USR3060 intitulée « Centre Franco-Russe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de Moscou », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190300DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Oissila SAAIDIA directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171928INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de Mme Oissila SAAIDIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 en remplacement de Mme Karima DIRECHE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180211INSHS du 8 février 2018 portant nomination de Mme Oissila SAAIDIA aux fonctions de directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) » ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », dont la directrice est Mme Oissila SAAIDIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Oissila SAAIDIA**, directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Oissila SAAIDIA, délégation de signature est donnée à **Mme Raja HAMDIA-CHAABA**, Responsable du service financier-régisseur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190301DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Karine BENNAFLA, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151785INSHS du 25 septembre 2015 nommant Mme Karine BENNAFLA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ), à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu la décision DEC152934INSHS du 26 février 2016 portant nomination de Mme Karine BENNAFLA aux fonctions de directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ) ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ), dont la directrice est Mme Karine BENNAFLA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Karine BENNAFLA**, directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine BENNAFLA, délégation de signature est donnée à **Mme Hala BAYOUMI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190165DR16

Décision portant délégation de signature à Mme Claudia SIMIONATO, directrice de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAECI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC101403SU du 15 janvier 2010 portant création de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3351 intitulée Institut Franco-Argentin d'Études sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) et nommant M. Carolina VERA directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162995INSU du 5 février 2016 portant nomination de Mme Claudia SIMIONATO aux fonctions de directrice, de Mme Andréa CARRIL et M. Alexis HANNART aux fonctions directeurs adjoints de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) », à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision 181903DGDS du 21 décembre 2018, approuvant le renouvellement de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts (IFAECI) » dont la directrice est Mme Claudia SIMIONATO et les directeurs adjoints Mmes Andréa CARRIL, Denisse SCIAMARELLA et M. François DE VLEESCHOUWER, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claudia SIMIONATO**, directrice de l'unité UMI3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (IFAECI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claudia SIMIONATO, délégation de signature est donnée à **Mmes Andréa CARRIL, Denisse SCIAMARELLA et M. François DE VLEESCHOUWER** directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190164DR16

Décision portant délégation de signature à M. James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC14123DGDS du 1^{er} janvier 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) et nommant M. Alejandro ADEM directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162817INSMI du 23 décembre 2016 portant nomination de M. James-Ellis COLLIANDER aux fonctions de directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe), à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de M. Alejandro ADEM ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) dont le directeur est M. James-Ellis COLLIANDER et le directeur adjoint par intérim M. Vincent CALVEZ, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. James-Ellis COLLIANDER**, directeur de l'unité UMI3069 intitulée «The Pacific Institute for the Mathematical Sciences» (PIMS-Europe), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James-Ellis COLLIANDER, délégation de signature est donnée à **M. Vincent CALVEZ**, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190163DR16

Décision portant délégation de signature à M. Fabien GRASSET, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152456INC du 20 janvier 2016 nommant M. Fabien GRASSET directeur de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » dont le directeur est M. Fabien GRASSET et le directeur adjoint M. David BERTHEBAUD, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Fabien GRASSET**, directeur de l'unité UMI3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien GRASSET, délégation de signature est donnée à **M. David BERTHEBAUD** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190162DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel MORTIER, directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC132919DAJ du 14 octobre 2013, portant nomination de Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC140848DAJ du 28 février 2014 modifiée, portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre COMETS aux fonctions de directrice de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17/07/2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182099DAJ du 20 juillet 2018 portant nomination de M. Ludovic HAMON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) à compter du 1^{er} septembre 2018, en remplacement de Mme Marie-Pierre COMETS ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC183137DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Michel MORTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michel MORTIER**, directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

- a) Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
- b) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- c) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MORTIER, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL**, adjointe à la directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC190161DR16

Décision portant délégation de signature à M. Virgile VIASNOFF, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts (BMC2) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », dont le directeur est M. Virgile VIASNOFF ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 janvier 2018, approuvant le renouvellement de de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », dont le directeur est M. Virgile VIASNOFF à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Virgile VIASNOFF**, directeur de l'unité UMI3639 intitulée « Biomechanics of Cellular Contacts », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

DEC190160DR16

Décision portant délégation de signature à M. Christophe JOUFFRAIS, directeur de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC141852INS2I du 24 juillet 2014 portant cessation de fonction de M. Daniel ROCOCEANU, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2014 et la nomination de M. Mounir MOKHTARI directeur par intérim de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », à compter de cette même date ;

Vu la décision DEC142123DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », dont le directeur est M. Mounir MOKHTARI, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC;

Vu la décision DEC183280DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de deux ans de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) » et du directeur M. Christophe JOUFFRAIS, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe JOUFFRAIS**, directeur de l'unité UMI2955 intitulée « Image and Pervasive Access Lab (IPAL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190100DR16

Délégation de signature consentie à M. Ali CHARARA, directeur de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel BIDOIT aux fonctions de directeur de de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172359DAJ du 28 septembre 2017 portant modification de la décision DEC140825DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Michel BIDOIT, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

Vu la décision DEC172358DAJ du 28 septembre 2017 portant nomination de Mme Mireille MOULIN aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1^{er} octobre 2017, en remplacement de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182843DAJ du 7 novembre 2018 portant fin de fonctions de M. Michel BIDOIT et nomination de M. Ali CHARARA aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Monsieur Ali CHARARA**, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

a) les commandes d'un montant inférieur à 25 000 euros hors taxes, soit 30 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,

b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali CHARARA, délégation est donnée à **Madame Mireille MOULIN**, directrice adjointe administrative de l'INS2I et à **Madame Corinne POULAIN**, ingénieure d'études, responsable du budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC190099DR16

Délégation de signature consentie à M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAMÉ, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines, à compter du 1^{er} avril 2013 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre COURAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Vu la décision DEC162000DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs à compter du 1^{er} octobre 2016, en remplacement de Mme Liliane FLABBÉE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hugues de la GIRAUDIÈRE**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle LONGIN**, directrice adjointe l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE et de Mme Isabelle LONGIN, délégation est donnée à :

- **Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD**, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **M. Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

DEC190303DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jakob VOGEL, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulé « Centre Marc Bloch » - « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°110168INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de Monsieur Patrice VEIT aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulé « Centre Marc Bloch » - « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151788INSHS du 25 septembre 2015 nommant Mme Catherine GOUSSEFF aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu la décision DEC152936INSHS du 26 février 2016 portant nomination de Mme Catherine KLEIN-GOUSSEFF aux fonctions de directrice de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch) ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3130 intitulée « Centre

Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont la directrice est Mme Catherine GOUSSEFF ;

Vu la décision DEC182551INSHS du 15 novembre 2018 portant nomination de M. Jakob VOGEL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Catherine KLEIN-GOUSSEFF appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont le directeur est M. Jakob VOGEL.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jakob VOGEL**, directeur de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jakob VOGEL, délégation de signature est donnée à **Mme Lucile DEBRAS**, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC190355DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur André LE BIVIC, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine JESSUS aux fonctions de directrice de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC172186DAJ du 31 août 2017 portant modification de la DEC140840 du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Madame Catherine JESSUS, directrice de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) ;

Vu la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à compter du 1^{er} octobre 2017 en remplacement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC183257DAJ du 10 janvier 2019 portant nomination de M. André LE BIVIC aux fonctions de directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB) à compter du 1^{er} février 2019, en remplacement de Mme Catherine JESSUS appelée à d'autres fonctions;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. André LE BIVIC**, directeur de l'unité INS1630 intitulée « Institut des Sciences Biologiques » (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC, délégation de signature est donnée à **Mme Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. André LE BIVIC et de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY, délégation est donnée **Madame Cécile RAVIER**, adjointe à la directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

DEC190337DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150635INSHS du 11 mars 2015 nommant Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, directrice de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » (IFRA-Kenya) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mme Elodie APARD** directrice adjointe et **M. Thomas VERNET** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, Mme Elodie APARD et de M. Thomas VERNET, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190336DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile SAKAI, directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161381INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162868INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Cécile SAKAI et M. Eric FLORENCE directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Cécile SAKAI**, directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile SAKAI, délégation de signature est donnée à **M. Eric FLORENCE**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190335DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LANDY, directeur de l'USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) et nommant pierre GRARD, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161383INSHS du 28 juillet 2016 portant nomination de M. Frédéric LANDY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162908INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric LANDY aux fonctions de directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC171909INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Leila CHOUKROUNE appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180074INSHS du 8 février 2018 portant nomination de M. Nicolas GRAVEL aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry), pour la durée de l'unité ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » (Institut Français de Pondichéry) à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Frédéric LANDY et M. Nicolas GRAVEL directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Frédéric LANDY**, directeur de l'unité USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LANDY, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas GRAVEL** directeur adjoint et **M. Didier LEMOINE**, secrétaire général de l'IFP, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190334DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur François BON, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français de Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171990INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. François BON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français de Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Julien LOISEAU appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180146INSHS du 8 février 2018 portant nomination de M. François BON aux fonctions de directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français de Jérusalem (CFRJ) » pour la durée de l'unité ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français de Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. François BON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. François BON**, directeur de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français de Jérusalem (CFRJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

- l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BON, délégation de signature est donnée à **Mme Lyse BAER-ZERBIT**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190307DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luc GABOLDE directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N°080001SHS du 23 janvier 2008 portant création de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant le renouvellement de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181975DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. Luc GABOLDE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Luc GABOLDE**, directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de

l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc GABOLDE, délégation de signature est donnée à **Mme Karima BENCHABANE**, assistant ingénieur - gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190306DR16

Décision portant délégation de signature à M. Bayram BALCI, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatolienne (IFEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et nommant M. Jean-François PEROUSE aux fonctions de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Jean-François PEROUSE appelé à d'autres fonctions.

Vu la décision DEC180421INSHS du 29 mars 2018 portant nomination de M. Bayram BALCI aux fonctions de directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA), jusqu'au terme du mandat de l'unité.

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Etudes Anatoliennes » (IFEA) pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2019 et dont le directeur est M. Bayram BALCI.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bayram BALCI**, directeur de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'Études Anatoliennes » (IFEA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bayram BALCI, délégation de signature est donnée à **Mme Belgin ARGUN**, comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190443DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Llinares pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) la formation de recherche en évolution FRE2015 intitulée Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de la formation de recherche en évolution intitulée Temps, Mondes, Sociétés, dont le directeur est M. Yves Denechere;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Llinares, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Llinares, délégation est donnée à Mme Mireille Loirat, ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 30 janvier 2019

Le directeur d'unité

Yves DENECHERE

DEC190361DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yves Denechere, directeur de la formation de recherche en évolution FRE2015 intitulée Temps, Mondes, Sociétés (TEMOS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de la formation de recherche en évolution intitulée Temps, Mondes, Sociétés, dont le directeur est M. Yves Denechere ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves Denechere, directeur de l'unité FRE2015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves Denechere, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane Llinares, directrice-adjointe, professeure des universités et Mme Mireille Loirat, ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 janvier 2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC182805DR19

Décision portant délégation de signature à M. Paolo BELLINGERI, directeur de l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement l'unité FR3335 intitulée Fédération de recherche Normandie Mathématiques, dont le directeur est M. Bruno ANGLES ;

Vu la décision DEC180286INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Paolo BELLINGERI aux fonctions de directeur en remplacement de M. Bruno ANGLES appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Paolo BELLINGERI, directeur de l'unité FR3335 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Paolo BELLINGERI, directeur de l'unité FR3335, délégation de signature est donnée à M. Thierry DE LA RUE, Chargé de recherches et à Mme Anita FORO, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC180659DR19 du 9 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 janvier 2018

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC182822DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité FR3730 intitulée Sciences Appliquées à l'Environnement dont la directrice est Mme Fabienne PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PETIT, directrice de l'unité FR3730, délégation de signature est donnée à M. Dominique MOUAZE, Enseignant chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC170092DR19 du 10 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 5 novembre 2018

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190623DR19

Décision portant délégation de signature à M. Eric JOSSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2038 intitulée Modifications Post-Traductionnelles Bactériennes

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2038 intitulée Modifications Post-Traductionnelles Bactériennes, dont la directrice est Mme Julie HARDOUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric JOSSE, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Mont Saint Aignan, le 8 février 2019

La directrice d'unité
Julie HARDOUIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190622DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Julie HARDOUIN, directrice de l'unité GDR2038 intitulée Modifications Post-Traductionnelles Bactériennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2038 intitulée Modifications Post-Traductionnelles Bactériennes, dont la directrice est Mme Julie HARDOUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julie HARDOUIN, directrice de l'unité GDR2038, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie HARDOUIN, délégation de signature est donnée à M. Eric JOSSE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 8 février 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC190261DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth CHRISTIANS, directrice par intérim de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice par intérim est Elisabeth Christians ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Elisabeth Christians, directrice par intérim de l'unité FR3761, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Christians, délégation de signature est donnée à M. Grégory Maggion, ingénieur de recherche et Mme Patricia Challier, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC162047DR20 du 29/07/16 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 15/01/19

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC190142DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alex Mc DOUGALL, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), dont le directeur est Alex Mc Dougall ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex Mc Dougall, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bonino, assistant-ingénieur, Evelyn Houliston, directrice de recherche et Hitoyoshi Yasuo, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161525DR20 du 04/07/16 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 09/01/2019

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC190140DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle MAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), dont le directeur est Rodolphe Lemée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Maire, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Maire, délégation est donnée à M. Fabrizio D'Ortenzio, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche sur mer, le 10/01/2019

Le directeur d'unité
Rodolphe LEMEE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190262DR20

Décision portant délégation de signature à M. Grégory MAGGION pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice par intérim est Elisabeth Christians ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Grégory Maggion, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory Maggion, délégation est donnée à Mme Patricia Challier, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villefranche sur mer, le 15/01/2019

La directrice d'unité
Elisabeth CHRISTIANS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC190437DR20

Décision portant modification de la décision DEC180179DR20 donnant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20 avril 2016 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont le directeur est Uwe Meierhenrich ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. L'article 2 de la décision DEC180179DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Uwe Meierhenrich, délégation de signature est donnée à M. Christophe Den Auwer, Professeur et Mme Martine Dunoyer de Segonzac, administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er}. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 24/01/19

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC190138DR20

Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe LEMEE, directeur de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît Debosque délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2016 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7093 intitulée Laboratoire d'Océanographie de Villefranche (LOV), dont le directeur est Rodolphe Lemée ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Rodolphe Lemée, directeur de l'unité UMR7093, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rodolphe Lemée, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Maire, IE et Fabrizio D'Ortenzio, CR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC161842DR20 du 04/07/18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 09/01/2019

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC190363DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'Institut écologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiébault aux fonctions de directrice de l'Institut écologie et environnement ;

Vu le projet d'accord entre l'Université de la Polynésie Française, les Régents de l'Université de Californie, l'IFREMER, l'Institut Louis Malardé, l'IRD et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiébault, directrice de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord entre l'Université de la Polynésie Française, les Régents de l'Université de Californie, l'IFREMER, l'Institut Louis Malardé, l'IRD et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190390IN2P3

Décision portant création du groupement de recherche n°2040 intitulé Accélérateurs Plasma Pompés par Laser.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis des directeurs des instituts IN2P3 et INP ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2023, le groupement de recherche intitulé Accélérateurs Plasma Pompés par Laser :

Institut principal : IN2P3

Institut secondaire : INP

Délégation : Ile de France Gif sur Yvette

Sections : 01 et 04

Article 2 – Nomination

Mme Brigitte Cros, directrice de recherche de 2^{ème} classe, est nommée directrice de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/02/19

Le président - directeur général
Antoine Petit

Décision relative au tarif des produits de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay, NEUROPSI-UMR9197 concernant la Plateforme Animalerie Campus de Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ en date du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ en date du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des diverses prestations réalisées par la plateforme Animalerie Campus de Gif-sur-Yvette de NEUROPSI sont fixés selon les barèmes joints en annexe.

Ces tarifs font l'objet d'un dossier d'instruction auditable, validé le 21 janvier 2019

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur à sa date de signature avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 février 2019

Pour le Président - Directeur général et par délégation
La Déléguée Régionale

Marie-Hélène PAPILLON



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

Annexe 1

Institut des Neurosciences Paris-Saclay - NeuroPsi
Animalerie Campus de Gif-Sur-Yvette

Prestations proposées	Catégorie rongeur		Catégorie aquariologie		Catégorie Chat
	Sous catégorie conventionnelle	Sous catégorie EOPS/A2	Sous catégorie Zebra-fish	Sous catégorie aquariologie générale	
PRIX DE VENTE					
Tarif interne NeuroPsi	1.51€	5.12€	0.48€	0.42€	21.50€
Tarif académique	2.07€	5.68€	0.56€	0.50€	34.02€
Tarif industriel et académique étranger	5.11€	10.50€	0.82€	0.76€	69.40€

DEC190550DR04

Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises (MOY1692)**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAPIILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPIILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide**Article 1^{er} :**

Les tarifs H.T. des stages proposés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises sont fixés selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA. Ces tarifs valent en cas de duplication des stages.

Article 2 :

- 1) Une réduction de 20% est consentie aux agents inscrits par les délégations régionales et les laboratoires du CNRS (avec bon de commande CNRS).
- 2) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19132 et 19133 formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1900 € s'applique.
- 3) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19086 et 19087, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1500 € s'applique.
- 4) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19084 et 19085, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1700 € s'applique.
- 5) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19012 et 19013, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1600 € s'applique.
- 6) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19024 et 19025 formations complémentaires ou leurs duplications, un tarif de 1450 € s'applique.
- 7) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19229 et 19230 formations complémentaires ou leurs duplications, un tarif de 1600 € s'applique.

- 8) Pour une inscription simultanée au stage référencé 19026 et à un (des) stage (s) référencés 19309, 19310 ou 19311 (formations complémentaires), ou leurs duplications, un tarif de 250 € s'applique pour la (les) formation (s) complémentaire (s).
- 9) Lorsqu'un client inscrit 3 ou 4 salariés au même stage, une ristourne de 5% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 3 ou 4 salariés.
- 10) Lorsqu'un client inscrit 5 ou 6 salariés au même stage, une ristourne de 10% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 5 ou 6 salariés.
- 11) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés au même stage, une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 7 salariés.
- 12) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés à un stage d'expérimentation animale niveau concepteur ou opérateur (quel que soit le stage parmi la liste des stages référencés 19260, 19261, 19263, ou leurs duplications) une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce(s) stage(s) des 7 salariés.
- 13) Les mêmes ristournes que celles prévues aux articles 9, 10 et 11 ci-dessus s'appliquent lorsqu'un pôle de compétitivité ou un réseau professionnel dans le cadre d'une convention spécifique inscrit ou fait inscrire à un même stage plusieurs stagiaires employés par ses sociétés membres.
- 14) A titre exceptionnel, une promotion pourrait être lancée à une partie de la clientèle. Par exemple, afin de fidéliser les meilleurs clients, une ristourne pourrait leur être proposée sur quelques places vacantes pour des stages démarrant à court terme.
- 15) Lorsqu'un client se désiste moins de 15 jours avant la date de début d'un stage sans raison majeure (certificats de maladie...), une pénalité de 50% du coût d'inscription correspondant aux frais engagés s'applique.
- 16) Lorsqu'un stagiaire a débuté une formation, la totalité des frais d'inscription sera facturée à son employeur même s'il s'absente une partie de la formation.

Article 3 :

Cette décision abroge la décision tarifaire DEC183058DR04 du 13 décembre 2018 fixant les tarifs des stages de la direction déléguée à la formation pour les entreprises (MOY1692) à compter du 1^{er} janvier 2019.

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 février 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation
La déléguée régionale

Marie-Hélène PAPILLON

Code Stage	Titre	Tarif
18424	Adsorption gazeuse et applications pour la caractérisation des matériaux	1000 €
19001	Clarification pour l'imagerie tridimensionnelle d'objets biologiques complexes	1 600 €
19004	Apprentissage statistique : théorie et application	1 450 €
19005	Système de stockage NoSQL (Not Only SQL)	1 350 €
19006	Analyse statistique des réseaux	1 500 €
19007	Machine learning sous Python	1 200 €
19008	Intelligence artificielle : état de l'art et applications	1 800 €
19010	Apprentissage automatique (machine learning) à base de noyaux	1 050 €
19012	Gargantext pour l'analyse exploratoire de grands corpus textuels (exploitation)	1 300 €
19013	Gargantext pour l'analyse exploratoire de grands corpus textuels (développement)	500 €
19015	Phylogénie moléculaire - Montpellier	1 400 €
19016	Phylogénie moléculaire - Lyon	1 400 €
19017	Utilisation des fonctionnalités du langage R pour l'analyse et l'interprétation de grands ensembles de données biologiques	1 100 €
19018	Bioinformatique pour le traitement de données de séquençage (NGS) - Montpellier	1 800 €
19019	Analyse avancée de séquences	1 200 €
19021	Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques	720 €
19022	Linux et script pour la bioinformatique	850 €
19023	ChIP-seq, RNA-seq et Hi-C : traitement, analyse et visualisation de données	1 700 €
19024	Langage R : introduction	800 €
19025	Analyses NGS avec R	800 €
19026	Bioinformatique pour le traitement de données de séquençage (NGS) - Lyon	2 100 €
19027	Fortran base	1 000 €
19028	Fortran avancé	1 350 €
19029	OpenMP	1 000 €
19030	MPI	1 500 €
19031	OpenMP / MPI	1 800 €
19032	Hybride MPI / OpenMP	800 €
19033	Interopérabilité ERP-MES : standards	1 800 €
19035	Débogage HPC	500 €
19038	Photogrammétrie : du territoire au bâti	1 450 €
19039	SIG et archéologie : utilisation du logiciel libre QGIS pour le traitement de données archéologiques spatialisées	800 €
19040	Relevés de terrain pour l'archéologie : topographie, GPS et SIG	1 050 €
19041	Initiation aux SIG et prise en main du logiciel QGIS	900 €
19043	Modélisation des réseaux écologiques : initiation au logiciel Graphab	700 €
19044	Modélisation des réseaux écologiques : utilisation avancée du logiciel Graphab	800 €
19045	LiDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique	800 €
19047	GPS, SIG et photogrammétrie à l'échelle du chantier archéologique	880 €
19048	Photogrammétrie appliquée au petit matériel archéologique : modèle 3D et aide au dessin technique	1 250 €
19049	Micro-tomographie par rayons X - Applications pratiques en sciences naturelles et en archéologie	1 100 €
19050	Modélisation graphique des villes et territoires	800 €
19051	Analyse de réseaux en sciences humaines et sociales, transport et logistique	800 €
19052	Photogrammétrie multidimensionnelle : méthodes avancées et applications pour l'archéologie avec le logiciel open source MicMac	1 500 €
19053	Méthodes et stratégies du relevé numérique 2D/3D appliquées aux monuments et sites patrimoniaux	1 100 €
19054	Hydrométrie : jaugeages des cours d'eau à surface libre	800 €
19055	Topographie pour l'hydrométrie : profils, pentes et transects	800 €
19058	Internet des objets : développer, déployer et tester sur FIT IoT-LAB	1 800 €
19059	Transformée de Fourier, transformées en ondelettes et paquets d'ondelettes : applications en traitement du signal et en traitement d'images	2 200 €
19060	Robotics Operating System : introduction	1 500 €
19061	Geant4	1 800 €
19062	Analyse de la motricité humaine : cinétique, cinématique et électromyographie	1 000 €
19063	LED, OLED et autres sources de lumière artificielle	1 100 €
19064	Pilotage des motorisations hybrides : de la simulation à la commande en temps réel	1 300 €
19065	Impression 3D par CAO	850 €
19066	Arduino pour le prototypage	850 €
19068	Python 3, des fondamentaux aux interfaces graphiques pour l'instrumentation : protocoles de communication, visualisation et représentation de données	1 400 €
19070	TIC et développement durable	1 200 €
19071	Ethernet pour applications critiques	1 100 €
19072	Modélisation / identification de systèmes dynamiques à partir de données expérimentales	2 000 €
19074	Problèmes inverses : méthodes et applications	1 300 €

19076	Mesure de température sans contact	1 500 €
19077	Circuits hyperfréquences : conception, mesure et mise en oeuvre pratique	1 600 €
19078	La micro-nano technologie : introduction aux procédés	600 €
19079	Initiation aux mesures de décharges partielles, tenue diélectrique, spectroscopie diélectrique, charge d'espace et potentiel de surface	2 300 €
19080	Couches minces et filtrage optique	800 €
19081	Tenue au flux laser des composants optiques	1 400 €
19082	Cryogénie : les fondamentaux - Niveau technicien*	1 600 €
19083	XPS : les fondamentaux	1 000 €
19084	Microanalyse X par spectrométrie à sélection d'énergie (EDS-X)	1 300 €
19085	WDS - microsonde de Castaing : initiation à la spectrométrie X en dispersion de longueur d'ondes	550 €
19086	Adsorption gazeuse et applications : caractérisation des matériaux et séparation ou stockage des gaz	1 200 €
19087	Porosimétrie au mercure pour la caractérisation de matériaux poreux	600 €
19088	Analyse thermique par ATD, DSC ou ATG	1 250 €
19089	Diffraction des rayons X sur matériaux polycristallins - Méthodes Rietveld et Le Bail	2 000 €
19090	Outils de caractérisation de particules colloïdales en suspension	2 000 €
19091	Métallurgie - "Design" d'alliages : structures, propriétés et caractérisation	1 250 €
19092	Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux - EBSD et diffraction des rayons X	1 900 €
19093	Caractérisation des matériaux nanostructurés par diffusion des rayons X : des suspensions colloïdales aux couches minces et interfaces	2 000 €
19094	XPS pour la micro / opto-électronique, la chimie des surfaces et des interfaces	1 500 €
19095	Mouillage et phénomènes superficiels	1 200 €
19096	Mousses et émulsions liquides : génération, stabilité et propriétés	1 500 €
19097	DMA : analyse mécanique dynamique pour la caractérisation de matériaux	600 €
19098	Analyse structurale par diffraction X sur monocristal en chimie moléculaire	800 €
19100	Bio-ingénierie de surface : applications biopuces, biocapteurs, bioadhésion, nanomédecine	1 820 €
19101	Cristallisation : criblage des phases et des conditions de cristallisation	1 900 €
19102	Chimie extractive d'actifs et de synthèse assistée sous irradiation micro-onde	900 €
19103	Liposomes et nanoparticules lipidiques : fabrication, caractérisation et utilisation	1 900 €
19104	Propriétés physiques des lipides : des matériaux solides aux phases hydratées	1 400 €
19105	SPS : frittage assisté sous champ électrique	1 100 €
19106	Synthèse de peptides	1 400 €
19107	Revêtements par voies sol-gel : mise en oeuvre et applications industrielles	1 300 €
19108	La photopolymérisation : état de l'art et utilisations avancées	1 200 €
19109	Synthèse organique en microréacteurs et flux continu : initiation	900 €
19110	Métriques de la chimie verte pour une optimisation éco-compatible	900 €
19111	Technologies microfluidiques : principes et applications	1 300 €
19112	Chromatographie SFC analytique et préparative (chimie verte)	900 €
19113	De la GC à la GC-MS en pratique	2 205 €
19114	Spectroscopie d'absorption dans l'infrarouge	1 680 €
19115	Micro-spectroscopie Raman	1 350 €
19116	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes	2 500 €
19117	HPLC en pratique - Perfectionnement	2 205 €
19118	GC en pratique (chromatographie en phase gazeuse)	1 960 €
19120	Plans d'expériences pour l'entreprise	900 €
19121	Validation d'une méthode analytique	1 100 €
19122	Analyse d'échantillons biologiques : préparation, séparation, détection et validation	1 800 €
19123	Métabolomique ciblée ou semi-ciblée par chromatographie et spectrométrie de masse	2 000 €
19125	Analyse des isotopes [² H], [¹³ C], [¹⁵ N], [¹⁸ O] et [³⁴ S] dans des matrices organiques ou inorganiques par spectrométrie de masse des rapports isotopiques	1 800 €
19126	Spectrométrie de masse pour l'analyse de molécules biologiques	2 000 €
19127	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 800 €
19128	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique : perfectionnement	1 500 €
19130	Fondamentaux de la spectrométrie de masse	2 000 €
19131	Le couplage GC-MS	1 800 €
19132	ICP-MS - Niveau 1	1 200 €
19133	ICP-MS - Niveau 2 : l'analyse isotopique et triple quadripôle)	900 €
19134	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique	2 300 €
19135	Spectrométrie de masse FT-Orbitrap : principes et applications	1 000 €
19136	Le couplage LC-MS	1 800 €
19137	Quantitative proteomics: different approaches	2 000 €
19138	RMN du solide : initiation	1 370 €
19139	Imagerie par résonance magnétique - Rennes	1 500 €
19140	Spectres RMN : acquisition, traitement et interprétation	2 000 €
19141	RMN pour la chimie et la biochimie : perfectionnement	2 000 €
19142	Imagerie par résonance magnétique - Bordeaux	1 400 €

19143	Métabolomique par RMN	1 300 €
19144	Automatisation du traitement d'images : du langage macro au machine learning et analyse de données sous ImageJ, FIJI, R, WEKA et Ilastik	1 600 €
19146	Optical control of brain functioning with optogenetics and wave front shaping	2 500 €
19147	Traitement d'images sous ImageJ et les nouveaux logiciels FIJI et ICY : bases conceptuelles et pratiques	1 400 €
19148	La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés	2 000 €
19149	La tomographie électronique : théorie et pratique	1 500 €
19150	Atelier de microscopie confocale	1 600 €
19151	Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission	1 800 €
19152	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux - Module 1	1 850 €
19153	MET : techniques de préparation des échantillons de matériaux massifs et divisés	1 600 €
19154	Microscopie électronique en transmission pour la biologie cellulaire	1 400 €
19155	Microscopie à balayage double faisceaux (FIB / SEM) : un instrument multiple	2 500 €
19156	Fibres d'amiante par MET et EDX	900 €
19157	Intravital two-photon excitation microscopy (TPEM)	1 000 €
19158	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux - Module 2	2 500 €
19159	Etats de surface : recherche des paramètres fonctionnels	1 300 €
19160	Microscopie électronique à balayage (MEB) en science des matériaux	1 000 €
19162	ImageJ / FIJI : traitement et analyse d'images de microscopie	1 100 €
19163	Microscopie optique en lumière polarisée	600 €
19164	Cryo-tomographie électronique de spécimens vitrifiés en films minces	2 400 €
19165	La microscopie optique de fluorescence super-résolue : de la théorie à la pratique	1 500 €
19166	La cytométrie en flux	1 050 €
19167	Atelier de cytométrie	1 200 €
19168	Cytométrie en flux : formation pratique au tri cellulaire	1 200 €
19169	Cytométrie en flux : formation pratique à l'analyse multicouleur	850 €
19170	Mass cytometry	1 700 €
19172	La culture de lignées cellulaires : obtention, manipulation, contrôle qualité, conservation, traçabilité	1 100 €
19173	Bonnes pratiques de culture de lignées cellulaires : de la génération au maintien de la lignée cellulaire	550 €
19175	In vivo CRISPR-Cas9 genome editing	800 €
19176	Spectroscopie de fluorescence : principes et applications pour l'étude des protéines	900 €
19177	De la biologie moléculaire au génie génétique : théorie et pratique	1 800 €
19178	Du gène à la protéine	1 800 €
19179	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie	900 €
19180	PCR quantitative en temps réel et PCR digitale	1 850 €
19183	Techniques de clonage d'ADN par restriction et par recombinaison homologue	900 €
19184	Purification de protéines	1 450 €
19185	Les aptamères pour la biorecognition : sélection, caractérisation et applications	1 200 €
19186	Préparation des banques NGS à partir d'ADN : les étapes pratiques et méthodologiques appliquées à la technologie Ion Torrent	1 850 €
19187	Préparation des banques NGS à partir d'ARN : les étapes pratiques et méthodologiques appliquées à la technologie Ion Torrent	1 850 €
19188	Hybridation in situ in toto : principes et méthodes	1 100 €
19190	Epitranscriptomics: mapping and analysis of RNA modifications by Next-Generation Sequencing	1 750 €
19191	Elevage et expérimentation chez un primate modèle : le microcèbe	1 300 €
19192	La cryoconservation : un outil pour la sauvegarde des lignées murines	1 500 €
19193	Imagerie du petit animal : évolution, potentiel, limites	1 800 €
19194	Elevage, comportement et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka	1 500 €
19195	Primatologie générale	1 500 €
19196	Ethique, comportement, bien-être animal	1 200 €
19197	L'isolateur : un outil précieux pour travailler en microflore contrôlée	400 €
19198	Agents pathogènes et confinement de niveau 3	1 950 €
19199	Plateforme, mutualisation d'instruments scientifiques (mi-lourds) : création, développement et valorisation d'un service	1 800 €
19200	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 1	800 €
19201	Le risque chimique CMR	400 €
19202	La classification, l'étiquetage et la fiche de données de sécurité des produits chimiques dangereux	600 €
19203	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 2	1 000 €
19204	La qualité, outil de management et d'amélioration continue dans les plateformes et laboratoires de recherche	850 €
19205	Les risques biologiques	400 €
19206	Transport de marchandises dangereuses : formation de base (chapitres 1.3 et 1.4 de l'ADR 2019)	700 €
19208	Le changement climatique et ses impacts	900 €
19209	Evaluation de modèles de simulation : calibrage, analyse de sensibilité, exploration	1 000 €
19210	HPLC préparative appliquée à la purification de peptides	1 300 €
19212	Les contaminations dans les cultures cellulaires	450 €
19214	Microanalyse élémentaire des solides par microsonde électronique	1 600 €

19215	Cryo MEB pour la matière molle : préparation des échantillons, observation et analyse	1 800 €
19216	Le chauffage micro-onde : généralités et applications à la chimie en solution et aux mélanges polymériques	900 €
19218	Epigenetics: DNA methylation and bisulfite treatment	1 500 €
19219	Mouse embryology: practical training course	1 700 €
19220	hiPSC : culture et contrôle qualité des cellules souches à pluripotence induite	2 500 €
19221	Le risque termite, de la biologie des espèces à la réglementation	700 €
19225	Visualisation et transformation des séquences de mouvements 3D	700 €
19226	Spectrométrie de mobilité ionique couplée à la spectrométrie de masse	1 200 €
19229	HPLC des polymères : initiation	700 €
19230	HPLC des polymères : perfectionnement	1 100 €
19231	La catalyse photoredox : un outil puissant en synthèse organique	900 €
19232	Fluorescence et fluorophores organiques : théorie, synthèse, bioconjugaison et applications	1 200 €
19234	Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques	1 070 €
19235	Emissions de gaz à effet de serre par les écosystèmes aquatiques (lacs, rivières), les zones humides et les retenues de barrage : processus en jeu et quantification	1 300 €
19237	Analyses en ligne par GC-MS, GC-MS/MS et GC/Q-TOF de micropolluants organiques dans des matrices environnementales	1 300 €
19239	Analyse de modifications post-traductionnelles chez les bactéries	1 800 €
19247	Vectorisation SIMD	450 €
19249	Introduction à OpenACC et OpenMP GPU	450 €
19251	SIG patrimoniaux : utilisation d'ArcGIS Pro pour le traitement spatial de données interdisciplinaires	950 €
19252	Méthodes innovantes pour la caractérisation et l'imagerie des milieux diffusants	1 200 €
19254	Fibres optiques : manipulation, réparation et entretien pour la maintenance des appareils et composants fibrés	1 200 €
19255	Radicalités : déterminants juridiques et politiques	intra uniquement
19256	Vide pour utilisateur	1 400 €
19257	Radicalités : idéologies, rhétoriques et propagandes	intra uniquement
19258	Radicalités : trajectoires individuelles et processus de groupe	intra uniquement
19259	Introduction au machine learning et au deep learning, mise en oeuvre en Python	1 800 €
19260	Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales sur modèle rongeur	1 400 €
19261	Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur modèle rongeur	2 100 €
19262	Transport d'animaux de laboratoire (rongeurs / lagomorphes et modèles aquatiques)	600 €
19263	Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales et des projets sur modèles aquatiques	2 100 €
19264	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - spécialisation chirurgicale	1 500 €
19272	Deep learning pour le traitement automatique des langues	1 500 €
19276	Statistiques pour le Lean 6 Sigma et la production	1 000 €
19277	Laïcité et faits religieux	800 €
19278	Stochastic Optimization for Large-Scale Systems	2 000 €
19279	Calcul scientifique pour la physique ou l'ingénierie	1 200 €
19280	Le phagogramme : un outil de référence pour l'utilisation de phages thérapeutiques en santé humaine	1 300 €
19281	Analyse du vide par spectrométrie de masse quadripolaire	800 €
19282	Traitement d'images en Python avec scikit-image	850 €
19283	Le crowdsourcing : plateformes, applications, algorithmes et perspectives de recherche	1 500 €
19284	Les infrastructures Cloud : concepts et pratique	1 200 €
19285	Modélisation et simulations numériques en physique et en science des matériaux	1 200 €
19286	Préparation des échantillons pour l'analyse de protéines et de peptides par spectrométrie de masse	700 €
19287	Gestion décentralisée de versions avec GIT	1 000 €
19288	Concepts et mise en pratique des conteneurs logiciels avec Docker	1 000 €
19289	Mathematics behind Blockchain	1 600 €
19290	Electrophorèse capillaire : théorie et pratique, concepts de base	1 300 €
19291	La déconvolution d'images pour la microscopie photonique : bases théoriques et pratiques	1 100 €
19292	Chromatographie ionique	1 200 €
19293	Introduction à l'analyse causale	1 300 €
19294	Analyse structurale des oligo- et polysaccharides	1 400 €
19295	Nanocellulose issue de la biomasse : production et caractérisation	1 200 €
19296	Analyse quantitative de petites molécules par LC-MS	1 400 €
19297	Préparer des banques NGS à partir d'ADN et d'ARN : les étapes pratiques et méthodologiques appliquées à la technologie Illumina	2 000 €
19299	Blockchains de consortium : concepts et mise en pratique	1 200 €
19300	Réseaux Internet des objets longue distance : concepts et mise en pratique	1 800 €
19301	Prototypage rapide d'applications full stack et mise en production en mode DevOps avec JHipster	1 000 €
19302	Prototypage rapide d'applications orientées flot de données avec NodeRED	500 €
19303	Electrophorèse capillaire avancée et application aux protéines et peptides	1 600 €

19304	Systèmes nanoparticulaires : préparation et techniques de caractérisation	1 500 €
19305	Cartographie et SIG en sciences humaines et sociales	700 €
19306	Mise en forme de polymères par electrospinning : principes et applications	600 €
19307	Physico-chimie des polymères et propriétés mécaniques	1 750 €
19308	Modélisation du paysage visible : initiation au logiciel Pixscape	800 €
19309	Transport de marchandises dangereuses : spécialisation produits biologiques	400 €
19310	Transport de marchandises dangereuses : spécialisation gaz	400 €
19311	Transport de marchandises dangereuses : spécialisation produits radioactifs	400 €
19312	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes (4 jours)	1 800 €
19313	Circuits hyperfréquences : conception et mesure	1 000 €
19316	Linkage : analyse conjointe de réseaux et de corpus	700 €
19322	Intelligence artificielle et réseaux de neurones artificiels : concepts et applications	1300 €
19325	Cytométrie en image	1300 €
19326	Interactions contenu / contenant	1200 €
19330	Initiation aux SIG en écologie : de la collecte au traitement de données géographiques	800 €
19331	La prévention des risques biologiques	450 €
19334	Quelle alimentation électrique pour quel plasma ?	900 €
19336	Changement climatique : science, données, impacts	735 €
19338	Les effets des stéréotypes de genre sur les inégalités hommes-femmes en entreprise : sensibilisation	500 €
19339	Les effets des stéréotypes de genre sur les inégalités hommes-femmes en entreprise (suite) : mise en oeuvre d'interventions	900 €
19341	Approches archéologiques et archéométriques des céramiques	1100 €



Délégation Alsace

DEC190659DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UPR3572 intitulée Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UPR3572 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€ /Analyses
<i>1) Synthèse peptide standard</i>		Tarifs
7981	Laboratoire CNRS	10,94
7982	UDS	10,94
7983	Secteur public – UHA	13,08
7984	Secteur privé	13,67
<i>2) Echange ions</i>		Tarifs
7985	Laboratoire CNRS	
7986	UDS	
7987	Secteur public – UHA	42,69
7988	Secteur privé	42,69
		51,04
		53,36

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **3 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE





Délégation Alsace

DEC190705DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7362 intitulée Laboratoire Image, Ville, Environnement sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7362 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € / Analyses
	1) Location laser scan 3D Terrestre	
	- Par journée	Tarifs / jour
2583	Location laser scan 3D par jour - client CNRS	343,00
2584	Location laser scan 3D par jour - client hors CNRS	579,00

- <i>Par jour supplémentaire</i>		
2585	Location laser scan 3D en jour suppl. – client CNRS	207,00
2586	Location laser scan 3D en jour suppl. – client hors CNRS	349,00
 <i>2) Spectrométrie</i>		
		Tarifs
7991	Spectromètre - Client CNRS	17,74
7992	Spectromètre - Client UDS	17,74
7993	Spectromètre - Client UHA	19,28
7994	Spectromètre - Client externe	20,16

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **15 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional


Patrice SOULLIE



Délégation Alsace

DEC190660DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7504 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<i>A) Microscopie Electronique à Balayage</i>		Tarif /heure
1901	Laboratoire CNRS	50,00
1902	Secteur public – EPST et Universités	50,00
1903	Secteur privé	170,00
<i>B) Microscopie Electronique à Transmission JEOL</i>		Tarif /jour
1907	Laboratoire CNRS	1 300,00
1908	Secteur public – EPST et Universités	1 300,00
1909	Secteur privé	2 000,00

<i>C) Mesures de surface spécifique méthode BET</i>		Tarif /heure
2116	Laboratoire CNRS	40,00
2117	Secteur public – EPST et Universités	40,00
2118	Secteur privé	80,00
<i>D) Dépôt par pulvérisation magnétron</i>		Tarif /jour
2491	Laboratoire CNRS sans technique particulière	200,00
2492	Laboratoire CNRS avec technique particulière	300,00
2493	Secteur public – EPST et Universités sans technique particulière	200,00
2494	Secteur public – EPST et Universités avec technique particulière	300,00
2495	Secteur privé	800,00
<i>E) Diagramme de diffraction de rayon X sur poudre avec traitement des données.</i>		Tarif /unité
2961	Laboratoire CNRS	200,00
2962	Secteur public – EPST et Universités	200,00
2963	Secteur privé	450,00
<i>F) Diagramme de diffraction de rayon X sur poudre sans traitement des données.</i>		Tarif /unité
2964	Laboratoire CNRS	100,00
2965	Secteur public – EPST et Universités	100,00
2966	Secteur privé	350,00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<i>G) Prestation du MET-JEOL2013</i>		Tarif /jour
5731	Activités de formation pour l'Université de Strasbourg	150,00
6081	Activités de mesure de microscopie sans expert IPCMS pour laboratoire CNRS	400,00
6082	Activités de mesure de microscopie avec expert IPCMS pour laboratoire CNRS	500,00
5732	Secteur public – EPST et Universités SANS expert IPCMS	400,00
5733	Secteur public – EPST et Universités - AVEC expert IPCMS	500,00
5734	Activités de mesure de microscopie Secteur privé	1180,00
<i>H) Utilisation salle ST'Nano</i>		Tarif /heure

5735	Activités de formation pour l'Université de Strasbourg	25,00
6083	Activités d'utilisation de la plateforme STnano pour laboratoire CNRS	100,00
5736	Activités d'utilisation de la plateforme STnano Secteur public – EPST et Universités	100,00
5737	Activités d'utilisation de la plateforme STnano Secteur privé	250,00

I) Spectrométrie Mossbauer

**Tarif
/échantillon**

7021	Laboratoire CNRS	165,00
7022	Secteur public – UNISTRA	165,00
7023	Secteur public – UHA	165,00
7024	Secteur privé – Analyse rapide	550,00
7031	Secteur privé – Analyse courante	450,00

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
---------------------	-------------------------------	-------------------

J) Mécanique - Etudes

Tarif /jour

7101	Laboratoire CNRS	52,00
7102	Secteur public	52,00
7103	Secteur privé	904,00

K) Mécanique – Fraiseuse CN

Tarif /jour

7104	Laboratoire CNRS	276,00
7105	Secteur public	276,00
7106	Secteur privé	901,00

L) Mécanique – Soudure

Tarif /jour

7107	Laboratoire CNRS	85,00
7108	Secteur public	85,00
7109	Secteur privé	500,00

M) Mécanique – Tournage		Tarif /jour
7110	Laboratoire CNRS	352,00
7111	Secteur public	352,00
7112	Secteur privé	977,00
N) MEB – Observation		Tarif /heure
7281	Laboratoire CNRS	25
7282	Secteur public	25
7283	Secteur privé	50
O) MEB – Préparation complexe		forfait supplémentaire
7284	Laboratoire CNRS	20
7285	Secteur public	20
7286	Secteur privé	20
P) MEB OBSERVATION – Avec expert IPCMS		Tarif /heure
7287	Laboratoire CNRS	70
7288	Secteur public	70
7289	Secteur privé	200
Q) MEB OBSERVATION + RAPPORT D'ANALYSE – Avec expert IPCMS		Tarif /heure
7290	Laboratoire CNRS	100
7291	Secteur public	100
7292	Secteur privé	230

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **13 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULVIE





DEC190656DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7140 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € /Analyses
	<i>1) Analyses de type ESI-MS/MS, LC MS/MS et CE-MS/MS</i>	Tarifs
7911	Laboratoire CNRS	365,07
7921	UDS	365,07
7922	Secteur public – UHA	396,82
7923	Secteur privé	414,86

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **13 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULIE



DEC190784DR12

Décision relative aux tarifs des prestations de la Fédération 3C, Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition, FR3512, intitulée « hébergement animalerie ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse.

Vu la décision n°180759DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs HT de l'hébergement de l'animalerie réalisé par la Fédération 3C, FR3512, sont fixés selon le barème ci-dessous. Ces tarifs sont établis par espèce d'animal et par jour. (TVA au taux en vigueur).

Coût journalier d'hébergement par espèce				
Espèces hébergées	T1 Coût complet avec marge 15%	T1 bis Coût complet sans marge	T2 Coût complet hors dépendances de personnel permanent	T3 Coût complet hors dépendances de personnel permanent, hors amortissement du matériel et hors PPE
Rats	0,89	0,78	0,29	0,28
Souris	0,79	0,69	0,26	0,25
Souris transgéniques	0,79	0,69	0,26	0,25
Cobayes	2,68	2,33	0,88	0,85

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/03/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS¹

Fait à Marseille, le 21/02/2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

DEC190577 DR13

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER : Plateforme Intégrée de Biophysique et de Biologie Structurale (PIBBS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme Intégrée de Biophysique et de Biologie Structurale (PIBBS) de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05 février 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Tarification

Nouvelles Prestations

PIBBS RMN - Plateforme Intégrée de Biophysique et de Biologie Structurale

Nom Prestation	Nature Unité d'œuvre	Prix Public interne HT	Prix Public externe HT	Prix Privé HT
Heure de spectrométrie	Heure	3,20 €	28,89 €	48,00 €

DEC190561 DR13

Annule et remplace la DEC120185DR13 du 19/01/2012

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée BIOCAMPUS
MONTPELLIER : Plateforme MGX-MONTPELLIER GenomiX**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Vu la décision n°DEC180338DAJ en date du 25/01/2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la Plateforme MGX-Montpellier GenomiX de l'UMS3426 intitulée BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04 février 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE



TARIFICATION

PLATEFORME MGX – Montpellier GenomiX

Code Prestation	Intitulé prestation	Unité d'oeuvre	Tarif Public interne * HT	Tarif Public Externe HT	Tarif Privé HT
MGX1	Contrôle qualité échantillon	Echantillon	6,43 €	19,16 €	19,24 €
MGX2	Construction Banque	Librairie	21,53 €	42,95 €	43,12 €
MGX3	Séquençage	Piste	245,47 €	343,03 €	344,50 €
MGX4	Contrôle Qualité Séquence	Librairie	108,10 €	160,22 €	160,88 €
MGX5	Analyse Bioinfo-Biostat	Librairie	75,54 €	306,14 €	307,46 €
MGX6	Déplétion Capture	Librairie	79,69 €	187,96 €	188,73 €
MGX7	Expertise	Expertise	22,70 €	65,15 €	65,42 €

* Tarif public interne : ce tarif englobe, en plus des unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : CHU / CIRAD / EPHE / ICM / INRA / INSERM / IRD / SupAgro Montpellier /UM

Tarification Journée utilisation Banc de mesure
SAXS XENOCES 2.0
FERMAT-FR3089
tarifs 2018

	Forfait journalier
Catégorie 1	22,00 €

LGC-IMFT-LISBP-CIRIMAT-LAPLACE-LAAS-IMRCP

	forfait mesure 8 heures
Catégorie 2	135,00 €

CEMES-IPBS-LPCNO-LCC-IBCG

	forfait mesure 8 heures
Catégorie 3	280,00 €

Académique et autres laboratoires CNRS -INRA INSERM

	forfait mesure 8 heures
Catégorie 4	370,00 €

secteur privé

DEC190704DR14

Décision relative aux tarifs des prestations du banc de mesure SAXS de la FR3089 intitulée Fédération « Fluides, Energie, Réacteurs, Matériaux et Transferts » - (FERMAT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs du banc de mesure SAXS de la FR3089 intitulée Fédération « Fluides, Energie, Réacteurs, Matériaux et Transferts » - (FERMAT) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

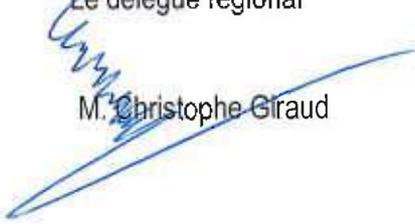
Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional


M. Christophe Giraud

DEC190680DR14

Décision relative aux tarifs des produits de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des dix plateformes et services de l'UMR5563 intitulée laboratoire Géosciences Environnement Toulouse (GET) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 février 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional



M. Christophe Giraud

DEC190680DR14

Décision relative aux tarifs des produits de l'UMR5563 intitulée Géosciences Environnement Toulouse (GET).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des dix plateformes et services de l'UMR5563 intitulée laboratoire Géosciences Environnement Toulouse (GET) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2018

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 12 février 2019

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional



M. Christophe Giraud

Le Président - Directeur général du Centre national de la recherche scientifique

DEC183246DRH

- Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;
- Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;
- Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 19 octobre 2018;

DECIDE

ARTICLE I

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
CARBONELL	Jaume	DR1	1 UMR8608	Orsay	4

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
DUNACH CLINET	Isabel	DRCE	12 UMR7272	Nice	20
GARRIGUES	Philippe	DR1	13 UMR5255	Talence	15
JOURNAUX	Yves	DR1	14 UMR8232	Paris	2
LEPETIT	Christine	DR2	14 UPS8241	Toulouse	14
MARCUS	Philippe	DRCE	14 UMR 8247	Paris	2
MAURY	Francis	DR1	15 UMR5085	Toulouse	14
SPIEGELMAN	Fernand	DRCE	4 UMR5626	Toulouse	14
TRAN THI	Thu Hoa	DR2	13 UMR3685	Gif-sur-Yvette	4
WEISS	François	DR1	15 UMR5628	Grenoble	11

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
BONHOMME	François	DRCE	29 UMR5554	Montpellier	13
BUREL	Façoise	DR1	30 UMR6553	Rennes	17
HOSSAERT-McKEY	Martine	DRCE	29 UMR5175	Montpellier	13
JOFFRE	Richard	DR1	30 UMR5175	Montpellier	13
KUZUCUOGLU	Catherine	DR1	31 UMR8591	Meudon	5
RICHARD	Hervé	DR1	31 UMR6249	Besançon	6
VAULOT	Daniel	DRCE	29 UMR7144	Roscoff	17

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
BALANZAT	Emmanuel	DR1	5	UMR6252 Caen	19
BLAIZOT	Jean-Paul	DRCE	2	UMR3681 Gif-sur-Yvette	4
BRACHET	Marc	DR1	2	UMR8550 Paris	2
CIBERT	Joël	DRCE	3	UPR2940 Grenoble	11
COQUEREAUX	Robert	DR1	2	UMR7332 Marseille	12
DOWEK	Danielle	DR1	4	UMR8214 Orsay	4
GOURDON	André	DR1	14	UPR8011 Toulouse	14
JULIA	Bernard	DR1	2	UMR8549 Paris	2
LASSAILLY	Yves	DR2	3	UMR7643 Palaiseau	4
LAVAGNA	Mireille	DR2	3	SNC2001 Grenoble	11
MONTAMBAUX	Gilles	DRCE	3	UMR8502 Orsay	4
OLTRA	Roland	DR1	14	UMR6303 Dijon	6
PIERON-BOHNS	Véronique	DR1	3	UMR7504 Strasbourg	10
RAMDANE	Abderrahim	DR1	8	UMR9001 Palaiseau	4
URBINA JIMENEZ	Christian	DRCE	3	UMR3680 Saclay	4

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
CURIEN	Pierre-Louis	DRCE	6	UMR8243 Paris	1
DUBOIS	Didier	DR1	6	UMR5505 Toulouse	14
DUHAMEL	Piere	DRCE	7	UMR8506 Gif-sur-Yvette	4
KANOUN	Karima	DR1	6	UPR8001 Toulouse	14
LASSERRE	Jean Bernard	DRCE	7	UPR8001 Toulouse	14
LAUMOND	Jean-Paul	DRCE	7	UPR8001 Toulouse	14
NAPOLI	Amedeo	DR1	6	UMR7503 Vandoeuvre	6
PIN	Jean Eric	DR2	6	UMR8243 Paris	1
PRADE	Henri	DR1	6	UMR5505 Toulouse	14
VELAZCO	Raoul	DR1	7	UMR5159 Grenoble	11

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
AUBIN	Thierry	DR2	26	UMR9197 Gif-sur-Yvette	4
BOUGIS	Pierre Edouard	DR2	25	UMR7291 Marseille	12
CAMONIS	Jacques	DR1	22	U830 Paris	1
CERUTTI	Martine	DR2	28	UPS3044 ST Christol Les Ales	13
DUJARDIN	Geneviève	DR2	21	UMR9198 Gif-sur-Yvette	4
FOSSIER	Philippe	DR2	26	UMR9197 Gif-sur-Yvette	4
GISQUET	Pascale	DR2	26	UMR9197 Gif-sur-Yvette	4
LARSEN	Annette	DRCE	28	U938 Paris	1
LLANO	Isabel	DR1	25	UMR8118 Paris	1

LLOUBES	Roland	DR1	20	URM7255	Marseille	12
REYNAUD	Claude Agnès	DRCE	28	U1151	Paris	1
SOMMER	Pascal	DR1	28	URM7287	Marseille	12
VIDAL	Pierre Paul	DRCE	26	UMR8257	Paris	1
VODJDANI-CHANSARD	Guilan	DR2	25	SNC6676	Paris	1
WIELS	Joëlle	DR1	24	UMR8126	Villejuif	1
WOLLMAN	Francis-André	DRCE	23	UMR 7141	Paris	2

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section		Unité d'affectation	DR
AUDIBERT	Martine	DR1	37	UMR6587	Clermont Ferrand	7
AUTANT-MATHIEU	Marie-Christine	DR1	35	UMR8224	Paris	2
BARBIER	Frédéric	DR1	33	UMR8066	Paris	2
BELTRAN	Alain	DR1	33	UMR8138	Paris	5
BOUFFARTIGUE	Paul	DR1	40	UMR7317	Aix-en-Provence	12
CAHEN	Michel	DR2	33	UMR5115	Pessac	15
DARCQUE	Pascal	DR1	32	UMR7041	Nanterre	5
DEPEYROT	Geroges	DR2	32	UMR8546	Paris	2
DUPREZ	Dominique	DR2	36	UMR8183	Guyancourt	4
FLAMENT	Dominique	DR2	35	UMR7117	Nancy	6
GALLAND	Olivier	DRCE	36	UMR8598	Paris	1
GASSE	Annie	DR2	32	UMR5140	Lattes	13
HOVANESSION	Martine	DR2	38	UMR8245	Paris	1
ILJIC	Robert	DR2	34	UMR8563	Paris	1
JOLY	Daniel	DR1	39	UMR6049	Besançon	6
LAFONT RAPNOUIL	Bertrand	DR2	32	UMR7041	Nanterre	5
LEVY	René	DR1	36	UMR8183	Guyancourt	4
MAUZE	Marie	DR1	38	UMR 7130	Paris	2
MEMMI	Dominique	DR1	40	URM7217	Paris	5
MIDLER	Christophe	DR1	37	UMR9217	Palaiseau	4
MOYES	Patrick	DR1	37	UMR5113	Pessac	15
OTAYEK	René	DR1	40	UMR5115	Pessac	15
PERGOLA	Philippe	DR1	32	UMR7298	Aix-en-Provence	12
PROUST	Christine	DR1	32	UMR7219	Paris	1
SEVERI	Carlo	DR1	38	UMR 7130	Paris	2
ZAUBERMAN	Renée	DR1	36	UMR8183	Guyancourt	4

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section		Unité d'affectation	DR
GILORMINI	Pierre	DR1	9	UMR8006	Paris	5
KRÄHENBÜHL	Laurent	DR1	8	UMR5005	Villeurbanne	7
LESSELIER	Dominique	DR1	8	UMR8506	Gif-sur-Yvette	4
NAVARD	Patrick	DR1	11	UMR7635	Sophia Antipolis	20

POUVESLE	Jean-Michel	DR1	10	UMR7344	Orléans
QUINTARD	Michel	DRCE	10	UMR5502	Toulouse

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
FARGE	Marie	DR1	41	UMR8539	Palaiseau	4
GODEFROY	Gilles	DR1	41	UMR7586	Paris	2
HILHORST	Danielle	DR2	41	UMR8628	Orsay	4
VERGNE	Michèle	DRCE	41	UMR 7586	Paris	2
WALDSPURGER	Jean-Loup	DRCE	41	UMR 7586	Paris	2

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ELBAZ-POULICHET	Françoise	DR1	30	UMR5569	Montpellier	13
GOUTX	Madeleine	DR2	19	UMR7294	Marseille	12
JOURDAIN DE MUIZON	Christian	DRCE	18	UMR7207	Paris	2
MAINPRICE	David	DR1	18	UMR5243	Montpellier	13
MALAVIEILLE	Jacques	DRCE	18	UMR5243	Montpellier	13
MARCELIN	Michel	DR2	17	UMR7326	Marseille	12
MILLIARD	Bruno	DR2	17	UMR7326	Marseille	12
STEHLE	Chantal	DR1	17	UMR8112	Paris	5

ARTICLE II

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré au chercheur dont le nom suit pour une durée de 19 mois à compter de la date de son admission à la retraite :

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
VINCENT	Alain	DRCE	22	UMR5547	Toulouse	14

ARTICLE III

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation		DR
AUDI	Georges	1	UMR8609	Gif-sur-Yvette	4
BENAYOUN	Maurice-Claude	3	UMR7585	Paris	2
DUMOULIN	Louis	1	UMR8609	Gif-sur-Yvette	4
FOURNIER	Daniel	1	UMR8607	Orsay	4
KAPLAN	Jean	2	UMR7154	Paris	1

PLAGNOL	Eric	1	UMR7164	Paris	
THOME	Lionel	15	UMR8609	Gif-sur-Yvette	4
VAN DE WIELE	Jacques	1	UMR8608	Orsay	4
VAN DORSSELAER	Alain	16	UMR7178	Strasbourg	10

Institut de chimie

Nom	Prénom	Section		Unité d'affectation	DR
ALEMANY	Antoine	10	UMR5266	St Martin d'Hères	11
BRAUNSTEIN	Pierre	14	UMR7177	Strasbourg	10
DUTASTA	Jean Pierre	12	UMR5182	Lyon 7	7
EISENSTEIN	Odile	13	UMR5253	Montpellier	13
GALY	Jean	15	UMR5801	Pessac	15
GRATIAS	Denis	5	UMR 8247	Paris	2
GREE	René	12	UMR6226	Rennes	17
GREENE	Andrew	12	UMR5250	St Martin d'Hères	11
KIEDA	Claudine	20	UPR4301	Orléans	8
LALLEMAND	Jean-Yves	16	UPR2301	Gif-sur-Yvette	4
LAPINTE	Claude	14	UMR6226	Rennes	17
LOTZ	Bernard	11	UPR22	Strasbourg	10
PEREZ	Serge	11	UPR5301	St Martin d'Hères	11
PFEFFER	Michel	14	UMR7177	Strasbourg	10
SANTINI	Catherine	14	UMR5265	Villeurbanne	7
TETOT	Robert	15	UMR8182	Orsay	4
TRIBOLLET	Bernard	14	UMR 8235	Paris	2

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Section		Unité d'affectation	DR
ALVAREZ-PEREYRE	Franck	34	UMR7206	Paris	2
ARNOLD	Gérard	29	UMR9191	Gif sur Yvette	4
BRUZEK	Jaroslav	31	UMR5199	Pessac	15
DAVID	Jean	29	UMR9191	Gif-sur-Yvette	4
DEHARVENG	Louis	29	UMR7205	Paris	2
HUGOT	Jean-Pierre	29	UMR7205	Paris	1
LEBRETON	Jean-Dominique	29	UMR5175	Montpellier	13
MAIRE	Richard	31	UMR5319	Pessac	15
MAYZAUD	Patrick	29	UMR7093	Villefranche sur Mer	20
MEYBECK	Michel	30	UMR 7619	Paris	2
RAYNAL	Jean-Paul	31	UMR5798	Pessac	15
ROUE	Michèle	38	UMR 7206	Paris	2
YAKOVLEV	Sonja	29	UMR8079	Orsay	4

Institut de physique

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
ALLOUL	Henri	3 UMR8502	Orsay	4
AMOUYAL	Edmond	13 UMR7642	Palaiseau	5
ARNEODO	Alain	2 UMR5798	Talence	7
ASPECT	Alain	4 UMR8501	Palaiseau	4
BIRABEN	François	4 UMR8552	Paris	2
BOSSIS	Georges	5 UMR7010	Nice	20
CAMPBELL	Ian	6 UMR5221	Montpellier	13
DUMAS	Paul	13 EXT400	Gif-sur-Yvette	4
FLOUQUET	Jacques	3 SNC2001	Grenoble	11
FLYTZANIS	Christos	3 UMR8551	Paris	2
FUNEL-BELLISSANT	Marie-Claire	5 UMR12	Gif-sur-Yvette	4
GALAUP	Jean-Pierre	4 UMR8214	Orsay	4
GAWEDZKI	Krzysztof	2 UMR5672	Lyon 7	7
GUILLON	Daniel	11 UMR7504	Strasbourg	10
JUPILLE	Jacques	14 UMR7588	Paris	2
KRINSKI	Valentin	2 UMR7010	Valbonne	20
LE SI	Dang	3 UPR2940	Grenoble	11
MARTINEZ	Gérard	3 UPR3228	Grenoble	11
PFEUTY	Pierre	3 UMR12	Gif-sur-Yvette	4
RANNINGER	Julius	3 UPR2940	Grenoble	11
SOEP	Benoît	4 UMR9222	Gif-sur-Yvette	4
SORBA	Paul	2 UMR5108	Annecy le Vieux	11
TOULEMONDE	Marcel	5 UMR6252	Caen	19

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
FAVIER	Gérard	7 UMR7271	Sophia Antipolis	20
GUIARD	Yves	7 UMR8326	Gif sur Yvette	1

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
ANTONY	Claude	22 UMR144	Paris	10
CAMBON-TOMSEN	Anne	21 UMR1027	Toulouse	14
CHAMPAGNAT	Jean	25 UMR9197	Gif sur Yvette	4
DELABAR	Jean	25 UMR7225	Paris	2
FRANCESCHINI	Nicolas	26 UMR7287	Marseille	12
GUILLEN AGNION	Nancy	27 ERL9195	Paris	1
HOFFMANN	Jules	27 UPR9022	Strasbourg	10
LEPESANT	Jean Antoine	22 UMR7592	Paris	1
LEVI	Francis	28 U935	Villejuif	1

MOLGO	Jordi	28	UMR9197	Gif-sur-Yvette	BO Mars 2019 / p.379	4
TRAUTMANN	Alain	27	UMR8104	Paris		1
VENTURA-CLAPIER	Renée Françoise	24	UMR-S 1180	Châtenay Malabry		1
ZICKLER	Denise	23	UMR9198	Gif-sur-Yvette		4

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
ARNAULD	Marie-Charlotte	31	UMR8096 Nanterre	5
BAILLY MAITRE	Marie-Christine	32	UMR7298 Aix-en-Provence	12
BAPTANDIER	Brigitte	38	UMR7186 Nanterre	5
BAROU	Jacques	39	UMR5194 St Martin d'Hères	11
BARRAQUE	Bernard	40	UMR8568 Paris	1
BATEMAN	Simone	36	UMR8211 Villejuif	1
BEAUR	Gérard	33	UMR8558 Paris	1
BEJA	Jean-Philippe	40	UMR7050 Paris	1
BLANC	Nicole	32	UMR8546 Paris	2
CASSIN	Barbara	35	UMR8061 Paris	2
DE GLAS	Michel	34	UMR7219 Paris	1
DELL	François	34	UMR8563 Paris	1
DESREUMAUX	Alain	32	UMR8167 Paris	2
DONDIN PAYRE	Monique	32	UMR8210 Paris	1
DUEZ	Danielle	34	UMR7309 Aix-en-Provence	12
DURING	Jean	33	UMR7186 Nanterre	5
EISENSTAEDT	Jean	35	UMR8630 Paris	5
FAGET	Jacques	40	UMR5116 Pessac	15
FEISSEL	Denis	32	UMR8167 Paris	2
FRAISSE	Geneviève	35	UMR8566 Paris	1
FRANCFORT	Henri-Paul	32	UMR7041 Nanterre	5
FREUDENTHAL	Gad	35	UMR7219 Paris	1
GILBERT	Claude	40	UMR5194 St Martin d'Hères	11
GYSELEN	Rika	32	UMR7528 Ivry	1
HASNAOUI	Ahmed	35	UMR7219 Paris	1
LASCOUMES	Pierre	40	UMR8239 Paris	1
LAURENT GERMAIN	Annie	40	UMR8026 Lille	18
LE BOT	Yvon	36	FRE 2009 Paris	2
LEGOUPIL	Dominique	31	UMR7041 Nanterre	5
LELART	Michel	37	FRE2014 Orléans	8
LEON	Jacqueline	34	UMR7598 Paris	1
LOWY	Michael	38	UMR 8216 Paris	2
LYONNET	Bertille	32	UMR7192 Paris	1
MARTIN	Jean-Marie	32	UMR 8167 Paris	2
MATHIEU	Rémi	33	UMR8155 Paris	2
MAUGER	Gérard	36	UMR8209 Paris	1
MOULIN	Anne-Marie	35	UMR7219 Paris	1
NOIRAY	Michel	35	UMR 8223 Paris	2

OLIVIER de SARDAN	Jean-Pierre	38	UMR8562	Marseille	16
PEATRIK	Anne-Marie	38	UMR7186	Nanterre	5
PELLEGRIN	Pierre	35	UMR7219	Paris	1
RACINE	Jean	39	UMR8564	Paris	2
REVEL	Nicole	34	UMR 7206	Paris	2
RIALLAND	Annie	34	UMR7018	Paris	1
RIETH	Eric	32	UMR8589	Paris	1
SCHMIDT	Nelly	33	UMR8596	Paris	1
STREIFF-FENART	Jocelyne	36	UMR8245	Nice	20
TIBERGHIE	Andrée	34	UMR5191	Lyon 7	7
ZOCK	Michael	34	UMR7020	Marseille	12

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
ANDRE	Jean-Claude	8	UMR7274 Vandoeuvre les Nancy	6
BONNET	Jean-Paul	10	UPR3346 Poitiers	8
CRISTOLOVEANU	Sorin	8	UMR5130 Grenoble	11
DUPLESSIS KERGOMARD	Jean	9	UMR7031 Marseille	12
HULIN	Jean-Pierre	10	UMR7608 Orsay	2
LEGUILLON	Dominique	9	UMR 7190 Paris	2
MONTHEILLET	Frank	9	UMR5307 Saint Etienne	7
MOST	Jean-Michel	10	UPR3346 Poitiers	8
ROUX	Bernard	10	UMR7340 Marseille	12
WILD	Gabriel	10	UMR7274 Nancy	6

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
COLLIOT-THELENE	Jean-Louis	41	UMR8628 Orsay	4
GIRARD	Jean-Yves	41	UMR7373 Marseille	12
GIUSTI	Marc	41	UMR7161 Palaiseau	5
HARAUX	Alain	41	UMR7598 Paris	2
MEBKHOUT	Zoghman	41	UMR 7586 Paris	2
RODIER	François	41	UMR7373 Marseille	12
THOUVENOT	Jean-Paul	41	UMR8001 Paris	2
WEBER	Michel	41	UMR7501 Strasbourg	10

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
ALECIAN	Georges	17	UMR8102 Meudon	5
ALLARD	Patrick	18	UMR7154 Paris	1
BELMONT	Gérard	17	UMR7648 Palaiseau	5
BERGERAT	Françoise	18	UMR7193 Paris	2
BIRCK	Jean-Louis	18	UMR7154 Paris	1

BOURGOIS	Jacques	18	UMR7193	Paris	BO Mars 2019 / p. 31	2
CHANTEUR	Gérard	17	UMR7648	Palaiseau		5
CUNEY	Michel	18	UMR7359	Vandoeuvre		6
DUPLESSY	Jean-Claude	19	UMR8212	Gif-sur-Yvette		4
FRITZ	Bertrand	30	UMR7517	Strasbourg		10
LANOË-VAN VLIET	Brigitte	18	UMR6538	Plouzane		17
LASOTA-HIRSOWICZ	Jean-Pierre	17	UMR 7095	Paris		2
MIGNARD	François	17	UMR7293	Nice		20
PRIEUR	Louis	19	UMR7093	Villefranche sur Mer		20
PUGET	Jean-Loup	17	UMR8617	Orsay		4
SAUVAUD	Jean-André	17	UMR5277	Toulouse		14
SEN	Sevket	18	UMR 7207	Paris		2
VIDAL-MADJAR	Alfred	17	UMR 7590	Paris		2
WEILL	Alain	19	UMR8190	Paris		5

ARTICLE IV Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 2 ans pour le chercheur dont le nom suit :

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Section	Unité d'affectation	DR
LEGER	Alain	17	UMR8617 Orsay	4

ARTICLE V La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **21 DEC. 2018**

Antoine PETIT



**Le Président - Directeur général du
Centre National de la Recherche Scientifique**

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

DECIDE

Article 1er

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de directeur de recherche de première classe, les agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	DR
ADAMCZEWSKI	Boris	7
ADDA BEDIA	Mokhtar	7
AMGOUD	Leila Bahia	14
ANQUETIN	Sandrine	11
ANTOINE	Pierre	5
ARBOGAST	Rose Marie	10
ARLOT BONNEMAINS	Yannick	17
ARMBRUSTER	Barbara	14
BAADEN	Marc	2
BAGGETTO	Loris	7
BAJENOFF	Marc	12

NOM	PRENOM	DR
BANOS	Arnaud	19
BARONE	Pascal	14
BARRA	Anne-Laure	11
BASSEGUY	Régine	14
BEAUMEL	Didier	4
BEAUREPAIRE	Emmanuel	4
BENABID	Abdelfatah	8
BENEZETH-GISQUET	Pascale	14
BENZERARA	Karim	2
BERNAL-ARTAJONA	Maria Pilar	6
BEZES	Philippe	1
BILLARD	Thierry	7
BLANQUET NICOLAS	Elisabeth	11
BLELLY	Pierre-Louis	14
BOERO	Mauro	10
BOIZET-BONHOURE	Brigitte	13
BONNAILLIE NOEL	Virginie	16
BONNET	Xavier	8
BONNETON	Philippe	15
BORDE	Valérie	2
BOUCHIAT	Vincent	11
BOURDOULOUS	Sandrine	1
BOUYER-DECITRE	Patricia	4
BRIOLE	Pierre	2
BUSSON	Pierre	1
BUZZI	Jérôme	4

NOM	PRENOM	DR
CAHEN	Michel	15
CAILLET-CLAUD	Chantal	4
CALANDRA BUONAURA	Matteo	2
CALLEBAUT	Isabelle	2
CAPONE	Stefania	2
CARLE	Georges	20
CASCALES	Eric	12
CASTEX	Dominique	15
CHALVON-DEMERSAY	Sabine	2
CHAMPY	Florent	14
CHARBONNIERE	Loïc	10
CHARDES	Thierry	13
CHARMANTIER	Anne	13
CHATEAU	Xavier	1
CHBIHI	Abdelouahad	19
CHEREL	Yves	8
CHEVALIER	Yves	7
CLERAC	Rodolphe	15
COHEN-TANNOUDJI	Michel	5
COLAS	Damien	2
COLLOMB	Marie-Noëlle	11
CORDIER	Stéphane	17
COSTA GOMES	Margarida	7
COX	Pierre	2
DAMERVAL	Catherine	4
DANDOURAS	Jean	14

NOM	PRENOM	DR
DANOS	Vincent	2
DARMON	Muriel	5
D'ASPREMONT	Alexandre	2
DAUBAN	Philippe	4
DAVY	Alice	14
DE VARGAS	Colomban	17
DEBAINE-FRANCFORT	Corinne	5
DELAMOTTE	Bertrand	2
DELCOURT	Dominique	8
DELMAS	Agnès	8
DERUELLE	Christine	12
DESOLNEUX	Agnès	4
DIGREGORIO	David	5
DIGUET	Jean-Philippe	17
D'IORIO	Paolo	2
DUCHESNE	Sophie	15
DUFAUX	Frédéric	4
DUPRAT	Jean	4
FALSON	Pierre	7
FARIZON	Bernadette	7
FAYAD	Bassam	2
FIVEL	Marc	11
FLAHAUT	Emmanuel	14
FORTIN	Gilles	4
FROBERT	Ludovic	7
GALOP	Didier	14

NOM	PRENOM	DR
GENDRY	Michel	7
GENTY	Dominique	15
GIEBELS	Berrie	4
GIGLIONE MEINNEL	Carmela	4
GILBERT	Claudine	4
GILBERT	Joël	17
GOSMINI	Corinne	4
GOURDON	Catherine	2
GRANGE	Cyril	2
GRONDEUX	Anne	1
GUILLAUME	Sophie	17
GUILLOU	Catherine	4
GUTSCHER	Marc-André	17
HAMICHE	Ali	10
HAUGLUSTAINE	Didier	4
HELBERT	William	11
HENRY	Pierre	12
HEROGUEZ	Valérie	15
HIRSCH	Lionel	15
HOLLARD	Guillaume	4
INGRAM	Gwyneth	7
JABRANE-FERRAT	Nabila	14
JEROME	François	8
JEZEQUEL	Stéphane	11
JOBIC	Stéphane	17
JOSSERAND	Christophe	4

NOM	PRENOM	DR
JOURNOT	Laurent	13
KENNEDY	Lorraine	2
KLYMCHENKO	Andrii	10
KONIECZNY	Sébastien	18
KOUTCHEROV	Grigori	1
KRAFFT	Jacqueline	20
KRAML	Sabine	11
LABORDE	Denis	2
LACOUR	Didier	2
LAFONT RAPNOUIL	Bertrand	5
LAGGOUN	Fatima	8
LAGREE	Pierre-Yves	2
LANDRAGIN	Arnaud	5
LAPORTE	Didier	7
LE DIZES	Stéphane	12
LEFEBVRE	Pierre	13
LEGROS	Marc	14
LEHNERT	Matthew	2
LENAERS	Guy	17
LESNE	Annick	2
LEULIER	François	7
LIECHTENHAN	Francine Dominique	2
LORIA	Antonio	4
MANCERON	Laurent	2
MANN	Fanny	12
MARTIN	Jérôme	2

NOM	PRENOM	DR
MATHEVET	Raphaël	13
MAURY	Olivier	7
MAZET	Nathalie	13
MERGAERT	Peter	4
MERMIER	Franck	1
MHAOUTY-KODJA	Sakina	2
MICHEL	Gurvan	17
MIGNET ZOPPI	Nathalie	1
MIGNOT	Tâm	12
MINGUZZI	Anna	11
MONCONDUIT	Laure	13
MOREIRA FERNANDEZ	David	4
MORILLON	Antonin	2
MORIN	Pascal	17
MOROIANU	Andrei	4
MULLER	Hans Christian	5
NAPP	Clotilde	2
NEZ	François	2
OLLAGNIER DE CHOUDENS	Sandrine	11
ORTEGA	Richard	15
PAILLART	Jean Christophe	10
PAOLETTI	Anne	2
PASQUIER	Romain	17
PATRIARCHE	Gilles	4
PAUORTE	Thierry	2
PEBERE	Nadine	14

NOM	PRENOM	DR
PENENT	Francis	2
PENICAUD	Alain	15
PERONNET-ROYER	Frédérique	2
PETOSA	Carlo	11
PETROPOULOS	Panagiotis Marios	4
PEYRE	Patrice	5
PFRIEGER	Frank	10
PICAUD	Sylvain	6
PIEL	Matthieu	2
PINTARD	Lionel	1
PIZZAGALLI	Laurent	8
POCHET	Sylvie	5
POIROT	Sandrine	14
POUJOL-MALLET	Nathalie	13
PROUST	Cyril	14
RAMOS	Laurence	13
RAMUS	Franck	2
RAYNAUD	Patrice	14
REMY	Jean-Serge	10
RICAUD	Philippe	14
RITZ	Catherine	11
RONDI-REIG	Laure	2
ROSEN	Adi	1
ROUET	Jean-François	8
ROUSSEL	Alain	12
RUELLAN	Etienne	14

NOM	PRENOM	DR
SAGOT	Isabelle	15
SANCHEZ-PEREZ	José Miguel	14
SARAMITO	Pierre	11
SCHUURMAN	Yves	7
SERRE	Eric	12
SIGAUDO-ROUSSEL	Dominique	7
SOUDANT	Philippe	17
SZEFTEL	Jérémie	2
TALBOT	Julian	2
TALNEAU	Anne	4
TAO	Charling	12
TEMPLE BOYER	Pierre	14
THENAULT	Sylvie	5
THOMAS	Jean-Louis	2
TRAVERSO	Véronique	16
ULRICH	Gilles	10
VAN DER HENST	Jean-Baptiste	7
VERGNAUD	Jean-Christophe	5
VILLALBA GONZALEZ	Martin	13
VOITURIEZ	Raphaël	2
VOLONTERI	Marta	2
VOUTIER	Eric	4
WALTZER	Lucas	7
WASZAK	Florian	1
WEINMANN	Dietmar	10
WILHELM HANNETEL	Claire	1

NOM

PRENOM

DR

BO Mars 2019 / p.391

ZERWAS

Dirk

4

ZGHICHE

Amina

4

Article 2

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2018 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Fait à Paris, le 18 FEV. 2019

Le Président - Directeur général

Antoine PETIT

DEC190645DRH

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique – Antoine PETIT,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 1er janvier 2019, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche :

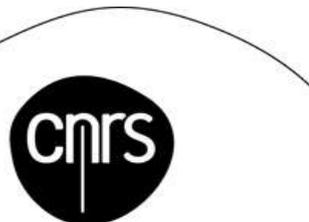
Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général du CNRS

Madame Mireille MOULIN
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Laure BERNARD
Ingénieur d'étude hors classe

Madame Camille FAIVRE
Ingénieur d'étude de classe normale

Monsieur Philippe CHOFFEL
Ingénieur de recherche de deuxième classe



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Article 2 : sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2019, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche :

Monsieur Pascal TOUTIN
Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Jacques AURIOL
Ingénieur d'étude de classe normale

Monsieur Hugues CAPLIER
Ingénieur d'étude de classe normale

Madame Nise SCHERRER
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Sylvie VIGNOLLES
Ingénieur d'étude hors classe

Article 3 : Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Antoine PETIT



DEC190546DRH

Décision modifiant la décision DEC182019DRH du 16 juillet 2018 portant création de la distinction du Cristal collectif

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),
- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS,
- Vu** la décision DEC182019DRH du 16 juillet 2018 portant création de la distinction du Cristal collectif

DECIDE

La décision DEC182019DRH du 16 juillet 2018 portant création de la distinction du « Cristal collectif » est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1^{er} – L'article 5 est rédigé comme suit :

Les cérémonies de remise du « Cristal collectif » sont organisées par les délégations régionales.

Fait à Paris, le 15 février 2019

Antoine PETIT

DEC190466DRH

**Le Président - Directeur général du
Centre National de la Recherche Scientifique**



Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont retenus en vue de leur promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	DR
ALBA-SIMIONESCO	Christiane	4
BASSLER	Ursula	16
BELLAICHE	Yohanns	2
BITBOL	Michel	2
BLANC-BENON	Philippe	7
BLANK	Bertram	15
BRUNE	Michel	2
CHARTIER	Thierry	8
CHERFILS	Jacqueline	4

NOM	PRENOM	DR
CLAVERIE	Alain	14
CONTARDO	Didier	7
CRESPI	Martin	4
CRETON	Costantino	2
DEHAY	Colette	7
DESTEXHE	Alain	4
DOLBEAULT	Jean	2
FEHRENTZ	Jean-Alain	13
FRAIGNIAUD	Pierre	1
GIARD	Martin	14
GLOWCZEWSKI	Barbara	2
GUE	Anne-Marie	14
GUIONNET	Alice	7
HAKIM	Vincent	2
HINDERER	Jacques	10
KHRESTCHATISKY	Michel	12
LAMNABHI	Françoise	4
LE GALES	Patrick	1
LEZINE	Anne-Marie	2
MAGNAUDET	Jacques	14
MAILLET	Jean-Michel	7
MAILLY	Dominique	4
MERVILLE	Julie	15
MICHEL	Cécile	5

NOM	PRENOM	DR
MORTIER	Michel	2
MOSSERI	Rémy	2
PAKENDORF	Brigitte	7
PIECHACZYK	Marc	13
PLANES	Serge	2
POILBLANC	Didier	14
RADVANYI	François	2
ROCA CABARROCAS	Pere	4
ROUSSET	Sylvie	16
ROUX	Valentine	16
SABO ETIENNE	Sylviane	14
TREGUIER	Anne Marie	17
VAN ZANTEN	Agnès	1
VENDRIX	Philippe	8

Article 2

Sont retenus en vue de leur promotion au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche, les agents dont les noms suivent :

NOM	PRENOM	DR
BACON	Roland	7
BERGAMETTI	Gilles	1
BHOURI	Hajer	1
BIDOIT	Michel	4
BOCCARD	Frédéric	4
BOEUF	Jean-Pierre	14
BOUSSEKSOU	Azzedine	14

NOM	PRENOM	DR
BRENIER	Yann	2
BRIENT	Jean-Claude	4
BRIQUEL-CHATONNET	Françoise	2
CHABRIER	Gilles	7
CHARDIN	Gabriel	16
CHARDONNET	Christian	1
CIBERT	Joël	11
COSNIER	Serge	11
CURIEN	Pierre-Louis	1
DELANDE	Dominique	2
D'ERRICO	Francesco	15
DUBUCS	Jacques	2
DUHAMEL	Pierre	4
GIOVANGIGLI	Vincent	4
HAMEURY	Jean-Marie	10
JEANDEL	Catherine	14
KAJFASZ	Eric	12
LAGRANGE	Anne Marie	11
LASLIER	Jean-François	2
LAVABRE	Marie-Claire	5
LINCOT	Daniel	4
MALAVIEILLE	Jacques	13
MEINNEL	Thierry	4
MIR	Luis	1

NOM	PRENOM	DR
MONFORT	Patrick	13
MUSSELIN	Christine	1
PERRIN	Marie-Yvonne	4
PHILIPPON	Patrice	2
PIN	Jean-Philippe	13
PINTON	Jean François	16
POINSOT	Thierry	14
REINING	Lucia	4
RENAULT	Anne	17
RENOVELL	Michel	13
ROLANDO	Christian	18
SALOMON	Christophe	2
SCHUTZ	Yves-Roland	10
URBINA JIMENEZ	René Christian	4
VALET	Jean-Pierre	1
VAULOT	Daniel	17
VIDAL	Pierre-Paul	1
WEIL	Pascal	15
YUSUPOV	Marat	10

Article 3

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2018 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

Fait à Paris, le

18 FEV. 2019

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

NOM
 AHMAR
 ALBOUY
 ALLONCLE
 AMAR
 AMBROSI
 ANGULO-JARAMILLO
 ARBACH
 ARMAND
 ARPIN
 ASTIER
 AVERBOUH

PRENOM
 Mohammed
 Alain
 Anne-Patricia
 Laurence
 Jean-Paul
 Rafaël
 Mounir
 Dominique
 Christophe
 Alain
 Aline
 DR

7
 5
 12
 4
 12
 7
 7
 16
 7
 4
 12
 7
 2

Article 1er

Sont retenus en vue de leur promotion au grade de chargé de recherche hors classe, les agents dont les noms suivent :

DECIDE

Le Président - Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,



NOM	PRENOM	DR
AYALA SANMARTIN	Jesus	2
AZAIS	Florence	13
AZEMARD-CRESTANI	Nadine	13
BACQUE	Corinne	14
BALAZARD	Michel	12
BARBARA	Jean-Gael	2
BAREL MOISAN	Claire	7
BARCAT-DEFRADAS	Mélissa	13
BAROS	Francis	6
BENARD	Marianne	2
BENOIT	Evelyne	4
BERGER	Pascal	4
BERSCH	Beate	11
BERTEAUX-LECELLIER	Veronique	16
BERTRAND	Gyslaine	13
BERTRAND	Roxane	12
BIANCHINI	Laurence	20
BIDET	Alexandra	2
BLONDEL	Corinne	2
BOEGLIN	Alex	10
BOLVIN	Hélène	14
BONMARTIN	Jean-Marc	8
BONNETE-CHEVILLARD	Françoise	2
BONNOT	Thierry	1
BOTHOREL	Béatrice	10
BOULOUBASSI	Ioanna	2

NOM	PRENOM	DR
CRYSMANN	Berthold	1
CRISTINI	Paul	12
COURRIEU	Pierre	12
COULT	Jennifer	12
CONTEJEAN	Evelyne	4
CHIFFOLEAU	Sylvie	7
CHERVY	Frédérique	4
CHARDIN	Marc	2
CHARCOSSET	Jean-Yves	14
CHAIX	Odette	11
CAUJET	Béatrice	14
CAURANT	Daniel	2
CASSIER	Gilles	7
CARON	Lise	16
CANUT	Hervé	14
CALVO	Charles-Félix	2
CACCIANI	Patrice	18
CABRERA	Miguel	7
BUTET	Alain	17
BUSSEAU	Isabelle	13
BUENDIA	Brigitte	1
BRUNOIS	Florence	2
BRUNET	Marie-Françoise	2
BRUEL	Pascal	15
BROQUIER	Michel	4
BOURRE	François	15

NOM	PRENOM	DR
ESCOUBAS	Jean Michel	13
DURAND	Marie-Hélène	7
DUPRE	Jean-Christophe	8
DUMOULIN	Laurence	11
DUHAMMEL	Louise	18
DUFLOT	Laurent	4
DUBOT	Pierre	1
DROUILLARD	Sophie	11
DRAP	Pierre Daniel	12
DORD-CROUSLE	Stéphanie	7
DOMENGES	Bernadette	19
DIOF	Sette	4
DIOLEZ	Philippe	15
DHAESE	Cyrille	2
DESNOS	Claire	1
DESCHANVRES	Jean-Luc	11
DELONCLE	Isabelle	4
DEL BUONO	Luigi	2
DE SARIO	Albertina	13
DE SANTIS	Maurizio	11
DE MALLMANN	Aimery	7
DAVIS	Sabrina	4
DAVID-DUFFILHO	Monique	1
DAME	Luc	4
DAHLBORG	Monique	19
DABOS SEIGNON	Sylvie	17

NOM	PRENOM	DR
HANNAERT	Patrick	8
GUILHAUME	Pascale	7
GROS	Laurent	13
GRILLON	Catherine	8
GRAHAM	Carl	4
GOGUEL-NYEGAARD	Valérie	2
GLAB-PERRET	Nathalie	4
GERS	Charles	14
GEOFFROY	Phillippe	10
GAUTHIER MANUEL	Bernard	6
GAUTHIER	Michel	2
GARNIER	Bertrand	17
FUHRMANN	Guy	10
FOURNIER	Joëlle	14
FOURDRIN	Jean-Pascal	15
FOHR	Dominique	6
FLOTES	Marie Lise	13
FINKEL	Olivier	2
FICK	Jochen	11
FERRIERE	Alain	13
FERNANDEZ-MANJARRES	Juan Fernando	4
FEATHERSTONE	Jeffrey Michael	2
FARINE	Jean-Pierre	6
FANCHON	Eric	11
ESPOSITO-FARESE	Gilles	2
ESCUDIER	Jean-Louis	13

NOM	PRENOM	DR
LEHNER	Thierry	5
LE ROUX	Muriel	2
LE PENVEN	Lionel	7
LE NARVOR	Christine	4
LE HERISSE	Alain	17
LE GALL	Bernard	17
LE FEVRE	Patrick	4
LE CANN	Bernard	17
LAZARD	Myriam	4
LAVERGNE	Jean-Pierre	7
LARMINAT	Florence	14
LAMBERT	Bernard	19
LAMBERT	Marc	4
LAHMY	Sylvie	13
LAGARDE	Florence	7
LABAUME	Pierre	13
LAALAMI	Soumaya	2
KESSLER	Jean-Pierre	12
JOURNET	Etienne-Pascal	14
JAUBERTEAU	Isabelle	8
JARIEL-ENCONTRE	Isabelle	13
JACQUET	Eric	4
HUBAN BAUDE	Agnès	12
HERON	Anne	4
HERMANN	Nicolas	4
HAZARD	Christophe	4

NOM	PRENOM	DR
MEUNIER	Maria-Rita	6
MESINI	Beatrice	12
MERY	Stéphane	10
MERVIN	Sabrina	2
MEROT	Jean	17
MECHIN	Françoise	7
MAZOUR	Alexei	2
MARTIN	Benoit	17
MARQUET	Sandrine	12
MARION	Loïc	17
MARECHAL	Chrystelle	1
MANCHON	Dominique	7
MAGNIN	Frédéric	12
MACHUCA-GAYET	Irma	7
LUSSON	Alain	4
LONGARETTI	Pierre-Yves	11
LOMBARD	Pierre	7
LOBSTEIN	Antoine	4
LILLENBAUM	Alain	1
L'HELGUEN	Stéphane	17
LEYNAERT	Aude	17
LETTERON	Philippe	1
LEPETIT	Bruno	14
LEMOINE	Didier	14
LEMAIRE	Joël	4
LELONG-REBEL	Isabelle	10

NOM	PRENOM	DR
POUZADOUX	Claude	16
POUPEAU	François-Mathieu	1
POZEMSKAIA	Nadejda	2
PLAZA	Christine	14
PINOT	Franck	10
PILLER MICHEL	Véronique	8
PELLISSIER	Hélène	12
PEDROTTI	Maria-Luiza	20
PAUTHE	Monique	13
PARDANAUD	Luc	1
OSSONA DE MENDEZ	Patrice	2
NIRDE	Phillippe	13
NICOLAS	Jean-Pierre	7
NICOLAS	Alexandre Pierre David	2
MUNOZ	Marguerite	14
MULLER CELKA	Sylvie	7
MOULY	Anne Marie	7
MORLET-SAVARY	Fabrice	10
MONTEIRO	Nuno	7
MONTE	Didier	18
MONS	Nicole	15
MONDELLO	Gérard	20
MIRABITO	Laurent	7
MINGOTAUD	Anne Françoise	14
MICHEL	Véronique	20
MEUNIER	Brigitte	4

NOM	PRENOM	DR
SERVIERE	Christine	11
SERRE	Marie-Claude	4
SENOCO	François	14
SENE-STAMBOULI	Valérie	11
SELLA	Catherine	2
SCHURER	Fabrice	10
SANTONI	Marie Josée	12
RUSSIER	Vincent	1
RUMEAU	Dominique	12
ROESNEL	Claude	4
ROCHE	Philippe	12
RIOU	Jean-François	2
REYNAUD	Pascal	7
REPOSEUR	Thierry	15
RENOUX	Brigitte	8
RAYNAUD-MESSINA	Brigitte	14
RAYMOND	Pascal	11
RAMOS	Aline	11
RAMIREZ	Berta	4
RAMARE	Olivier	12
QUQUANDON	Marianne	2
QUEUTEY	Patrick	17
QUENTIN	Yves	14
QUEMERAIS	Pascal	11
QUATTROCCHI WOISSON	Diana	5
PRIEUR	Jean Louis	14

1	Jean-Marc	WELLER
4	Kang	WANG
4	Jean-Christophe	WALLET
10	Daniel	VILLE
12	Michel	VITOT
7	Christophe	VIRET
18	Dominique	VIGNAUD
13	Marie-Luce	VIGNAIS
7	Isabelle	VERRIER
11	Didier	VERKINDT
12	Jean-Luc	VELAY
7	Marie-Ange	VAROUDAKIS
14	Michel	VAQUE
11	Yves	USSON
12	Daniela	UGOLINI OLIVE
15	Béatrice	TURCQ
14	Dominique	TREMOUSAYGUE
11	Aline	THOMAS
18	Jean-Luc	THOBEL
1	Patricia-Laure	THIVAT
2	Geneviève	TASTVIN
4	Reisaburo	TANAKA
13	Michaël	STAUDT
1	Jean-Luc	SOLERE
12	Fabienne	SOLDINI
18	Konstantin	SMIRNOV
DR	PRENOM	NOM

Article 2

Les promotions sont effectuées au 1er octobre 2018 sous réserve que les agents remplissent les conditions d'ancienneté.

NOM	PRENOM	DR
WINTGENS	Véronique	1
ZAPUN	André	11
ZBINDEN	Régina	14
ZELISZEWSKI	Dominique	4
ZHENG	Jacques	2

Fait à Paris, le 18 FEV, 2019

Le Président - Directeur général

Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190180DRH

désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Décide

Article 1^{er}

Les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SNPREES-FO et SupAutonome-FO),
- le syndicat national des personnels de recherche dans les EPST affilié à la CFDT (Sgen-CFDT Recherche^{EPST}),
- le syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),
- le syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires,
- l'Union nationale des syndicats autonomes éducation (UNSA Education).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2019

Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC190178DRH

attribuant la superficie à allouer aux organisations syndicales représentatives au sein du CNRS

Le président directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu les résultats de l'élection au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 6 décembre 2018 ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires du CNRS du 6 décembre 2018,

Vu la décision n° DEC190180DRH du 23 janvier 2019 désignant les organisations syndicales représentatives au sein du CNRS pouvant bénéficier des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Vu l'annexe de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS, définissant les normes de mise à disposition de locaux syndicaux,

Décide

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat à courir, la superficie à allouer aux organisations syndicales représentatives pour l'hébergement des sections syndicales existantes au plan national au CNRS est répartie comme suit :

Organisations syndicales	Suffrages chercheurs	m2	Suffrages IT	m2	Total m2
SGEN-CFDT Recherche EPST	32,00 %	30	25,44 %	30	60
SNCS-FSU	36,96 %	30	4,98 %	-	30
SNPREES-FO et SupAutonome-FO	3,80 %	-	3,84 %	-	-
SNPTES	0,38 %	-	22,40 %	15	15
SNTRS-CGT	20,20 %	15	27,62 %	30	45
SUD Recherche EPST	6,67 %	15	10,03 %	15	30

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2019

Antoine PETIT

DEC190688DR01

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Île-de-France Villejuif

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180144DAJ du 18 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Île-de-France Villejuif, s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST: 3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **19 FEV. 2019**

La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC190697DR01

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Île-de-France Villejuif

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° DEC180144DAJ du 18 janvier 2018 donnant délégation de signature à Madame Clarisse Lefort-David, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Île-de-France Villejuif, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS CFE- CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST – Solidaires.



Délégation Ile-de-France Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **19 FEV. 2019**

La déléguée régionale

Clarisse Lefort



DEC190588DR04

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Île-de-France Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Gif-sur-Yvette;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS CFE-CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST - Solidaires.

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif sur Yvette, le 18 janvier 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT Recherche EPST : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNPTES : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DEC190789DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavalier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8591 intitulée Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire de géographie physique : environnements quaternaires et actuels (LGP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC190653DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8215 intitulée Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat (VIIe – Ier millénaire av. J.-C.)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151343DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8215 Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat (VIIe – Ier millénaire av.J.-C.) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8215 Trajectoires. De la sédentarisation à l'Etat (VIIe – Ier millénaire av.J.-C.).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 5 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

DEC190633DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151343DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181910DGDS du 21 décembre 2018 approuvant renouvellement de l'unité UPS2776;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Pouchet [intitulé de l'unité].

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 5 membres :

- Le directeur de l'unité ;
- 3 membres élus ;
- 1 membre nommé.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



DEC190824DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3598 intitulée Humanités numériques (HUMA-NUM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC181614DAJ du 14 juin 2018 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3598 Humanités numériques (HUMA-NUM),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Humanités numériques.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 février 2019

Le délégué régional

Philippe CAVELIER



DEC190603DR05

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES)**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC151334DGDS du 12 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8533, intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 13 membres élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon le 6 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Philippe Cavelier



Délégation Ile-de-France
Meudon

www.cnrs.fr

1, place Aristide Briand
92195 Meudon cedex

T. 01 45 07 50 50
F. 01 45 07 53 35

DEC182934INSIS

**Décision portant ajout d'une tutelle à la fédération de recherche FR3539 intitulée
FCLAB (Fuel Cell LAB): Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients**

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC161222DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment renouvellement de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB): Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients ;

Vu l'avis favorable du conseil de fédération du 21 novembre 2017 ;

Vu l'accord des tutelles ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'Université de Lorraine est déclarée co-tutelle de la FR3539 intitulée FCLAB (Fuel Cell LAB): Vers des Systèmes Pile à Combustible Efficients. Les établissements co-tutelles avec le CNRS de cette fédération seront désormais : UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD, ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MÉCANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES, INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES RÉSEAUX, UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON, ÉCOLE CENTRALE DE LYON, UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD, UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 novembre 2018

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC190578DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2034 intitulée Centre de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon (CRMN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180333DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité FRE2034,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Centre de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs de Lyon (CRMN).

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 février 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC190651DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180759DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7343, intitulée *Institut universitaire des systèmes thermiques industriels*, dont le directeur est *Olivier POULIQUEN* ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7343.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 11 membres élus : 2 membres pour le collège A, 4 membres pour le collège B, 3 membres pour le collège IT/BIATSS, 2 membres pour le collège doctorants ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01/02/2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine Gibello

DEC190837DR15

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Aquitaine

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et DEC121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la décision n° 180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, modifiée par la décision DEC181596DAJ du 18 juillet 2018 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° DEC121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183195DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité technique du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Aquitaine sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS CFE-CGC),
- le syndicat national des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES),

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 février 2019

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC190817DR15

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la délégation régionale Aquitaine

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Aquitaine, modifiée par la décision DEC181596DAJ du 18 juillet 2018 ;

Vu le procès-verbal du dépouillement du 6 décembre 2018 de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS et aux instances constituées par le dépouillement des suffrages exprimés lors de ce scrutin ;

Vu la décision n° DEC183186DRH du 19 décembre 2018 fixant la répartition des sièges au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Aquitaine, s'établit comme suit :

- Sgen-CFDT Recherche EPST: 3 représentants titulaires – 3 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 février 2019

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC182839SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique**LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S) ;

Vu la décision DEC181103DAJ du 30 mars 2018 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S) ;

Vu l'avis des sections concernées du Comité national de la recherche scientifique émis lors de la session de printemps 2018 ;

Sur la proposition des directeurs d'institut concernés,

DÉCIDE :

Article 1^{er} - La section d'évaluation des chercheurs listés ci-dessous est modifiée comme suit :

Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation unité
BARRILLON Stéphanie	14550	UMR7294	1	19	12 - Provence et Corse
BONGARD Sébastien	61653	UMR7585	2	1	02 - Paris B
BOURGEOIS Damien	29599	UMR5257	16	12	13 - Languedoc-Roussillon
CORMIER Françoise	34050	UMR8104	22	24	01 - Paris-Villejuif
DIMANOV Alexandre	14404	UMR7649	18	9	04 - Île-de-France Sud
GAMBY Jean	6916	UMR9001	14	13	04 - Île-de-France Sud
Nom	Matricule	Code unité	Ancienne section	Nouvelle section	Délégation unité



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

			d'évaluation	d'évaluation	
GUEROUI Zoher	38106	UMR8640	5	11	02 - Paris B
LEROY Stéphanie	13585	UMR5060	18	32	15 - Aquitaine
LOPEZ Pascal	5708	UMR7208	21	29	02 - Paris B
MOULY Vincent	2527	SNC25	22	24	01 - Paris-Villejuif
MULLER Caroline	97591	UMR8539	10	19	04 - Île-de-France Sud
NIKOLSKI Marie	33655	UMR5800	6	21	15 - Aquitaine
QUESNIAUX RYFFEL Valérie	18223	UMR7355	20	27	08 - Centre-Limousin-Poitou-Charentes
SOUSSI-YANICOSTAS Nadia	2625	SNC6676	22	25	01 - Paris-Villejuif
VIALLAT Annie	23313	UMR7325	11	5	12 - Provence et Corse
VINCENT Florence	24814	UMR7257	21	20	12 - Provence et Corse



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05-NOV-2018

Pour le président - directeur général et par délégation,
le directeur général délégué à la science par intérim
Alain Schuhl

DEC190438SGCN

Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2019.

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du CNRS;

Vu, l'arrêté du 29 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du CNRS;

Vu, l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au CNRS;

Vu, l'avis du conseil scientifique du 21 janvier 2019

DECIDE**Article 1er**

Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2019, les personnes dont les noms suivent :

Prénom Nom	Section	Grade N° Concours
Frédérique Marion	Section 01	Concours CRCN 17/03
Sylvain Sené	Section 06	Concours CRCN 51/04
Frédéric Druon	Section 08	Concours CRCN 54/02 54/03 54/04 Concours DR2 54/01
Carlos Afonso	Section 12	Concours DR2 16/01 et 16/02
François Maurel	Section 13	Concours CRCN 51/05
Eve-Isabelle PECHEUR	Section 27	Concours CRCN 54/02 54/03 54/04 Concours DR2 54/01

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22-JANVIER-2019

Antoine PETIT

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Février 2019
ISSN 1148-4853

